



Société Martiniquaise des Eaux



Syndicat des Communes
de la Côte Caraïbe Nord-Ouest



Baie de SAINT-PIERRE

Activité Assainissement



Nouvelle STEU de Fond Corré (4000 EH) – SAINT-PIERRE

SOMMAIRE

1. ETAT DU SERVICE	5
1.1. DONNEES SUR LES RACCORDES - RACCORDABLES	5
1.1.1. LES ENQUETES RACCORDABLES/NON RACCORDABLES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT REALISEES EN 2015	5
1.1.2. INTEGRATION DES NOUVEAUX RESEAUX ASSAINISSEMENT REALISES PAR LA COLLECTIVITE DEPUIS L'ORIGINE DU CONTRAT.	6
1.1.3. NOMBRE TOTAL DE BRANCHEMENTS EN SERVICE OU NON	8
1.1.4. NOMBRE D'USAGERS – VOLUMES ASSUJETTIS PAR COMMUNE	9
1.1.5. NOMBRE D'ASSUJETTIS PAR BASSIN VERSANT.....	10
1.1.6. NOMBRE TOTAL D'ABONNES COMMUNAUX	11
1.2. COLLECTE ET TRANSPORT DES EFFLUENTS	11
1.2.1. DESCRIPTIF PATRIMONIAL : SYNTHESE DES OUVRAGES PRESENTS SUR LE RESEAU.....	11
1.2.2. DESCRIPTIF PATRIMONIAL : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES	16
1.2.2.1. Réseau de BELLEFONTAINE Bourg	16
1.2.2.2. Réseau du CARBET Bourg	19
1.2.2.3. Réseau de CASE PILOTE Bourg.....	21
1.2.2.4. Réseau de FOND SAINT DENIS	22
1.2.2.5. Réseau de PRECHEUR Bourg.....	23
1.2.2.6. Réseau de SAINT PIERRE Bourg	24
1.2.2.7. Réseau du MORNE VERT	25
1.3. TRAITEMENTS DES EAUX USEES	26
1.3.1. DESCRIPTIF PATRIMONIAL : SYNTHESE DES OUVRAGES PRESENTS SUR LE RESEAU	26
1.3.2. COMMUNE DE BELLEFONTAINE : INVENTAIRE DETAILLE DES OUVRAGES	28
1.3.2.1. Station de traitement d'eaux usées du Bourg.....	28
1.3.2.2. Station de traitement d'eaux usées Salle polyvalente FOND BOUCHER	30
1.3.2.3. Station de traitement d'eaux usées Lits bactériens FOND BOUCHER	30
1.3.3. COMMUNE DU CARBET : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES	30
1.3.3.1. Station d'épuration du Bourg (La Lagune)	30
1.3.3.2. Station d'épuration BOUT BOIS	30
1.3.4. COMMUNE DE CASE PILOTE : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES	31
1.3.4.1. Station de traitement d'eaux usées de MANIBA.....	31
1.3.4.2. Station de traitement d'eaux usées de Bâti Soleil.....	35
1.3.5. COMMUNE DE FOND SAINT DENIS : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES.....	36
1.3.5.1. STEP Fond Saint Denis.....	36
1.3.6. COMMUNE DU PRECHEUR : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES	37
1.3.6.1. Station de la Charmeuse I	37
1.3.6.2. Station de la charmeuse II.....	38
1.3.6.3. Station de traitement d'eaux usées Cité Coquet	38
1.3.6.4. Station de l'Ecole Communale.....	40
1.3.6.5. STEP Cité Lenny (Solidarité)	41
1.3.6.6. STEP La Perle (Préville)	42
1.3.6.7. STEP Anse Belleville (intégrée au Patrimoine en 2015).....	44
1.3.7. COMMUNE DE SAINT PIERRE : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES.....	46
1.3.7.1. Station de traitement d'eaux usées de Fond Coré Bourg.....	46
1.3.8. COMMUNE DU MORNE VERT : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES	48
1.3.8.1. Station de traitement d'eaux usées du Bourg (La Vigie)	48
2. ACTIVITE DU SERVICE	50
2.1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	50
2.1.1. PRESENTATION GENERALE DE LA SME	51
2.1.2. MOYENS EN PERSONNEL	51

2.1.3.	ORGANISATION INTERNE	52
2.1.4.	LES OUVRAGES CONFIES A LA SME POUR LE SERVICE DE L'EAU POTABLE (AFFERMAGE)	53
2.1.5.	LES OUVRAGES CONFIES A LA SME POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT (AFFERMAGE ET PRESTATIONS COMPLETES).....	53
2.2.	LA DEMARCHE SECURITE	53
2.2.1.	RAPPEL REGLEMENTAIRE.....	53
2.2.2.	LA DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES.....	54
2.2.3.	DOCUMENT UNIQUE SCCCNO	55
2.3.	LA QUALITE DE SERVICE	55
2.3.1.	LA DEMARCHE QUALITE DE LA SME.....	55
2.3.2.	LE BAROMETRE SATISFACTION CLIENTS	57
2.4.	LE SERVICE CLIENT	61
2.5.	LA COMMUNICATION EXTERNE.....	66
2.6.	LES FAITS MARQUANTS 2015.....	68
2.6.1.	PRINCIPAUX EVENEMENTS.....	68
2.6.2.	EVENEMENTS MARQUANTS SUR LE PERIMETRE SCCNO ASSAINISSEMENT EN 2015.....	71
2.7.	INDICATEURS FINANCIERS.....	72
2.7.1.	TARIFS	72
2.7.2.	PRIX DE L'EAU (FACTURE 120 M3).....	73
2.7.3.	ASSIETTE DE FACTURATION	74
2.7.4.	RELATIONS AVEC LES ABONNES.....	74
2.8.	FONCTIONNEMENT DU RESEAU.....	75
2.8.1.	FONCTIONNEMENT DES RESEAUX	75
2.8.2.	FONCTIONNEMENT DES POSTES DE REFOULEMENT.....	78
2.9.	FONCTIONNEMENT DE L'EPURATION	79
2.9.1.	PRESCRIPTIONS DE REJETS DES STEU DU SCCCNO	79
2.9.2.	QUALITE DES REJETS – RESULTATS DE L'AUTOSURVEILLANCE 2015	83
2.9.3.	FONCTIONNEMENT DES STATIONS	84
2.9.3.1.	Volumes traités, consommation EDF et réactifs.....	84
2.9.3.2.	Siccité et destination des boues.....	85
2.9.3.3.	Récapitulatif de la production des boues de 2010 à 2013	86
2.10.	INDICATEURS TECHNIQUES	87
2.10.1.	INDICATEURS DE PERFORMANCE	87
2.10.2.	BRANCHEMENTS RENOUVELES	92
2.10.3.	RENOUVELLEMENT ELECTROMECHANIQUE :.....	95
2.10.4.	RENOUVELLEMENT RESEAU :	96
2.11.	AUTRES TRAVAUX	96
2.11.1.	ENTRETIEN ET MAINTENANCE.....	96
2.11.2.	BRANCHEMENTS NEUFS.....	98
2.11.3.	DIAGNOSTIC DE RESEAU.....	98
2.11.4.	RECAPITULATIF DES CONTROLES DE BRANCHEMENTS REALISES	101
2.11.5.	INTEGRATION DE NOUVELLES INSTALLATIONS	101
3.	INFORMATION RELATIVES A L'EVOLUTION DU SERVICE	102
3.1.	LISTE DES INSUFFISANCES CONSTATEES ET PROPOSITIONS	102
3.1.1.	BELLEFONTAINE BOURG.....	102
3.1.1.1.	Réseaux eaux usées.....	102
3.1.1.2.	Postes de refoulement	103
3.1.1.3.	Station de traitement d'eaux usées du bourg (fond laillet)	106
3.1.2.	BELLEFONTAINE FOND BOUCHER.....	108
3.1.2.1.	Réseau eaux usées.....	108
3.1.2.2.	Stations de traitement d'eaux usées.....	109
3.1.3.	CARBET BOURG	109

3.1.3.1.	Réseau	109
3.1.3.2.	Postes de refoulement.....	110
3.1.3.3.	Station de traitement d'eaux usées – La Lagune du Carbet.....	115
3.1.4.	CARBET BOUT BOIS.....	116
3.1.5.	CASE PILOTE BOURG.....	117
3.1.5.1.	Réseaux.....	117
3.1.5.2.	Poste de refoulement	118
3.1.5.3.	Stations de traitement d'eaux usées de Maniba	120
3.1.6.	CASE PILOTE BATI SOLEIL.....	121
3.1.6.1.	Réseaux eaux usées.....	121
3.1.6.2.	Station de traitement d'eaux usées	121
3.1.7.	FOND SAINT DENIS – STEP RIVIÈRE MAHAULT	122
3.1.8.	MORNE-VERT – STEP LA VIGIE	123
3.1.9.	PRECHEUR.....	123
3.1.9.1.	Station d'épuration Charmeuse 1	123
3.1.9.2.	Station d'épuration Charmeuse 2	124
3.1.9.3.	Station épuration Citée Coquet	125
3.1.9.4.	Station Ecole communale	126
3.1.9.5.	Station Cité Lenny Solidarité.....	126
3.1.9.6.	Station La Perle	127
3.1.10.	SAINT PIERRE BOURG.....	128
3.1.10.1.	Réseaux eaux usées.....	128
3.1.10.2.	Postes de refoulement.....	128
3.1.10.3.	Station de traitement d'eaux usées (Fond Coré).....	129
3.2.	SYNTHESE DES ACTIONS LES PLUS IMPORTANTES A MENER SUR LES OUVRAGES.....	132
3.3.	TELESURVEILLANCE DES SITES.....	133
3.4.	SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT	133
3.5.	EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION EAU ET ASSAINISSEMENT.....	134
3.6.	LE DEVENIR DES BOUES DE STATIONS DE TRAITEMENT D'EAUX USEES.....	140
3.7.	L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	143
ANNEXES.....		144

1. ETAT DU SERVICE

La SOCIETE MARTINICAISE DES EAUX (SME) assure pour le compte du SYNDICAT DES COMMUNES DE LA COTE CARAÏBE NORD-OUEST (SCCNO) la gestion complète du service de l'Assainissement, réparti sur les 7 communes de la Côte Nord Caraïbe dans le cadre d'un contrat de délégation du service public dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2016.

1.1. Données sur les raccordés - raccordables

1.1.1. LES ENQUETES RACCORDABLES/NON RACCORDABLES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT REALISEES EN 2015

Rappel de l'historique :

Par courrier du 17/06/2014 (+données sur CD-ROM), le Fermier a transmis un point détaillé, rappelant à la Collectivité tout ce qui a été fait entre 2006 et 2009 en matière d'enquêtes sur le réseau d'assainissement du SCCNO, notamment :

- ☞ Les enquêtes sur les installations intérieures des abonnés existants au début du contrat (Article 2.8.2 - option 4b) réalisées par le Fermier entre 2006 et 2008.

Les résultats partiels avaient été présentés au SCCNO lors d'une réunion le 13/02/2007. Le reste des enquêtes a été réalisé fin 2007 et la synthèse définitive faite en janvier 2008.

- ☞ La première mise à jour du fichier des abonnés raccordés/raccordables/non raccordés (RNR) (Article 2.8.2 - option 4a) réalisée en 2009 suite aux enquêtes sur les abonnés existants.

Ce travail nécessitait préalablement la fourniture par le SCCNO à la SME, des fonds cadastraux permettant d'identifier précisément les références des parcelles qui font l'objet de ces enquêtes et leur propriétaire. Ces éléments ont été fournis début 2009 de manière incomplète et les enquêtes ont pu démarrer au 1^{er} semestre 2009. Les résultats ont été transmis au SCCNO aux cours du mois de novembre 2009 sous forme de tableau.

Les clients potentiellement raccordables avaient été évalués à **184** dans le cadre de notre démarche (distance habitation à réseau ≤ 100 m).

A cette époque les informations relatives au N° de parcelle raccordable ont été fournies, mais celles relatives au nom et à l'adresse du propriétaire n'avaient pas pu être intégrées (format de fichiers du Cadastre inexploitable à l'époque).

Remarque sur les clients raccordables et assujettis à tort :

La campagne d'enquêtes de 2019 a identifié 162 clients raccordables (mais non raccordés) pour lesquels la SME a émis des factures d'assainissement.

Sur ces 162 clients, 109 ont été remboursés en 2013. Pour les derniers clients restant à rembourser, nous ne disposons pas des références bancaires pour réaliser le remboursement dans l'immédiat.

Un courrier de demande de RIB leur a été envoyé afin de procéder au remboursement s'il y a lieu après déduction des factures impayées.

En 2014, le Fermier a réalisé **375** enquêtes en vue d'effectuer une nouvelle mise à jour du fichier de Novembre 2009 avec les références cadastrales et les noms et adresses des propriétaires.

Pour ce faire la Collectivité a fait l'acquisition des fichiers du Cadastre 2014, qu'elle a remis au Fermier le 15/07/2014 sous forme de CD-ROM, dont les données ont été extraites par le Fermier et intégrées au fichier des RNR.

Le fichier de synthèse a été remis à la Collectivité sur support CR-ROM par courrier du 06/11/2014. Il comprend une liste de **190** abonnés raccordables mais non raccordés, avec mention du N° de parcelle, du nom et de l'adresse du propriétaire, et une liste de **109** abonnés qui ne sont pas raccordables au réseau d'assainissement collectif. Enfin, **47** abonnés ont été retrouvés effectivement raccordés et ont été assujettis à la redevance assainissement, suite aux enquêtes.

En 2015, le Fermier a réalisé **565** enquêtes RNR sur les communes de Case Pilote, Prêcheur, Bellefontaine et Morne Vert. La mise en forme du fichier de synthèse présentant les parcelles raccordables avec les noms et adresses des propriétaires est en cours de finalisation et sera remis à la Collectivité dans un prochain courrier.

Néanmoins voici les remarques que nous pouvons déjà faire :

- ✓ Les abonnés du bassin versant de la STEU Anse Belleville (PRECHEUR) intégrée au patrimoine SCCNO en 2015, ont été contrôlés et **27 boîtes de branchement** ont été intégrées au patrimoine. Les 27 parcelles sont toutes raccordées et assujetties à la redevance assainissement.
- ✓ Les enquêtes réalisées sur le bassin versant de la STEU ECOLE MATERNELLE (MICRO MARCHER, PRECHEUR) ont mis à jour un réseau probablement posé par la commune mais dont le Fermier n'a pas été associé aux travaux. (parcelle 2190000A0125). **8 boîtes de branchement** ont été identifiées et toutes sont raccordées au réseau et déversent vers la STEU. Il est important que la Collectivité régularise la situation de ce réseau. Ces 8 boîtes de branchements n'apparaîtront pas officiellement dans le total des branchements en service ou non mais les abonnés seront quand même assujettis étant donné que le service est rendu.

1.1.2. INTEGRATION DES NOUVEAUX RESEAUX ASSAINISSEMENT REALISES PAR LA COLLECTIVITE DEPUIS L'ORIGINE DU CONTRAT.

Le contrat d'affermage qui lie le SCCNO et la Société Martiniquaise des Eaux, comprend une option qui concerne les nouveaux raccordables sur une base prévisionnelle de 1500 m de nouveau réseau et 140 nouveaux branchements par an. Il est prévu la visite des habitations et l'intégration des abonnés au fichier des raccordés raccordables. Cette option est valorisée à hauteur de 2161 € par an dans le CEP.

L'identification des abonnés et des propriétaires pour ces nouveaux tronçons doit être faite par le Fermier. Sauf cas particuliers à préciser par le SCCNO, la date de mise en service des nouveaux tronçons correspond à la date de réception.

Pour mettre en œuvre cette option, le SCCNO doit au préalable transmettre au Fermier la décision de réception des nouveaux tronçons ainsi que les plans de recollement des opérations.

Or au 31/12/2013, nous confirmons au SCCNO ne pas disposer des documents de réception des opérations d'extension de réseaux réalisées depuis le début du contrat par le SCCNO. Ces documents sont indispensables pour la mise à jour du SIG et de l'ensemble des informations relatives au nouveaux raccordables.

Face à ce constat, une séance de travail s'est tenue le 17 février 2014 au bureau d'études de la SME au cours de laquelle les plans des nouveaux réseaux assainissement réalisés par la Collectivité depuis le début du contrat d'affermage ont été remis au Fermier. La liste des plans reçus est présentée ci-dessous.

Les plans repérés en jaune ont pu être intégrés au SIG APIC. Il est à noter que certains plans remis ne permettent pas une intégration complète des données dans le SIG. L'état précis des anomalies détectées est fourni en annexe du présent rapport.

Date arrivée dossiers	COMMUNE	ADRESSE	NATURE DES TRAVAUX	Entreprises	Observations
10/09/2013	SAINT PIERRE	Rues : CASTELNEAU de la BONNE FOI	Extension de réseau	GETELEC	reçu et mis à jour avant la réunion
17/02/2014	SAINT PIERRE	Rue DUPUY	Extension de réseau	GETELEC	
17/02/2014	SAINT PIERRE	Allée Pécoul	Extension de réseau	ANTRA	
17/02/2014	SAINT PIERRE	Roxelane (au niveau station essence)	Déplacement PR		
17/02/2014	SAINT PIERRE	Rue V HUGO	Renouvellement du réseau		
17/02/2014	SAINT PIERRE	Rue d'Orléan	(parallèle à rue schoelcher)	GETELEC	
17/02/2014	CASE PILOTE	Choiseul-RN2	Extension de réseau	ANTRA	
17/02/2014	CASE PILOTE	Batterie	Extension de réseau	SOGEA ?	
17/02/2014	CASE PILOTE	Quartier Choiseul déplacement réseau	Déplacement réseau	GETELEC ?	
17/02/2014	CARBET	Lajus	Extension de réseau		
17/02/2014	CARBET	Le coin - RN2	Extension de réseau		
17/02/2014	CARBET	Thieubert (PR vers Marouba)	Extension de réseau		
17/02/2014	CARBET	Fond Savane (devant chez VARON)	Renouvellement réseau		
17/02/2014	BELLEFONTAINE	Cour Tamarin	Extension réseau	ANTRA	
17/02/2014	BELLEFONTAINE	Ravine Jeannot	Extension réseau		
23/01/2014	BELLEFONTAINE	Fond Boucher	Extension de réseau	ZOZIME	reçu et mis à jour avant la réunion
17/02/2014	PRECHEUR	Bord de mer	Extension réseau (non mis en service)	SOGEA	

A noter que seul le chantier de Fond Boucher a fait l'objet d'une réception officielle par le Fermier en août 2013. Pour ce chantier, le Fermier a effectivement été convié aux OPR et a reçu les PV de réception du chantier, les plans de recollement, ainsi que le PV de remise des ouvrages transmis par le SCCNO.

Le Fermier reste dans l'attente des documents officiels de réception des autres chantiers (PV de réception et de remise d'ouvrage à la SME).

Ceci explique la faible progression du nombre de branchements reportée dans les rapports annuels au fil des années ainsi que l'incohérence entre le nombre d'abonnés qui diminue alors que des extensions de réseaux ont été réalisées par la Collectivité.

En attendant qu'une mise au point administrative complète sur le sujet des extensions de réseaux soit réalisée avec la Collectivité, le Fermier a mené en 2014 une première vague d'enquêtes des installations intérieures des nouveaux raccordables en prenant pour base les plans fournis par la Collectivité en Février 2014.

Dans le tableau de synthèse ci-dessous figurent le nombre d'enquêtes réalisées sur 5 nouveaux réseaux, ainsi que le nombre d'abonnés dont l'enquête a révélé qu'ils sont raccordés au réseau publique d'assainissement et ceux qui ne le sont toujours pas (raccordables).

QUARTIER	BASSIN VERSANT	COMMUNE	Nb de boîtes	Raccordé	NON Raccordé
RAVINE JANNOY	PR BOURG	BELLEFONTAINE	48	11	37
FOND BOUCHE	PR FOND BOUCHE	BELLEFONTAINE	45	10	35
AUTRE BORD	PR AUTRE BORD	CASE-PILOTE	40	4	36
RUE D'ORLEAN	PR GALERE	SAINT PIERRE	12	0	12
ALLE PECOULE	PR GALERE	SAINT PIERRE	49	0	49
		TOTAL :	193	25	169

Enquêtes terrain « raccordés/raccordables » réalisées sur les nouveaux réseaux en 2014

Les 193 boîtes de branchement ont été ajoutées en 2014 au décompte des branchements en service ou non.

Le listing détaillé des raccordables au regard des nouveaux réseaux sera fourni au SCCNO ultérieurement.

1.1.3. NOMBRE TOTAL DE BRANCHEMENTS EN SERVICE OU NON

Le nombre total de branchement en service ou non au **31/12/2014** sur le périmètre syndical était de : **4 798**

La SME a réalisé **3** nouveaux branchements en **2015**.

27 branchements du bassin versant de la STEU ANSE BELLEVILLE ont été intégrés suite aux enquêtes.

En conséquence, nous considérons qu'au **31/12/2015**, le nombre de branchements en service ou non est de : **4828**.

Nous tenons ce décompte sur la base des enquêtes terrain. Cependant un rapprochement avec les plans de recollement des nouveaux réseaux est nécessaire et ne pourra être fait qu'à condition de disposer de plans intégrables au SIG et des PV de remise des chantiers de la Collectivité.

1.1.4. NOMBRE D'USAGERS – VOLUMES ASSUJETTIS PAR COMMUNE

Le nombre d'abonnés au service de l'assainissement collectif s'élève au **31/12/2015 à 4 844**.

Le tableau ci-dessous présente la répartition par commune avec l'historique sur les 6 derniers exercices :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
BELLEFONTAINE						
Nombre d'assujettis	412	421	402	571	581	584
Volumes assujettis (m ³)	68 921	55 228	48 556	50 892	65 602	72 911
CARBET						
Nombre d'assujettis	1 068	1 098	1 052	1 067	1 068	1 069
Volumes assujettis (m ³)	208 203	191 373	206 941	183 759	171 154	159 439
CASE PILOTE						
Nombre d'assujettis	1 272	1 304	1 265	1 256	1281	1282
Volumes assujettis (m ³)	129 082	129 446	128 445	122 874	120 293	124 612
FONDS SAINT DENIS						
Nombre d'assujettis	29	32	33	29	31	31
Volumes assujettis (m ³)	2 910	2 941	2 969	2 551	2 632	2 891
PRECHEUR						
Nombre d'assujettis	284	187	156	263	265	294
Volumes assujettis (m ³)	28 115	22 536	10 016	31 253	22 704	27 420
MORNE VERT						
Nombre d'assujettis	82	88	81	82	82	82
Volumes assujettis (m ³)	6 143	5 693	5 731	4 727	5 571	5 696
SAINT PIERRE						
Nombre d'assujettis	1 443	1 528	1 476	1 482	1504	1502
Volumes assujettis (m ³)	161 044	154 960	162 681	153 561	159 078	158 236
Total nombre d'assujettis	4 590	4 658	4 465	4 750	4812	4844
Total volumes assujettis (m³)	604 418	562 177	565 339	549 617	547 034	551 205

Le nombre de clients assujettis de la commune de Bellefontaine augmente significativement entre 2012 et 2014 du fait de la mise en service du quartier de Cheval Blanc.

Pour le Prêcheur, l'augmentation du nombre d'assujettis est liée à l'intégration de la STEU Anse Belleville au patrimoine du SCCNO, votée par délibération du Conseil Syndical du 09/12/2014.

Cette installation apparaît donc dans les rapports annuels, dans le cadre de l'affermage, à compter de l'exercice 2015.

Nous sommes en attente de tout document relatif à cette installation dont disposerait la Collectivité.

1.1.5. NOMBRE D'ASSUJETTIS PAR BASSIN VERSANT

A la demande de la Collectivité, nous incluons dans le présent rapport un tableau récapitulatif du nombre d'assujettis par bassin versant :

CASE PILOTE

STEU BATI SOLEIL	16
PR PETIT FOURNEAU	185
PR AUTRE BORD	147
PR PORT	55
STEU MANIBA	879
	1282

SAINT PIERRE

PR BOURG	869
PR ROXELANE	185
PR GALERE	171
STEU FOND CORE	213
	1438

CARBET

PR MARCHÉ	84
STEU BOUT BOIS	19
PR FROMAGER	132
PR DISPENSAIRE	348
PR COIN	372
PR FOND CAPOT	114
	1069

BELLE FONTAINE

PR MAIRIE	222
PR CHEVAL BLANC	129
PR RN2	174
PR FOND BOUCHER	58
	583

PRECHEUR

STEU CHARMEUSE 1	58
STEU CHARMEUSE 2	16
STEU CITE LENNY	35
STEU LA PERLE	107
STEU ECOLE	1
STEU CITE COQUET	45
STEU ANSE BELLEVILLE	25
PR ANSE BELLEVILLE	5
	262

MORNE VERT

STEU LA VIGIE	80
---------------	-----------

FD ST DENIS

STEU RIVIERE MAHAULT	29
----------------------	-----------

TOTAL : 4743

1.1.6. NOMBRE TOTAL D'ABONNES COMMUNAUX

Le nombre total de branchement communaux en service au 31/12/2015 sur le périmètre syndical s'élève à : **89** pour les communaux et **31** pour les administrations.

1.2. Collecte et transport des effluents

1.2.1. DESCRIPTIF PATRIMONIAL : SYNTHESE DES OUVRAGES PRESENTS SUR LE RESEAU

Depuis Mars 2012, la SME s'est dotée d'un nouveau logiciel de SIG dénommé APIC, plus adapté aux métiers de l'eau. La bascule du logiciel RESOCAD au logiciel APIC est un processus qui a demandé certaines adaptations de format de données car APIC est beaucoup plus précis en matière de base de données. Une reclassification des linéaires par diamètre ainsi qu'une reclassification des Maîtres d'Ouvrages a dû être effectuée afin de s'adapter aux exigences de précision des formats APIC.

A noter aussi qu'en février 2014, la Collectivité a remis à la SME les plans de récollement des extensions de réseau assainissement réalisées depuis l'origine du contrat. Le Bureau d'Etudes SME procède actuellement à l'intégration de ces plans dans APIC, mais s'est heurté à des difficultés. En effet, certains de ces plans fournis ne permettent pas une intégration complète des données dans le SIG. Un état précis des anomalies détectées sera fourni à la Collectivité ultérieurement par le Bureau d'Etudes SME.

La SME reste toujours dans l'attente des documents officiels de réception de ces travaux et des PV de remise des ouvrages au Fermier. En l'absence de ces documents, des informations telles que l'année de pose ou de mise en service restent non renseignées dans APIC.

L'intégration de certains plans et la reclassification des linéaires lors de l'intégration dans APIC expliquent les deltas observés par rapport aux valeurs de 2012. Avec APIC, nous gagnons en précision de la base de données.

Désormais le tableau de répartition des conduites par diamètre et par nature prendra la forme ci-dessous.
(Extraction APIC) :

Gravitaire surface libre

Somme de Longueur calculée (m)		Matériau							
Commune	Hauteur (mm)	Amiante ciment	Autres	Fonte	Polyéthylène	PRV/Fibre de verre	PVC	(vide)	Total
BELLEFONTAINE (97234)	100						97,97		97,97
	160	126,43					85,03		211,46
	200	1379,53		26,69	55,1		5783,35	14,05	7 258,72
	250						115,11	10,81	125,92
	(vide)							142,55	142,55
Total BELLEFONTAINE (97234)		1505,96		26,69	55,1		6081,46	167,41	7 837
CARBET (97204)	125			137,39					137,39
	150						24,71		24,71
	160	117,51					1876,96		1 994,47
	200	4705,09		106,74			8640,97		13 452,80
	225						11,96		11,96
	(vide)		10,15						10,15
Total CARBET (97204)		4822,6	10,15	244,13			10554,6		15 631
CASE-PILOTE (97205)	125	56,5							56,50
	140	1884,94							1 884,94
	160	860,61					1702,76		2 563,37
	200	2084,58		42,79			7453,21		9 580,58
	(vide)						36,34	508,72	545,06
Total CASE-PILOTE (97205)		4886,63		42,79			9192,31	508,72	14 630
FONDS-SAINT-DENIS (97208)	200						240,75		240,75
Total FONDS-SAINT-DENIS (97208)							240,75		241
MORNE-VERT (97233)	120			5,73			17,75		23,48
	160						71,58		71,58
	200					4,12	577,98		582,10
	(vide)						14,33		14,33
Total MORNE-VERT (97233)				5,73		4,12	681,64		691
PRECHEUR (97219)	100						210,87		210,87
	110						17,57		17,57
	125						32,89		32,89
	140						153,01		153,01
	160						229,81		229,81
	200						2722,31		2 722,31
	(vide)		136,02					41,28	177,30
Total PRECHEUR (97219)			136,02				3366,46	41,28	3 544
SAINT-PIERRE (97225)	150			65,37					65,37
	160	387,52					1406,91		1 794,43
	200	6762,33					3451,93	23,67	10 237,93
	250	323,98							323,98
	300	312,89							312,89
	(vide)							22,54	22,54
Total SAINT-PIERRE (97225)		7786,72		65,37			4858,84	46,21	12 757
Total		19 001,91	146,17	384,71	55,10	4,12	34 976,06	763,62	55 332

Refolement

Somme de Longueur calculée (m)		Matériau			
Commune	Hauteur (mm)	Fonte	Polyéthylène	PVC	Total
BELLEFONTAINE (97234)	90			2028,19	2 028,19
	110		699,73		699,73
	180		356,88		356,88
Total BELLEFONTAINE (97234)			1056,61	2028,19	3 085
CARBET (97204)	90			776,49	776,49
	140			261,06	261,06
	150	421,91			421,91
Total CARBET (97204)		421,91		1037,55	1 459
CASE-PILOTE (97205)	90			113,88	113,88
	125			255,6	255,60
Total CASE-PILOTE (97205)				369,48	369
PRECHEUR (97219)	90			1352,19	1 352,19
Total PRECHEUR (97219)				1352,19	1 352
SAINT-PIERRE (97225)	90			1038,33	1 038,33
	110		32,4	993,18	1 025,58
Total SAINT-PIERRE (97225)			32,4	2031,51	2 064
Total		421,91	1 089,01	6 818,92	8 330

Les tableaux suivants présentent le nombre de postes de refolement présents sur le réseau du SCCNO, par commune.

Bellefontaine		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de postes	<i>u</i>								
<i>Bourg</i>		2	2	2	2	2	4	4	4
Nombre de pompes	<i>u</i>								
<i>Bourg</i>		4	4	4	4	4	8	8	8
Puissance totale installée	<i>kW</i>								
<i>Bourg</i>		29,6	29,6	29,6	29,6	29,6	91,6	91,6	91,6

Deux nouveaux postes ont été réceptionnés et intégrés au patrimoine du SCCNO sur la commune de Bellefontaine en aout 2013. Il s'agit du poste de Fond Boucher et du poste RN2 (Intermédiaire).

Ces deux postes viennent remplacer le lit bactérien de Fond Boucher et la STEU Salle polyvalente qui ont été supprimés et comblés. A noter que ces deux installations représentaient 1,5KW de puissance contre 60 KW pour les deux nouveaux postes. On observe, en conséquence une augmentation significative de la consommation électrique.

Carbet		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de postes <i>Bourg</i>	<i>u</i>	5	5	5	5	5	5	5	5
Nombre de pompes <i>Bourg</i>	<i>u</i>	10	10	10	10	10	10	10	10
Puissance totale installée <i>Bourg</i>	<i>kW</i>	50,8	50,8	50,8	50,8	50,8	52,6	52,6	52,6

Case Pilote		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de postes <i>Bourg</i>	<i>u</i>	3	3	3	3	3	3	3	3
Nombre de pompes <i>Bourg</i>	<i>u</i>	6	6	6	6	6	6	6	6
Puissance totale installée <i>Bourg</i>	<i>kW</i>	24	24	27,2	27,2	27,2	25,6	25,6	25,6

Fond Saint Denis		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de postes <i>Bourg</i>	<i>u</i>	--	--	--	--	--	--	--	--
Nombre de pompes <i>Bourg</i>	<i>u</i>	--	--	--	--	--	--	--	--
Puissance totale installée <i>Bourg</i>	<i>kW</i>	--	--	--	--	--	--	--	--

Prêcheur		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de postes	<i>u</i>								
Anse Belleville		-	-	1	1	1	1	1	1
Cité Lenny		-	-	-	-	-	-	-	-
Cité Coquette		-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de pompes	<i>u</i>								
Anse Belleville		-	-	2	2	2	2	2	2
Cité Lenny		-	-	-	-	-	-	-	-
Cité Coquette		-	-	-	-	-	-	-	-
Puissance totale installée	<i>kW</i>								
Anse Belleville		-	-	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8
Cité Lenny		-	-	-	-	-	-	-	-
Cité Coquette		-	-	-	-	-	-	-	-

Saint Pierre		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de postes	<i>u</i>								
Bourg		3	3	3	3	3	3	3	3
Nombre de pompes	<i>u</i>								
Bourg		6	6	6	6	6	6	6	6
Puissance totale installée	<i>kW</i>								
Bourg		28,6	28,6	31,2	31,2	31,2	34,4	34,4	34,4

Morne Vert		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de postes	<i>u</i>								
Bourg		-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de pompes	<i>u</i>								
Bourg		-	-	-	-	-	-	-	-
Puissance totale installée	<i>kW</i>								
Bourg		-	-	-	-	-	-	-	-

TOTAL		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de postes	u	13	13	14	14	14	16	16	16
Nombre de pompes	u	26	26	28	28	28	32	32	32
Puissance totale installée	kW	136,6	136,6	143,6	143,6	143,6	209	209	209

1.2.2. DESCRIPTIF PATRIMONIAL : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES

1.2.2.1. Réseau de BELLEFONTAINE Bourg

Le SCCNO a réalisé depuis 2011 une opération de raccordement des quartiers Fond Boucher et de Cheval Blanc sur la STEP de Bellefontaine. Ces travaux réalisés par l'entreprise ZOZIME ont été réceptionnés par la Collectivité le 30 mai 2013 et remis au Délégué en affermage le 27 août 2013.

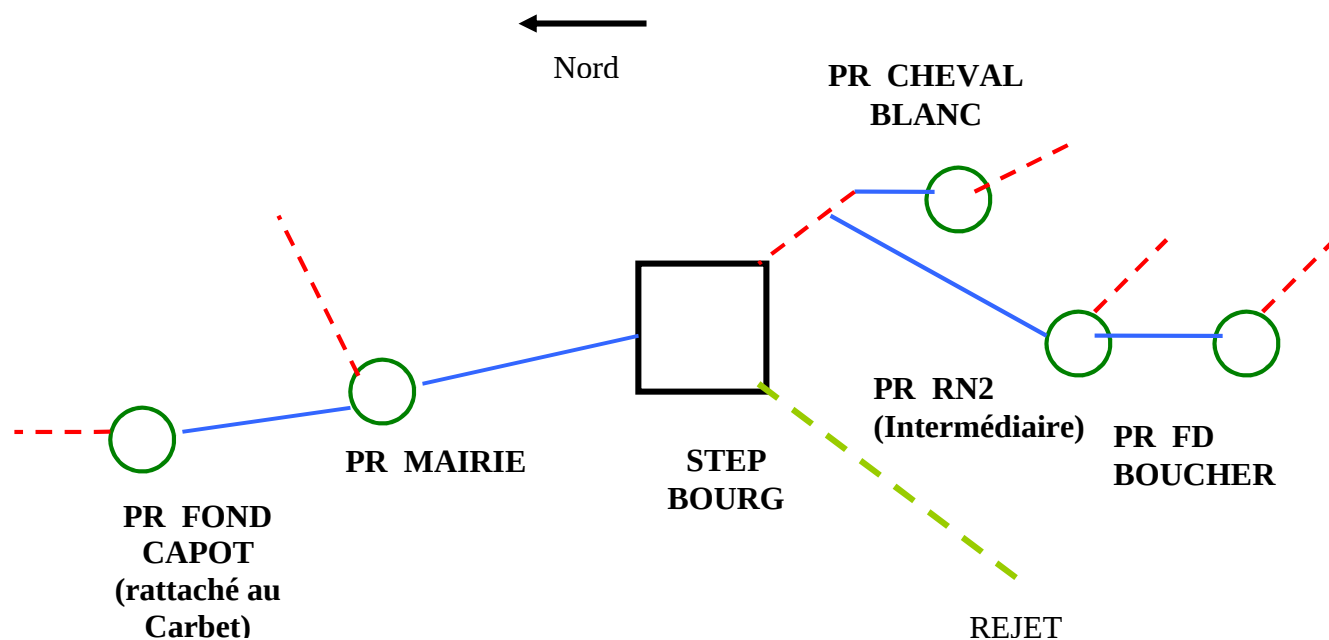
Ces travaux comprennent :

- 1000 ml de canalisation de refoulement
- 1200 ml de réseau gravitaire
- 2 Postes de refoulement : PR Fond Boucher et PR RN2 (Intermédiaire) qui remplacent les STEP Salle Polyvalente et Lits bactériens de Fond Boucher.



Schéma d'ensemble

Le schéma d'ensemble du réseau de Bellefontaine a été mis à jour afin d'inclure les deux nouveaux postes de refoulement de Fond Boucher intégrés au patrimoine en 2013.



- - - Collecteur gravitaire
 — Refoulement
 - - - Rejet station

Réseaux de collecte et Transfert (extraction APIC)

Commune	Bassin versant	Gravitaire surface libre	Refoulement	Total général
BELLEFONTAINE (97234)	BEL/PR CHEVAL BLANC	843,4		843,4
	BEL/PR FOND BOUCHER	1862,3		1862,3
	BEL/PR MAIRIE	3104,22	553,53	3657,75
	BEL/PR RN2	1044,25	699,73	1743,98
	BEL/STEP BELLEFONTAINE	982,45	1831,54	2813,99
Total		7836,62	3084,8	10921,42

Commune	Bassin versant	NB de Regards
BELLEFONTAINE (97234)	BEL/PR CHEVAL BLANC	39
	BEL/PR FOND BOUCHER	74
	BEL/PR MAIRIE	185
	BEL/PR RN2	40
	BEL/STEP BELLEFONTAINE	41
Total		379

Poste de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	Débit Nominal (m³/h)	Date d'installation
Poste de Cheval Blanc					
Pompe 1	FLYGT 3127 SH 256	7,4	36	30	2012
Pompe 2	FLYGT 3127 SH 256	7,4	36	30	2012
Total		14,8			
Poste Mairie					
Pompe 1	FLYGT 3127 SH 245	7,4	36	36	2011
Pompe 2	FLYGT 3127 SH 245	7,4	36	36	2011
Total		14,8			
Poste Fond Boucher					
Pompe 1	KSB SEWATEC 80	15	50	20	2013
Pompe 2	KSB SEWATEC 80	15	50	20	2013
Total		30			
Poste RN2 (Intermédiaire)					
Pompe 1	KSB SEWATEC 80	15	35	35	2013
Pompe 2	KSB SEWATEC 80	15	35	35	2013
TOTAL		30			
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE		89,6			

Remarque :

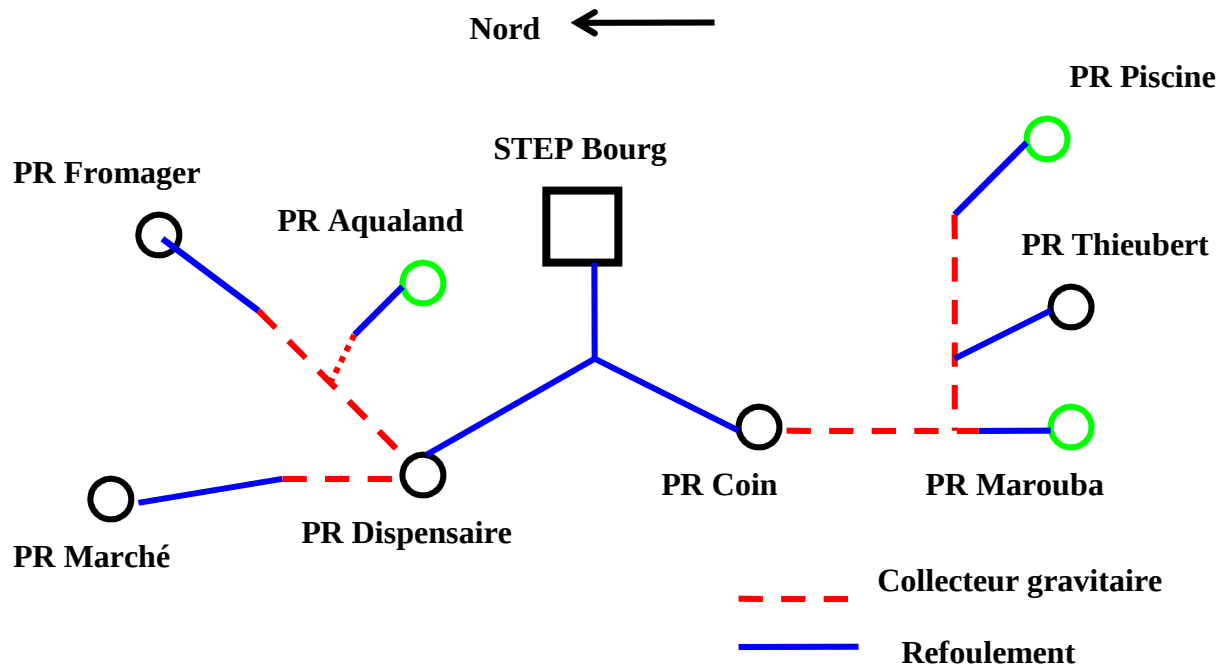
Les deux nouveaux postes Fond Boucher et RN2 (Intermédiaire) ont été réceptionnés et intégrés au patrimoine du SCCNO sur la commune de Bellefontaine en aout 2013.

Ces deux postes viennent remplacer le lit bactérien de Fond Boucher et la STEU Salle polyvalente qui ont été supprimés et comblés.

A noter que ces deux installations représentaient 1,5KW de puissance contre 60 KW pour les deux nouveaux postes. Il faut s'attendre a une augmentation significative de la consommation électrique.

1.2.2.2. Réseau du CARBET Bourg

Schéma d'ensemble



Les postes de refoulement Piscine, Marouba et Aqualand sont privés.

Le poste Aqualand est géré par la Cap Nord (ex CCNM). Au 31/12/2014, il était toujours en attente de rétrocession au SCCCNO. Dans l'attente de cette rétrocession, la SME entretenait cette installation dans le cadre d'une prestation de service depuis Mai 2012. La SME a demandé la résiliation du contrat de prestation de service à effet du 30/04/2015.

La SME reste dans l'attente des documents d'intégration du PR Thieubert et de la documentation technique relative à l'exploitation de cet équipement. Les agents SME passent régulièrement pour se rendre compte de l'état de fonctionnement de l'installation.

Réseaux de collecte et Transfert (extraction APIC)

Commune	Bassin versant	Gravitaire surface libre	Refoulement	Total général
CARBET (97204)	CAR/PR DU COIN	5374,32	500,68	5875
	CAR/PR DU DISPENSAIRE	5712,98	187,45	5900,43
	CAR/PR FOND CAPOT	1726,83		1726,83
	CAR/PR FROMAGER	1337,03		1337,03
	CAR/PR MARCHE	1009,24		1009,24
	CAR/PR PISCINE		88,36	88,36
	CAR/STEP BOURG		682,97	682,97
	CAR/STEP BOUT BOIS	471,08		471,08
Total		15631,48	1459,46	17090,94

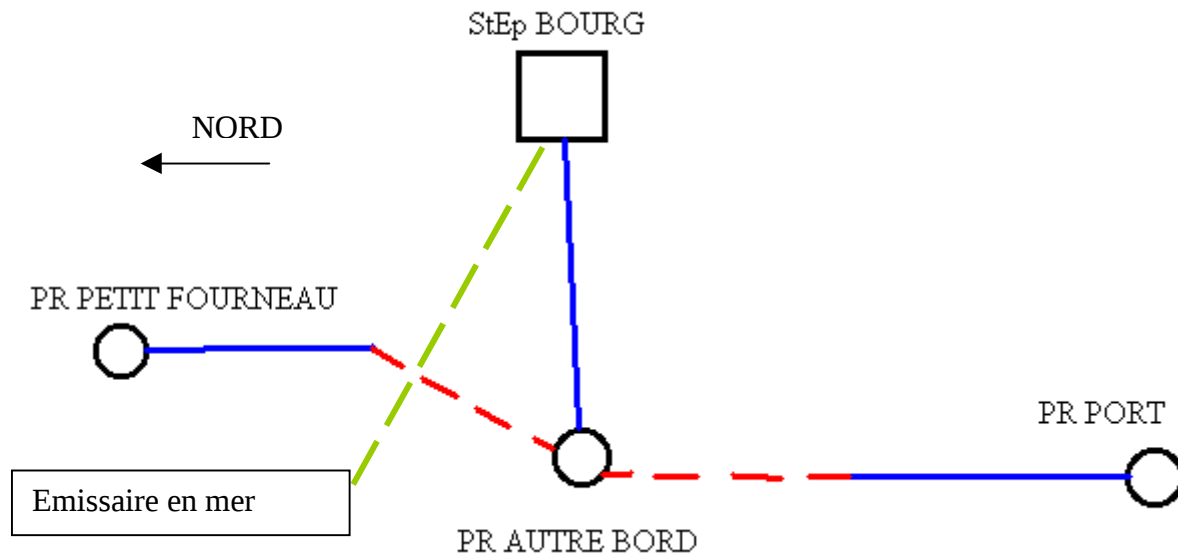
Commune	Bassin versant	NB de Regards
CARBET (97204)	CAR/PR DU COIN	178
	CAR/PR DU DISPENSAIRE	212
	CAR/PR FOND CAPOT	73
	CAR/PR FROMAGER	79
	CAR/PR MARCHE	39
	CAR/PR PISCINE	1
	CAR/STEP BOURG	1
	CAR/STEP BOUT BOIS	20
Total		603

Poste de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	DEBIT (m³/h)	Date d'installation
Poste du Fromager					
Pompe 1	FLYGT 3152 CP	7,4	33	36	2004
Pompe 2	FLYGT 3152 CP	7,4	33	36	2004
Total		14,8			
Poste Fond Capot					
Pompe 1	FLYGT 3085	1,7	16	7	2012
Pompe 2	FLYGT 3085	1,7	16	7	2012
Total		3,4			
Poste Marché					
Pompe 1	FLYGT 3085 HT 253	2,4	15	30	2011
Pompe 2	FLYGT 3085 HT 253	2,4	15	30	2011
Total		4,8			
Poste Dispensaire					
Pompe 1	FLYGT 3127.480	7,4	20	36	2011
Pompe 2	FLYGT 3127.480	7,4	20	36	2011
Total		14,8			
Poste Le Coin					
Pompe 1	FLYGT 3127	7,4	22	30	2012
Pompe 2	FLYGT 3127	7,4	22	30	2012
Total		14,8			
Total Puissance		52,6			

1.2.2.3. Réseau de CASE PILOTE Bourg

Schéma d'ensemble



Réseaux de collecte et Transfert (extraction APIC)

Commune	Bassin versant	Gravitaire surface libre	Refoulement	Total
CASE PILOTE (97205)	CAP/PR AUTRE BORD	2040,87	100,46	2141,33
	CAP/PR DU PORT	663,5	13,42	676,92
	CAP/PR PETIT FOURNEAU	2657,12		2657,12
	CAP/STEP BATI-SOLEIL	370,33		370,33
	CAP/STEP BOURG	8898,63	255,6	9154,23
Total		14630,45	369,48	14999,93

Commune	Bassin versant	Nombre de Regards
CASE PILOTE (97205)	CAP/PR AUTRE BORD	129
	CAP/PR DU PORT	36
	CAP/PR PETIT FOURNEAU	147
	CAP/STEP BATI-SOLEIL	15
	CAP/STEP BOURG	383
Total		710

Poste de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	DEBIT (m³/h)	Date d'installation
Poste du Port					
Pompe 1	FLYGT 3068 MT	3	5	28	2008
Pompe 2	FLYGT 3068 MT	3	5	28	2009
Total		6			
Poste Autre bord					
Pompe 1	FLYGT 3085 HT 253	2,4	15	36	2011
Pompe 2	FLYGT 3085 HT 253	2,4	15	36	2011
Total		4,8			
Poste Petit Fourneau					
Pompe 1	FLYGT 3127 SH 247	7,4	33	36	2010
Pompe 2	FLYGT 3127 SH 247	7,4	33	36	2010
Total		14,8			
TOTAL PUISSANCE		25,6			

1.2.2.4. Réseau de FOND SAINT DENIS**Réseaux de collecte et Transfert (extraction APIC)**

Commune	Bassin versant	Gravitaire surface libre	Refoulement	Total
FONDS SAINT DENIS (97208)	FSD/STEP RIVIERE MAHAULT	240,75		240,75
Total		240,75		240,75

Commune	Bassin versant	Nombre de Regards
FONDS SAINT DENIS (97208)	FSD/STEP RIVIERE MAHAULT	20
Total		20

1.2.2.5. Réseau de PRECHEUR Bourg

Réseaux de collecte et Transfert (extraction APIC)

Commune	Bassin versant	Gravitaire surface libre	Refoulement	Total
PRECHEUR (97219)	PRE/PR ANSE BELLEVILLE	518,36		518,36
	PRE/PR BOURG Prêcheur (Futur)	140,56		140,56
	PRE/PR CHARMEUSE	338,24	194,77	533,01
	PRE/STEP ANSE BELLEVILLE	276,82	268,13	544,95
	PRE/STEP CHARMEUSE (nouvelle)	210,63	762,76	973,39
	PRE/STEP CHARMEUSE 1	879,31		879,31
	PRE/STEP CHARMEUSE 2	293,53		293,53
	PRE/STEP ECOLE MATERNELLE	226,96		226,96
	PRE/STEP LA COQUETTE	231,48	126,53	358,01
	PRE/STEP PREVILLÉ	427,87		427,87
Total		3543,76	1352,19	4895,95

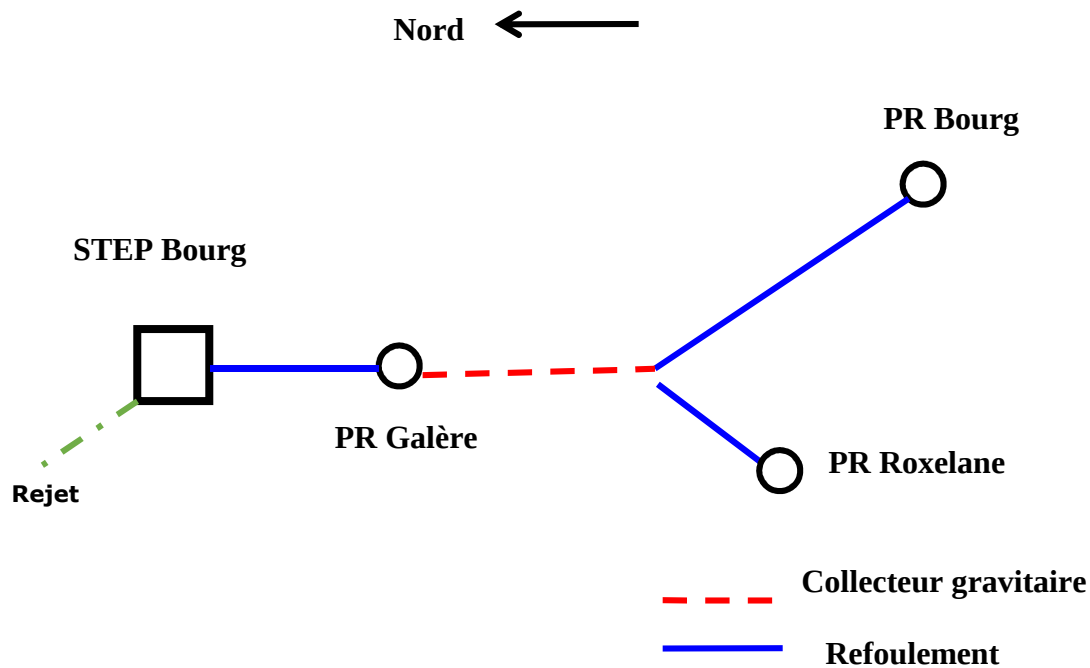
Commune	Bassin versant	Nombre de Regards
PRECHEUR (97219)	PRE/PR ANSE BELLEVILLE	33
	PRE/PR BOURG Prêcheur (Futur)	5
	PRE/PR CHARMEUSE	17
	PRE/STEP ANSE BELLEVILLE	28
	PRE/STEP CHARMEUSE (nouvelle)	8
	PRE/STEP CHARMEUSE 1	38
	PRE/STEP CHARMEUSE 2	14
	PRE/STEP CITE SOLIDARITE (cité LENNY)	32
	PRE/STEP ECOLE MATERNELLE	10
	PRE/STEP LA COQUETTE	11
	PRE/STEP PREVILLÉ	25
Total		221

Poste de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	Débit Nominal (m³/h)	Date d'installation
Poste Anse Belleville					
Pompe 1	FLYGT 3085 SH 172	2,4	36	36	2004
Pompe 2	FLYGT 3185 SH 172	2,4	36	36	2004
TOTAL		4,8			
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE		4,8			

1.2.2.6. Réseau de SAINT PIERRE Bourg

Schéma d'ensemble



Réseau de collecte et Transfert (extraction APIC)

Commune	Bassin versant	Gravitaire surface libre	Refoulement	Total
SAINT PIERRE (97225)	STP/PR BOURG ST PIERRE	6907,4		6907,4
	STP/PR GALERE	3582,3	1070,73	4653,03
	STP/PR ROXELANE	2267,44		2267,44
	STP/STEP FOND CORE		993,18	993,18
Total		12757,14	2063,91	14821,05

Commune	Bassin versant	Nombre de Regards
SAINT PIERRE (97225)	STP/PR BOURG ST PIERRE	269
	STP/PR GALERE	117
	STP/PR ROXELANE	78
Total		464

Postes de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	DEBIT (m³/h)	Date d'installation
Poste Galère					
Pompe 1	FLYGT 3127 SH 250	7,4	22	31	2013
Pompe 2	FLYGT 3127 SH 250	7,4	22	31	2013
Total		14,8			
Poste Roxelane					
Pompe 1	FLYGT 3085 SH 252	2,4	18	16,5	2010
Pompe 2	FLYGT 3085 SH 252	2,4	18	16,5	2010
TOTAL		4,8			
Poste Bourg					
Pompe 1	FLYGT 3127 SH 246	7,4	25	20	2013
Pompe 2	FLYGT 3127 SH 246	7,4	25	20	2013
Total		14,8			
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE		34,4			

1.2.2.7. Réseau du MORNE VERT**Réseau de collecte et Transfert (extraction APIC)**

Commune	Bassin versant	Gravitaire surface libre	Refoulement	Total
MORNE VERT (97233)	MVE/STEP LA VIGIE	691,49		691,49
Total		691,49		691,49

Commune	Bassin versant	Nombre de Regards
MORNE VERT (97233)	MVE/STEP LA VIGIE	47
Total		47

Poste de refoulement

Aucun poste n'est recensé sur le réseau de collecte de la commune Morne Vert.

1.3. Traitements des Eaux Usées

1.3.1. DESCRIPTIF PATRIMONIAL : SYNTHÈSE DES OUVRAGES PRÉSENTS SUR LE RÉSEAU

Le tableau ci-dessous présente l'inventaire des ouvrages de traitement des eaux usées existant sur le périmètre du SCCNO au 31/12/2015. La référence réglementaire concernant l'objectif de qualité du rejet est également indiquée.

Station	Capacité nominale		Commune	Arrêté Préfectoral	Arrêté du 22/06/2007
	Eq.hab.	En kgDBO5/j			
Bourg Bellefontaine	1 900	114	BELLEFONTAINE	20/02/2008	
Les STEP Salle Polyvalente et Lits bactériens de Fond Boucher ont été éliminées et remplacées par un poste de refoulement (nouveau PR Fond Boucher). Ces travaux, réalisés par l'entreprise ZOZIME ont été réceptionnés le 30/05/2013 par la Collectivité et remis au Délégué en affermage le 27/08/2013.					
Bourg Carbet (<i>Lagune</i>)	1 800	108	CARBET		X
Carbet Bout Bois (figure au patrimoine mais située en terrain privé, inaccessible)	80	5	CARBET		
Maniba Bourg	7 000	420	CASE PILOTE	10/10/2000	
Batisoleil (autre dénomination: Fond Boucher)	80	5	CASE PILOTE		X
Rivière Mahault	100	6	FD ST DENIS		X
Charmeuse 1	300	18	PRECHEUR		X
Charmeuse 2	300	18	PRECHEUR		X
Coquette	250	15	PRECHEUR		X
Ecole maternelle (Ecole communale)	80	5	PRECHEUR		X
Cité Lenny (<i>Solidarité</i>)	100	6	PRECHEUR		X
La Perle (<i>Préville</i>) (intégrée à l'affermage en 2012)	400	24	PRECHEUR	20/02/2008	
Anse Belleville	200	12	PRECHEUR		X
Fond Coré	1 900	114	SAINT PIERRE		X
La Vigie	300	18	MORNE VERT	20/02/2008	

(*) L'intégration de la STEU Anse Belleville au patrimoine du SCCNO a été votée par délibération du Conseil Syndical du 09/12/2014. Cette installation apparaîtra dans les rapports annuels, dans le cadre de l'affermage, à compter de l'exercice 2015.

Evolution du nombre d'installations figurant au patrimoine du SCCNO

		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Bellefontaine									
nombre	<i>u</i>	3	3	3	3	3	1	1	1
capacité totale	<i>éq.hab</i>	2 100	2 130	2 130	2 130	2 130	1 900	1 900	1 900
puissance totale installée	<i>kW</i>	6,4	64,3	64,3	64,3	64,3	64,3	64,3	64,3
Carbet									
nombre	<i>u</i>	2	2	2	2	2	2	2	2
capacité totale	<i>éq.hab</i>	1 880	1 880	1 880	1 880	1 880	1 880	1 880	1 880
puissance totale installée	<i>kW</i>	33,2	33,9	34,6	34,6	34,6	34,6	35,3	35,3
Case Pilote									
nombre	<i>u</i>	2	2	2	2	2	2	2	2
capacité totale	<i>éq.hab</i>	7 080	7 080	7 080	7 080	7 080	7 080	7 080	7 080
puissance totale installée	<i>kW</i>	86,77	86,77	86,77	86,77	87,17	87,17	87,17	87,17
Fonds Saint-Denis									
nombre	<i>u</i>	1	1	1	1	1	1	1	1
capacité totale	<i>éq.hab</i>	100	100	100	100	100	100	100	100
puissance totale installée	<i>kW</i>	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9
Prêcheur									
nombre	<i>u</i>	5	6	6	5	6	6	6	7
capacité totale	<i>éq.hab</i>	630	1 030	1 030	630	1 030	1 030	1 030	1 230
puissance totale installée	<i>kW</i>	10,5	(*)	(*)	(*)	19,1	19,1	19,1	22,8
Morne Vert									
nombre	<i>u</i>	1	1	1	1	1	1	1	1
capacité totale	<i>éq.hab</i>	300	300	300	300	300	300	300	300
puissance totale installée	<i>kW</i>	1,65	5	5	5	5	5	5	5
Saint Pierre									
nombre	<i>u</i>	1	1	1	1	1	1	1	1
capacité totale	<i>éq.hab</i>	1 500	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900
puissance totale installée	<i>kW</i>	29,3	53	53	53	53	53	53	53
TOTAL NOMBRE	<i>u</i>	15	16	16	15	16	14	14	15
CAPACITE TOTALE	<i>éq.hab</i>	13 640	14 020	14 020	13 640	14 420	14 190	14 190	14 390
PUISSANCE TOTALE INSTALLEE	<i>kW</i>	171,32	246,87	247,57	247,57	267,07	267,07	267,77	271,47

(*) Entre 2009 et 2011, la SME a exploité la STEP La Perle en affermage, à la demande du SCCNO et de la Commune du Prêcheur. Aucune donnée technique n'a été fournie par les donneurs d'ordre concernant cette station, en attente d'intégration officielle au patrimoine du SCCNO, à cette époque. L'intégration officielle a eu lieu en Avril 2012.

1.3.2. COMMUNE DE BELLEFONTAINE : INVENTAIRE DETAILLE DES OUVRAGES

1.3.2.1. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

La station d'épuration réhabilitée du Bourg de type aération prolongée, est de capacité nominale équivalente à 1 900 éq.hab.

CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES

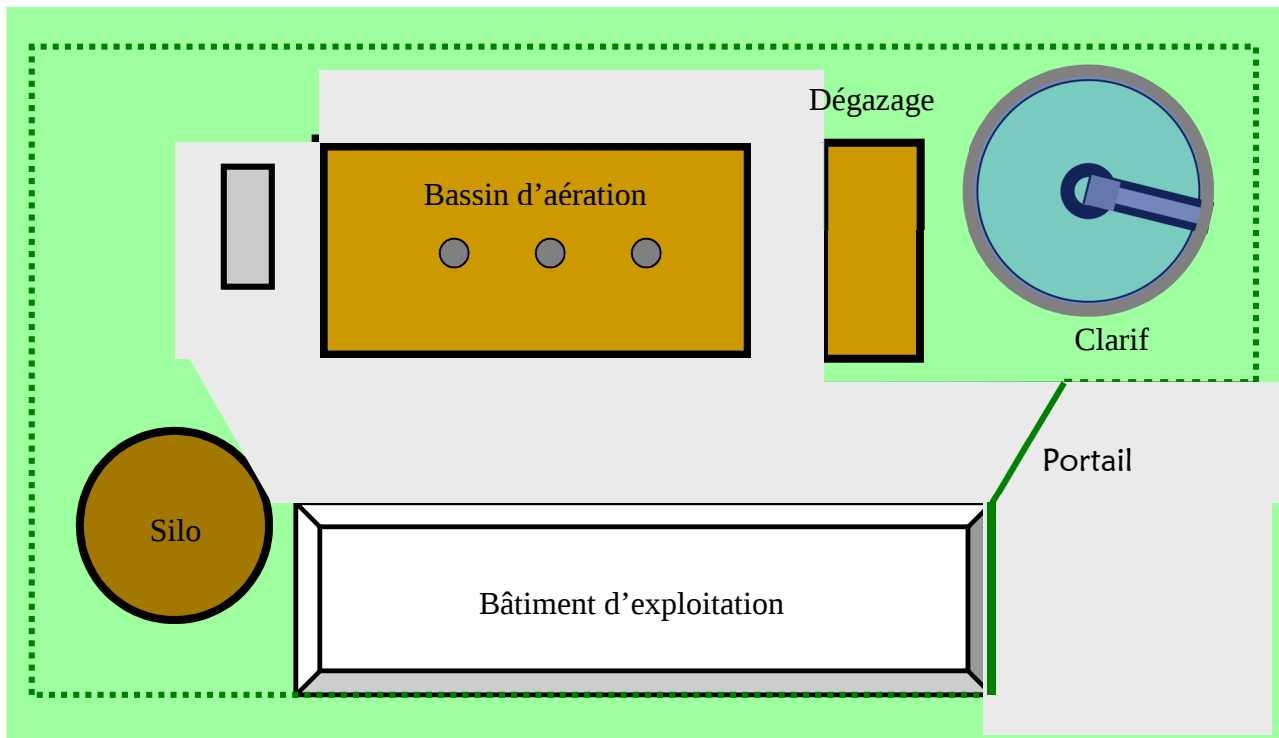
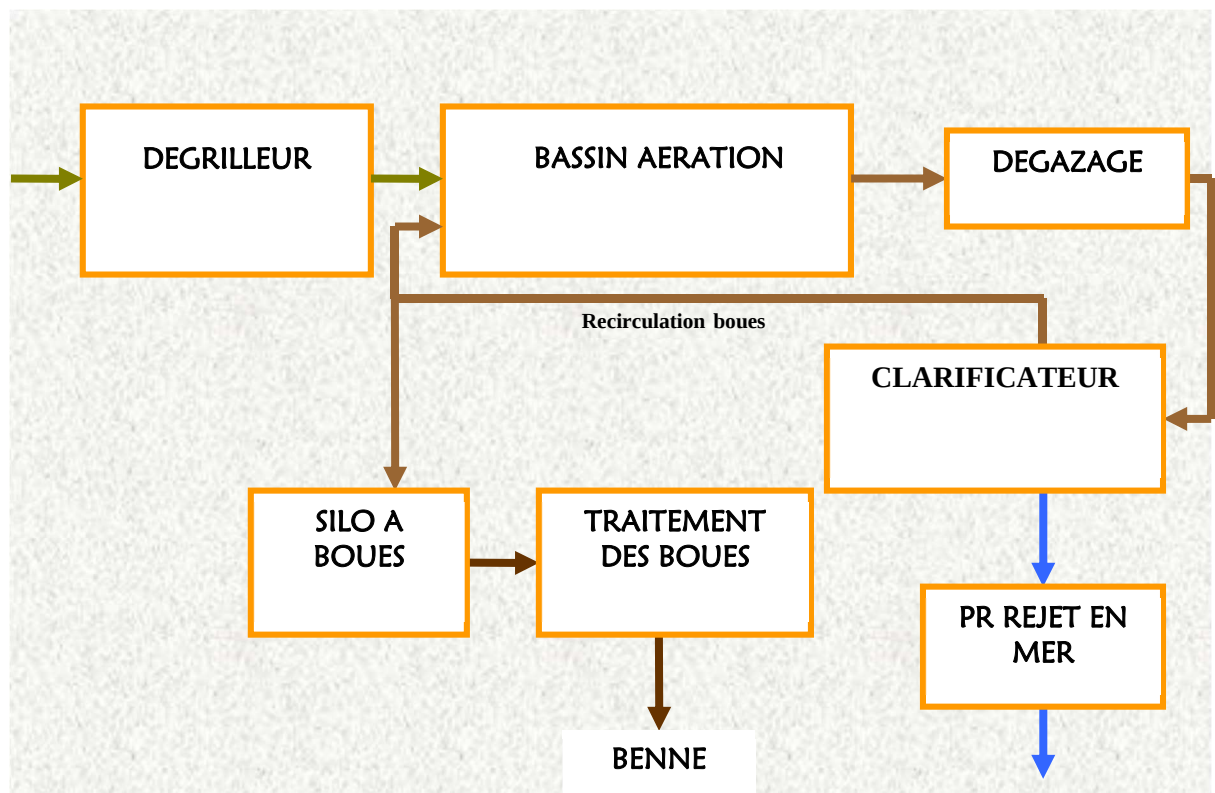
TRAITEMENT DES EFFLUENTS			
Equipements	Type	Nombre	Puissance kW
Prétraitement	Tamis rotatif	1	1,2
Aération	Turbines lentes	3	22,5
	Agitateur	1	5,5
Clarification	Pont racleur	1	1,5
Recirculation	Pompes Flygt 3085	2	4
Extraction	Pompes Flygt 3085	2	3
Rejet	Pompe Flygt 3085	2	4
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			41,7

TRAITEMENT DES BOUES

Equipements	Type	Nombre	Puissance kW
Traitement des boues	Agitateur	1	2
	Pompe à boues	1	2,2
	Pompe à polymère	1	1,4
	Centrifugeuse	1	15
	Skid de lavage	1	2
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			22,6

Station de traitement d'eaux usées du Bourg

STATION D'EPURATION DE BELLEFONTAINE

Principe de fonctionnement

1.3.2.2. Station de traitement d'eaux usées Salle polyvalente FOND BOUCHER

Station d'épuration de type OXYVOR à aération prolongée, de capacité nominale équivalente à 80 éq.hab.

1.3.2.3. Station de traitement d'eaux usées Lits bactériens FOND BOUCHER

Station de type décanteur digesteur d'une capacité équivalente à 50EH

Les STEU Salle Polyvalente et Lits bactériens de Fond Boucher ont été éliminées et remplacées par deux postes de refoulement. Ces travaux, réalisés par l'entreprise ZOZIME, à l'initiative de la Collectivité, ont été réceptionnés le 30/05/2013 par la Collectivité et remis au délégataire en affermage le 27/08/2013.

1.3.3. COMMUNE DU CARBET : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES

1.3.3.1. Station d'épuration du Bourg (La Lagune)

Station d'épuration de type Lagunage aéré, de capacité nominale équivalente à 1 800 eq.hab construite en 1981. Début 2014, le SCCNO a lancé un appel à candidature pour sa réhabilitation et les travaux ont débutés fin d'année 2014 pour une durée de 16 mois.

Les travaux sont en cours d'achèvement et la station sera mise en service le premier trimestre 2016.

CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

Equipements	Type	Nombre	Puissance (kW)	Date d'installation
Aération 1	Turbine Europelec	1	9	2009
Aération 2	Turbine Europelec	1	9	2010
Aération 3	Turbine Fenwick 1 AF2S 160 M6 V1	1	8,3	2013
Aération 4	Turbine Europelec	1	9	2014
TOTAL PUISSANCES			35,3	

1.3.3.2. Station d'épuration BOUT BOIS

Cette fosse septique commune figure dans l'inventaire sommaire du patrimoine affermé. Cependant, aucune donnée technique de cette station n'a été transmise par le SCCNO au Fermier.

En outre cette installation se trouve en terrain privé inaccessible. Le site est envahi par la végétation et infesté de serpents. Un élagage de la végétation et un nettoyage des espaces verts ont été réalisés par la mairie du Carbet en mai 2014. Le Fermier a également réalisé un entretien des espaces verts en septembre 2014. Il reste cependant indispensable que la Collectivité aménage un accès bétonné sécurisé en vue de réaliser une exploitation normale de l'installation.

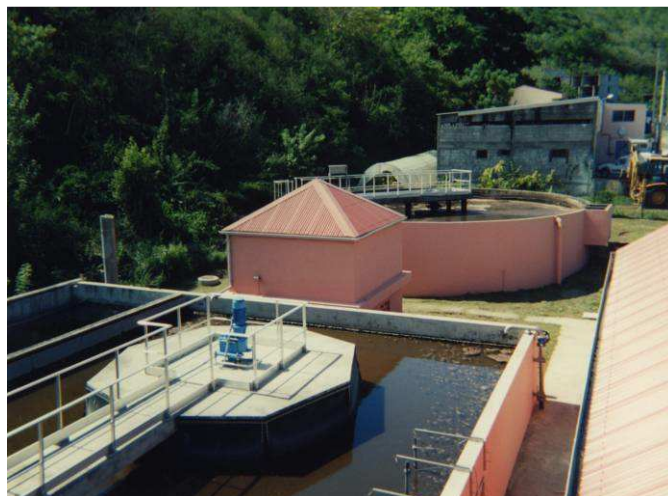


Fosse septique de Bout Bois, le Carbet.

1.3.4. COMMUNE DE CASE PILOTE : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES

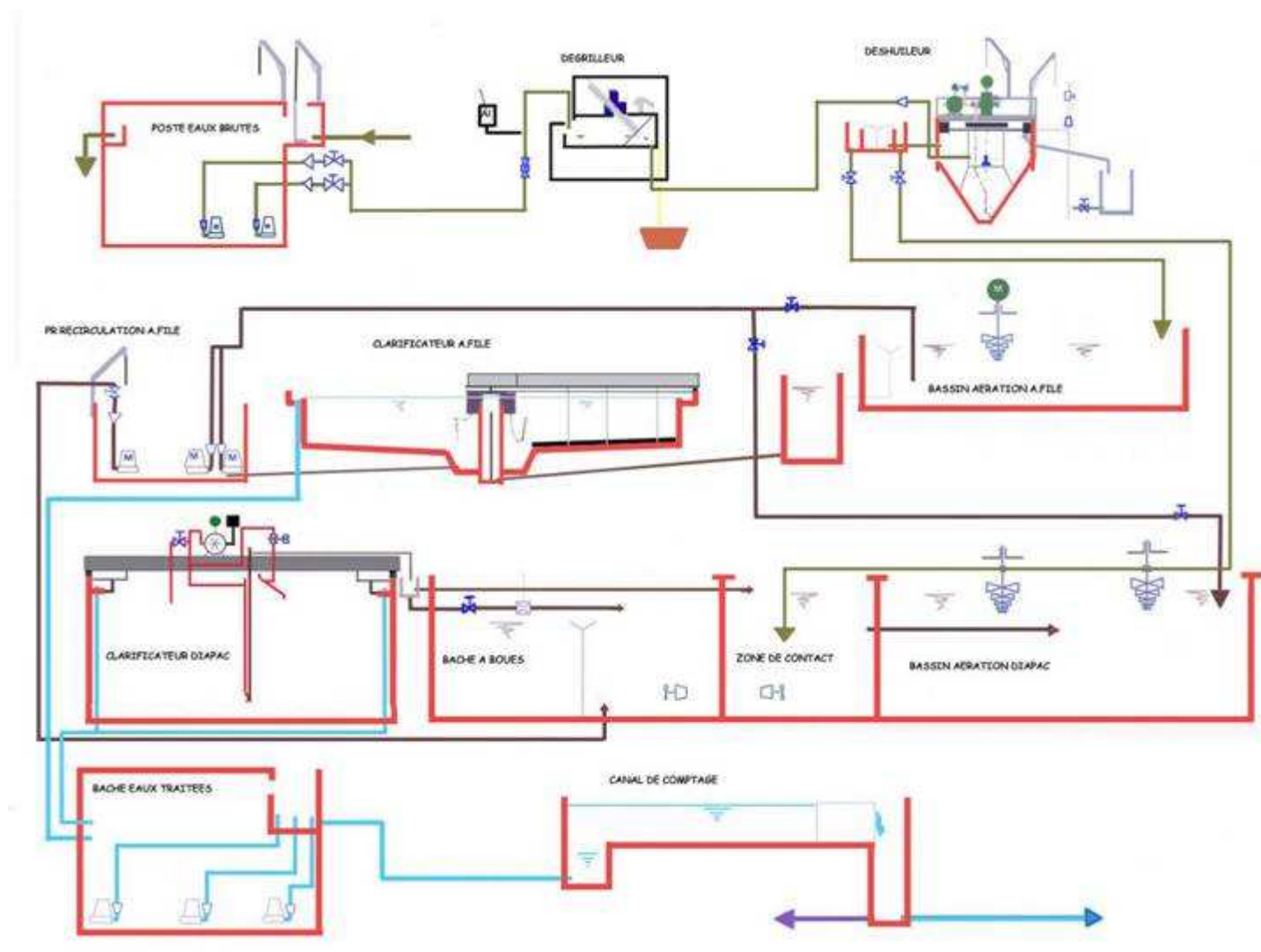
1.3.4.1. Station de traitement d'eaux usées de MANIBA

Station d'épuration à aération prolongée composée de deux filières de traitement
Traitement biologique de capacité nominale équivalente à 7 000 éq.hab.



Vue d'ensemble de la station d'épuration

Ligne d'eau de la station d'épuration de Maniba Case pilote



Cette station est composée :

Des prétraitements :

- un dégrillage automatique de 50 cm de large ;
- un dessableur dégraisseur de 4m de diamètre ;
- une désodorisation avec un ventilateur de 0,18 kW ;

D'un poste de relevage :

- bache de 26 m³ ;
- deux pompes de 180 m³/h ;
- sonde à ultrasons assurant la mesure en continu du niveau du poste.

D'un traitement biologique

Effectué par deux bassins d'aération et deux clarificateurs.

LES BASSINS D'AERATION :

- bassin à boues activées de 578 m³ (nouvelle filière) avec deux aérateurs ACTIROTOR de 15 kW chacune ;
- 1 mesure d'oxygène avec signal 4-20 mA retransmis à l'automate et sur enregistreur papier ;
- 1 mesure rédox avec signal 4-20 mA retransmis à l'automate et sur enregistreur papier qui permet le fonctionnement des turbines en automatique ;
- 1 mesure de MES avec signal 4-20 mA retransmis à l'automate qui permet la gestion de l'extraction des boues en excès ;

- une zone de dégazage ;
- bassin circulaire de 530 m³ avec une turbine flottante dans l'ancien bassin d'une puissance de 22 kW.

LES CLARIFICATEURS :

- 1 Clarificateur (DIAPAC) d'un volume de 245 m³ (21.75 * 4.5 * 2.5) avec :
 - o 1 moteur d'entraînement de 0.12 kW
 - o 1 pompe béduvé boues de 3 kW
 - o 1 électrovanne de relevage du racleur
 - o 1 arrêt d'urgence pour moteur entraînement et pompes Béduvé boues
 - o 1 vanne PIC pour extraction des boues en excès
- 1 Clarificateur existant circulaire de 11 mètres de diamètre avec :
 - o 1 moteur d'entraînement
 - o 2 pompes de recirculation des boues
 - o 1 pompe de boue en excès de puissance de 1.6 kW
 - o 1 arrêt d'urgence
 - o Une poire niveau très bas dans la bache de recirculation des boues.

D'une unité de pompage et comptage des eaux traitées

- 3 pompes de puissance de 2.4 kW avec un débit de 90 m³/h ;
- L'arrêt et le démarrage des pompes se fait à l'aide de poires de niveau ;
- 1 comptage eau traitée par canal venturi et sonde ultrasons FDU 80 ;
- 1 mesure de turbidité sur l'eau traitée.

D'une bache de stockage des boues.

- volume de 15m³ ;
- elle est munie d'un agitateur d'une puissance de 1.25 kW ;
- 3 poires de niveaux (bas, moyen, haut);
- mesure de matières en suspension avec signal 4-20 mA renvoyé à l'automate permettant le calcul de volume des boues et le calcul de volume du polymère de déshydratation ;
- désodorisation avec un ventilateur de 0.18 kW

D'un poste de traitement des boues.

- 1 centrale de traitement des boues (GD presse) avec :
 - o 1 centrale polymère autonome avec deux pompes de 0.55 kW;
 - o 1 grille GD presse composé de :
 - o 1 détecteur de rotation
 - o 1 électrovanne alimentation air du vérin de lavage de grille
 - o 1 électrovanne d'eau de lavage de toiles
 - o 1 moteur d'entraînement de toile de puissance 0.37 kW
 - o 1 moteur raclage grille de puissance 0.37 kW
 - o 1 arrêt d'urgence
 - o 2 pompes à boues pour alimentation d'une puissance de 5.5 kW
 - o 1 électrovanne de dilution de polymère
 - o 1 pompe gaveuse avec sonde PT100
 - o 1 dévouteur de puissance de 15 kW
 - o 1 mesure de débit de boues
 - o 1 désodorisation avec un ventilateur de 0.44 kW
 - o **3 postes de désodorisation**
- Un poste se trouve sur le dessableur dégraisseur ;
- Le deuxième est situé dans le local GD presse
- Le troisième est situé sur la bache à boue

POSTE	Nbre	Dont secours	Puissance installée unitaire (kW)	Puissance installée globale (kW)
Tamisage/compacteur				
Grille courbe	1		0,55	0,55
Dessableur / dégrilleur	1		0,18	0,18
Classificateur à sable	1		0,55	0,55
Pompe relevage (KSB immergée de 180m3/h)	2	1	7,5	15
Biologique aération				
Turbines ACTIROTOR	2		15	30
Turbine flottante	1		22	22
Clarification				
Moteur entraînement du DIAPAC	1		0,12	0,12
Pompe béduvé du DIAPAC	1		3	3
Moteur entraînement du l'ancien clarificateur	1			
Pompe de boues en excès	1		1,6	1,6
Pompes de recirculation	2			
Puits à boues				
agitateur	1		1,25	1,25
Déshydratation boues				
Moteur entraînement toile	1		0,37	0,37
Moteur entraînement raclage grille	1		0,37	0,37
Pompe à boues	1		5,5	5,5
Pompe polymères	1		0,55	0,55
Doseur chaux	1		0,25	0,25
Vibreux bas trémis chaux	1		0,08	0,08
Injecteur chaux dans pompe gaveuse	1		0,55	0,55
Secoueur	1		0,18	0,18
Ventilateur	1		0,55	0,55
Désodorisation				
Ventilateurs	3		0,18	0,18
Ventilateurs	1		0,44	0,44
TOTAL			83,27 kW	

1.3.4.2. Station de traitement d'eaux usées de Bâti Soleil



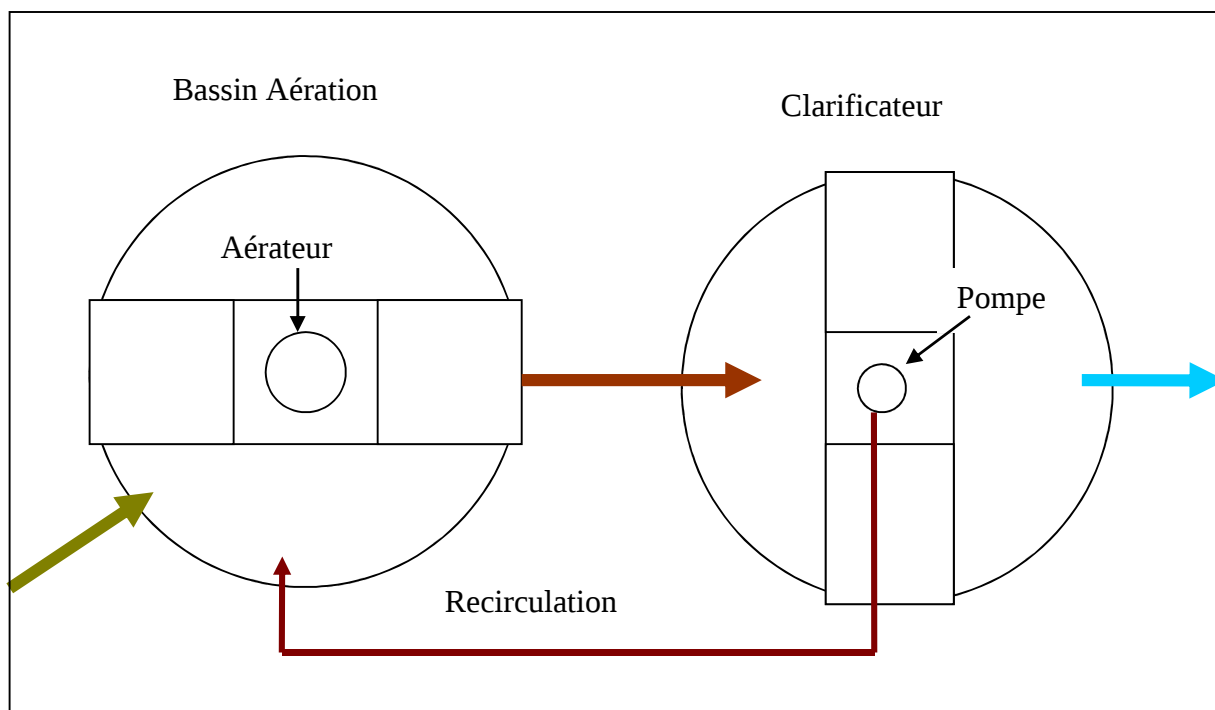
Vue d'ensemble de la station d'épuration

Cette station d'épuration OXYVOR de type boues faible charge, à capacité nominale équivalente à 80 éq.hab.

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSANCE (kW)
Bassin Aération	Hydro-éjecteur	1	2,5
Clarificateur	Recirculation Pompe Flygt DL75	1	1,4
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			3,9

1.3.5. COMMUNE DE FOND SAINT DENIS : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES

1.3.5.1. STEP Fond Saint Denis



Vue d'ensemble de la station d'épuration

▪ CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Débit	Puissance
Bassin d'aération	Hydro-éjecteur 3085 MT	1		2,5
Clarificateur	Bassin	1		
	Pompe de Recirculation Flygt DF 3045	1		1,4
T O T A L				3,9 kW

La station reprend les effluents d'un bâtiment HLM de 28 logements.

1.3.6. COMMUNE DU PRECHEUR : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES

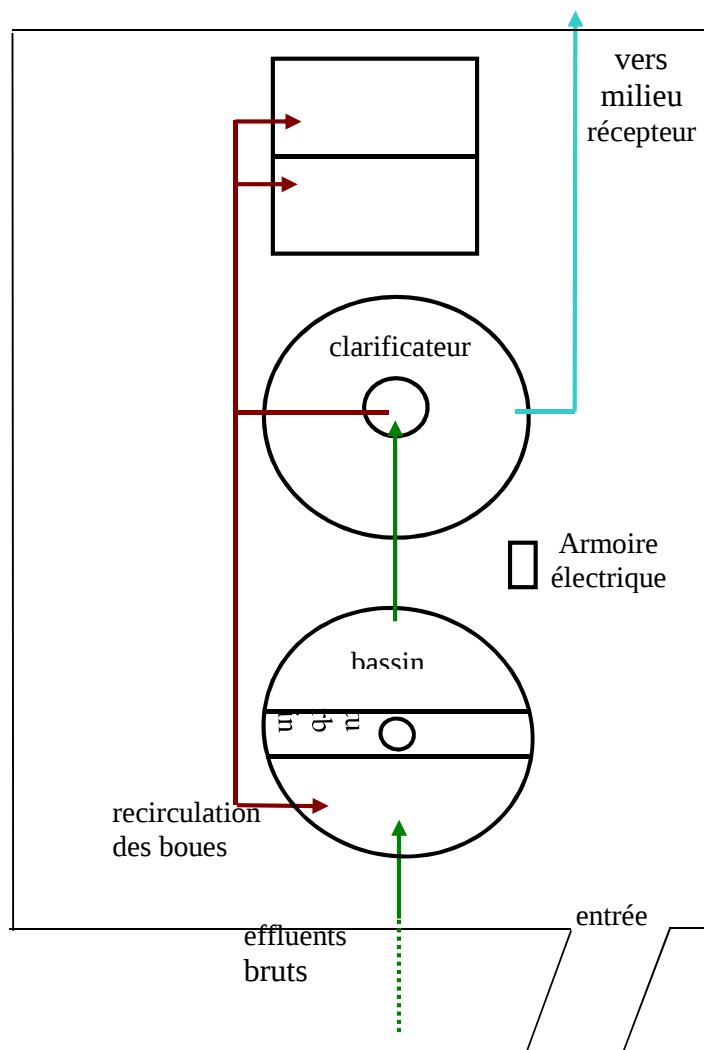
1.3.6.1. Station de la Charmeuse I

Cette station de type boues activées faible charge a une capacité de 300 éq.hab.



Vue d'ensemble de la station d'épuration Charmeuse I

Principe de fonctionnement



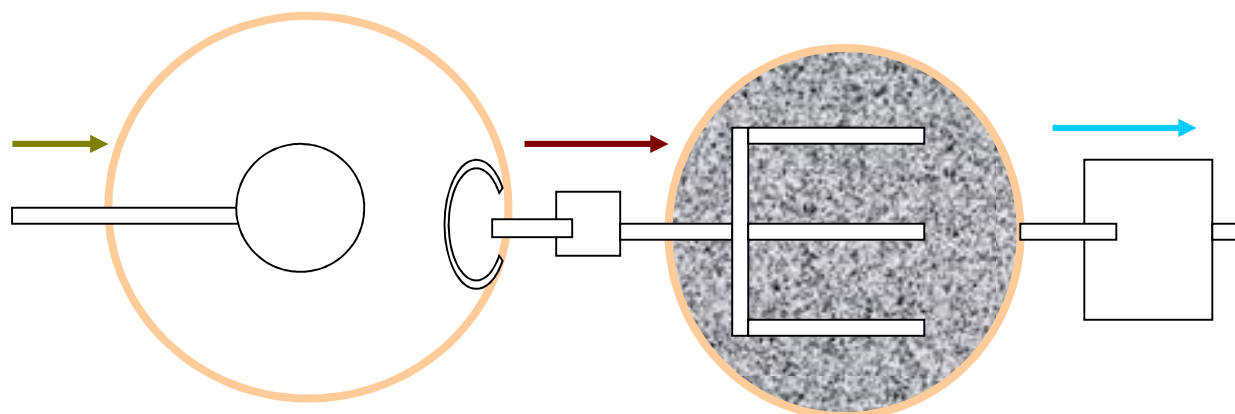
CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSANCE (kW)
Bassin Aération	Hydro-éjecteur	1	2,5
Clarificateur	Recirculation Pompe Flygt DL75	1	1,4
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			3,9

1.3.6.2. Station de la charmeuse II

Station de type Décanteur Digesteur DIGEPUR de capacité nominale équivalente à 50 éq.hab.

- Population raccordée : 20 logements
- Arrivée des effluents : gravitaire

Principe de fonctionnement**1.3.6.3. Station de traitement d'eaux usées Cité Coquet**

Station de type aération prolongée OXYVOR de capacité équivalente à 200 éq.hab.

Population raccordée : 19 abonnés

Arrivée des effluents : gravitaire

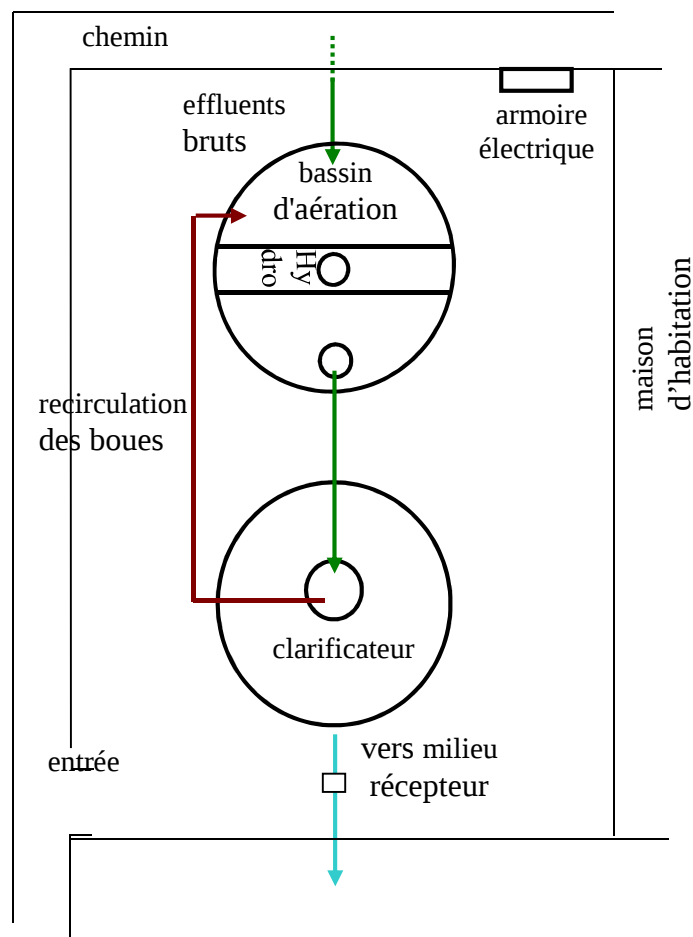


Vue d'ensemble de la station d'épuration

CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSANCE (kW)
Bassin Aération	Hydro-éjecteur	1	2,5
Clarificateur	Recirculation Pompe Flygt DL75	1	1,4
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			3,9

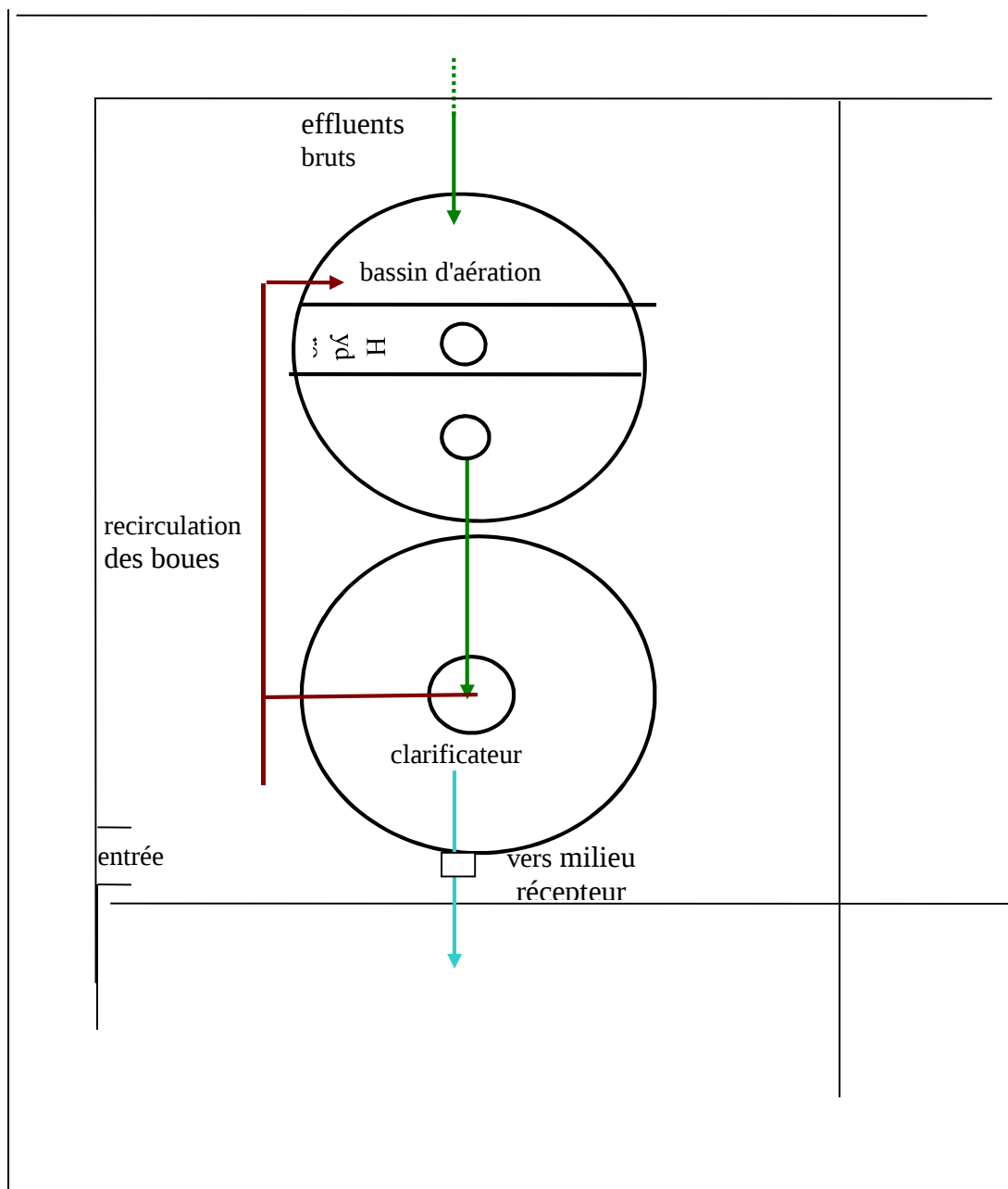
Principe de fonctionnement



1.3.6.4. Station de l'Ecole Communale

Station de type aération prolongée OXYVOR de capacité équivalente à 80 éq.hab.

Principe de fonctionnement



CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

Arrivée des effluents : gravitaire.

Station située à proximité immédiate de l'école.

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSANCE (kW)
Bassin Aérateur	Hydro-éjecteur FLYGT	1	2,5
Clarificateur	Pompe recirculation	1	1,4
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			3,9

1.3.6.5. STEP Cité Lenny (Solidarité)

Fosse septique de capacité équivalente à 100 éq.hab.

Arrivée des effluents : gravitaire



Vue d'ensemble de la station d'épuration

CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

STATION DE TRAITEMENT EAUX USEES CITE SOLIDARITE				
DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Débit	Puissance
Décanteur		1		
Poste de refoulement	Pompes Pompex K 63	2	11	2,4
T O T A L				2,4 kW

1.3.6.6. STEP La Perle (Préville)

Station de type bio-disques d'une capacité de 400 eq .hab



La station de La Perle a été construite en 2008, avec pour maître d'œuvre la Mairie du Prêcheur et mise en service en 2009. Elle traite essentiellement les effluents des 96 logements de la cité du quartier Préville.

Entre 2009 et 2011, bien qu'en attente de l'intégration officielle au patrimoine du SCCCNO, la SME a exploité cette installation, à la demande du SCCCNO et de la Commune du Prêcheur. A cette époque, aucune donnée technique n'avait été fournie par les donneurs d'ordre concernant cette station. Par mesure de précaution, et en l'absence de cadre contractuel défini, la SME a interrompu l'exploitation de la station en 2011.

L'intégration officielle au patrimoine du SCCCNO a finalement eu lieu en Avril 2012 et la SME exploite depuis l'installation en affermage.

Caractéristiques de la station :

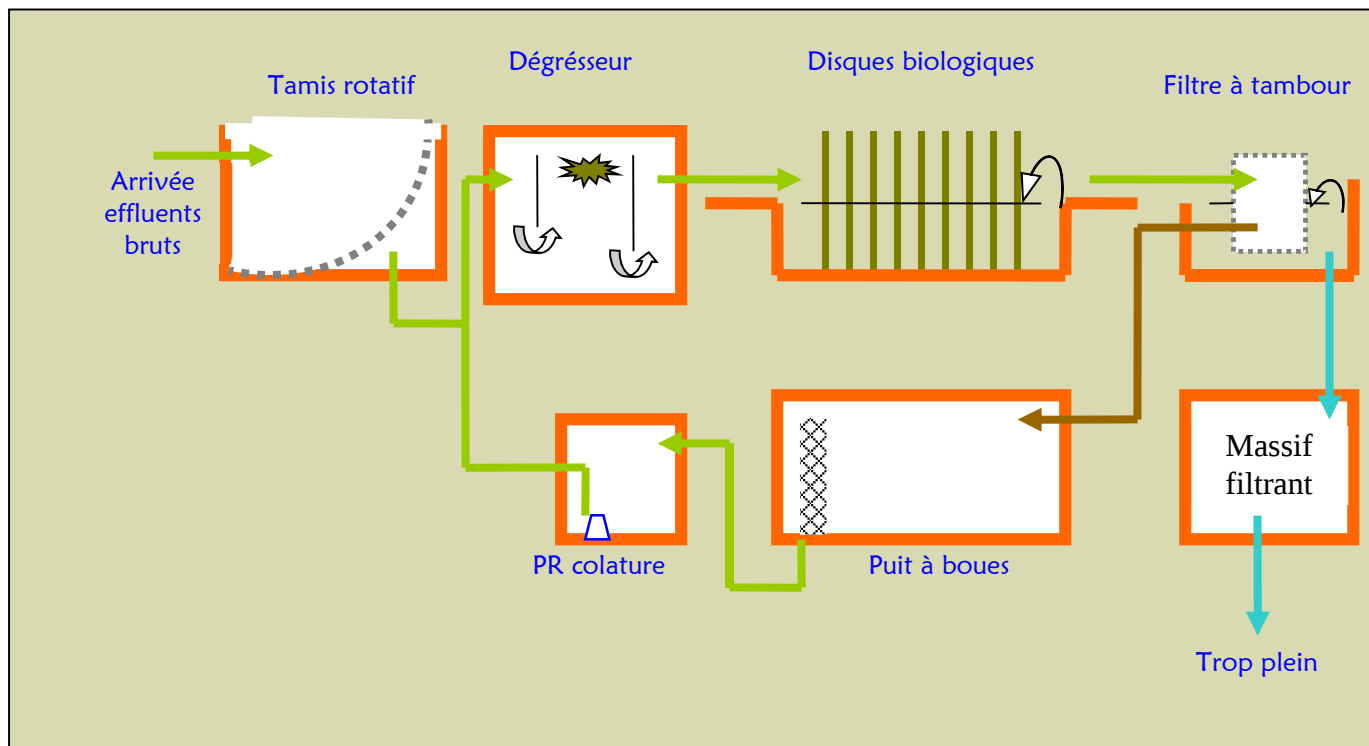
- Volume journalier : 80 m³/j
- Débit de pointe : 10 m³/h
- Charge polluante : DBO5= 24 kg/j ; DCO=56 kg/j ; MES=36 kg/j

Cette station est composée de :

- Prétraitement
 - Tamis rotatif qui assure le dégrillage. 1,1 kw
 - Dessableur, degreaisseur statique
- Traitement principal
 - Disques biologiques (système de culture fixée). 0,8 kw
- Traitement secondaire
 - Filtre à tambour placé en aval des disques biologiques

- Traitement tertiaire
 - Massif filtrant
- Filière boues
 - silo à boues de 20 m³ avec grille Johnson.

Schéma de principe



Caractéristiques des ouvrages

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Débit	Puissance
Prétraitement	Tamis rotatif maille 6 mm	1		1,1
Traitement biologique	Disques biologiques	1		0,8
Traitement secondaire	Filtre à Tambour	1		1,1
Traitement des boues	Silo à boues avec grille Johnson	1		
	Pompes liqueur mixte	2	14	2
Traitement odeurs	Désodo	1		-
T o t a l				5 kW

1.3.6.7. STEP Anse Belleville (intégrée au Patrimoine en 2015)

Station de type aération prolongée OXYVOR de capacité équivalente à 200 éq.hab.



La station de Anse Belle ville a été construite en 2000, avec pour maître d'œuvre la CCNM (CAP NORD) et mise en service en 2011. Cette station a été réhabilitée en 2011, les organes de pompes et électriques ont été remplacés.

Elle traite essentiellement les effluents des habitations du quartier Anse Belle Ville.

Le procédé de cette station est de type boue activée comprenant un massif drainé en sortie de clarificateur. Le rejet de l'eau épurée se fait en contrebas dans une ravine sèche.

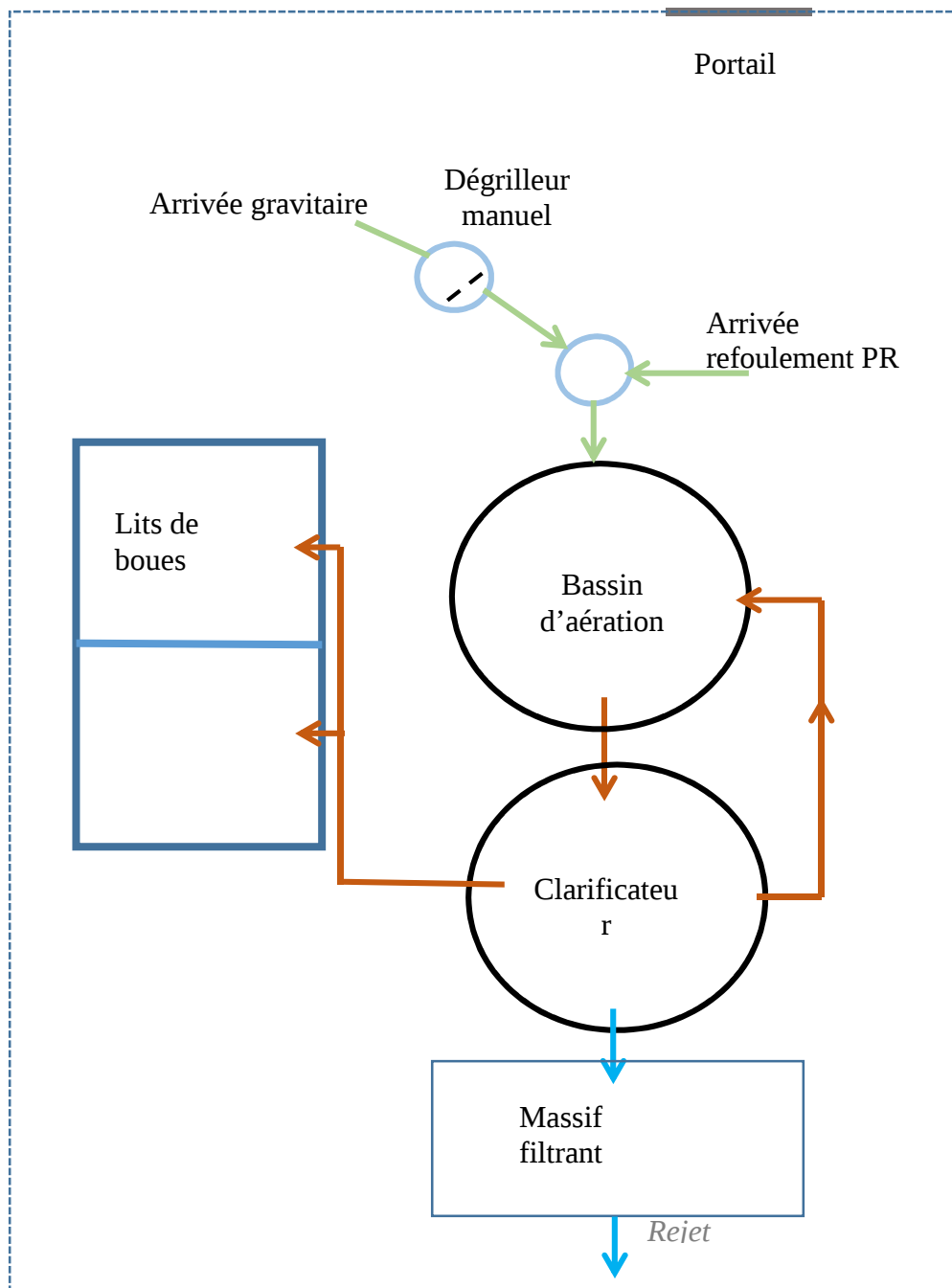
Les travaux de réhabilitation ont consistés à :

- Créer un ouvrage de prétraitement (dégrilleur manuel)
- Poser un aérateur type turbine lente à axe vertical
- Remplacer la pompe de recirculation
- Renouveler partiellement l'armoire de commande.

L'intégration de la STEU Anse Belleville au patrimoine du SCCNO a été votée par délibération du Conseil Syndical du 09/12/2014. Avant cette décision, cette installation, sous gestion de la CCNM, était entretenue par la SME dans le cadre d'un contrat de prestation de service avec la CCNM (Cap Nord) depuis Mai 2012.

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSANCE (kW)
Dégrilleur manuel		1	
Bassin Aération	Hydro-éjecteur	1	2,5
Clarificateur	Recirculation Pompe Flygt DS 3045 MT234.	1	1,2
Lits de sechage		2 x 20m ²	
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			3,7

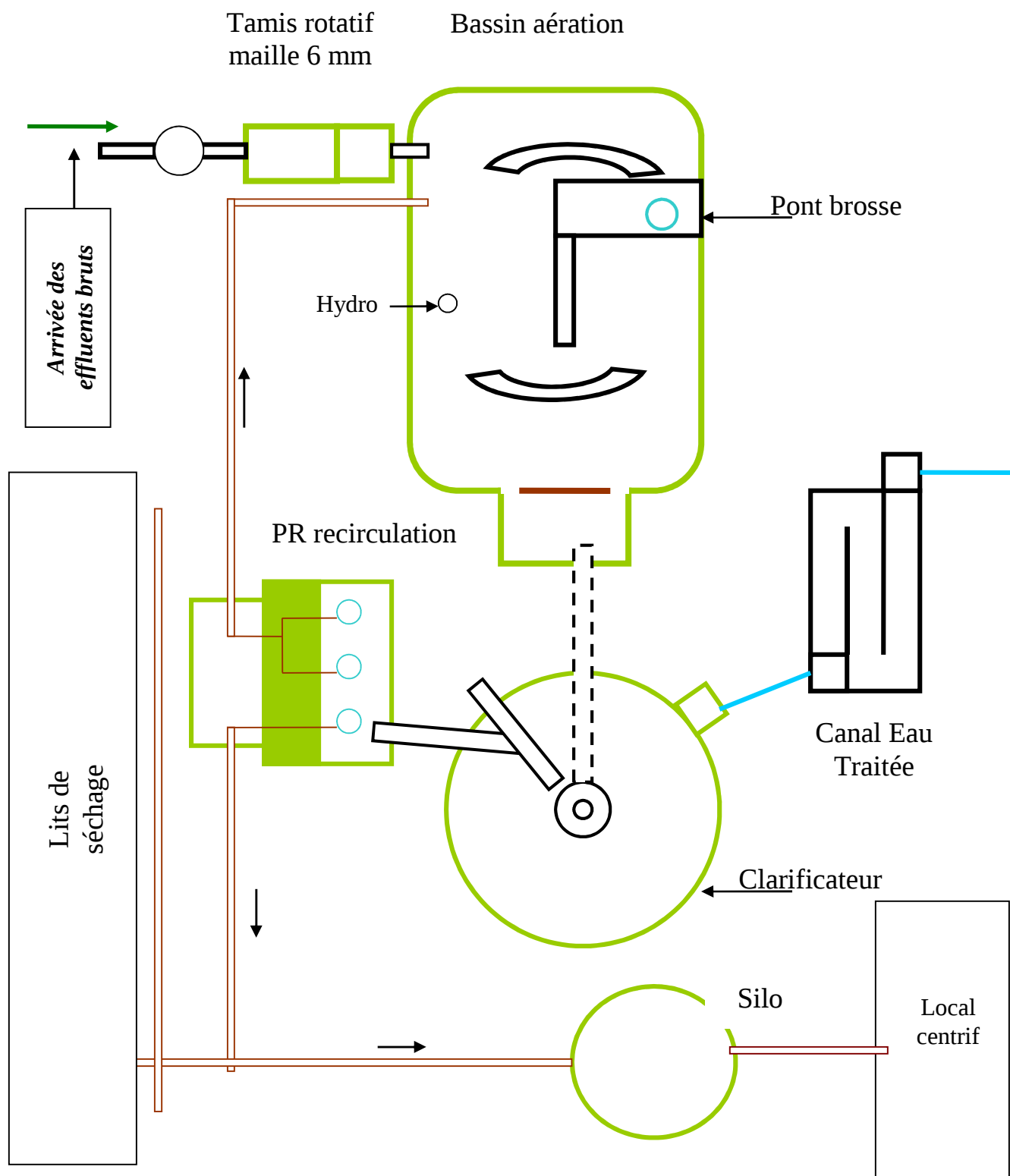
Principe de fonctionnement



1.3.7. COMMUNE DE SAINT PIERRE : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES

1.3.7.1. Station de traitement d'eaux usées de Fond Coré Bourg

La station d'épuration du Bourg de type aération prolongée de capacité nominale équivalente à 1 900 éq.hab. a été réhabilitée en 2009. Toutefois, les travaux réalisés ont été réalisés dans l'attente de la création d'une nouvelle unité à moyen terme.



CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS (APRES REHABILITATION)

TRAITEMENT DES EFFLUENTS			
Equipements	Type	Nombre	Puissance kW
Prétraitement	Tamis rotatif 6mm	1	1,2
Aération	Pont brosse -Bassin de 230 m3	1	15
	Hydro-éjecteur	1	8
Clarification	Bassin de 100.m3	1	-
Pompe Recirculation	Pompe hors d'eau	2	4
Pompe extraction	Pompe hors d'eau	2	3
Pompe colature	Pompe flygt	2	3
Divers	Eclairages ...	-	-
	TOTAL PUISSANCE INSTALLEE		34,2

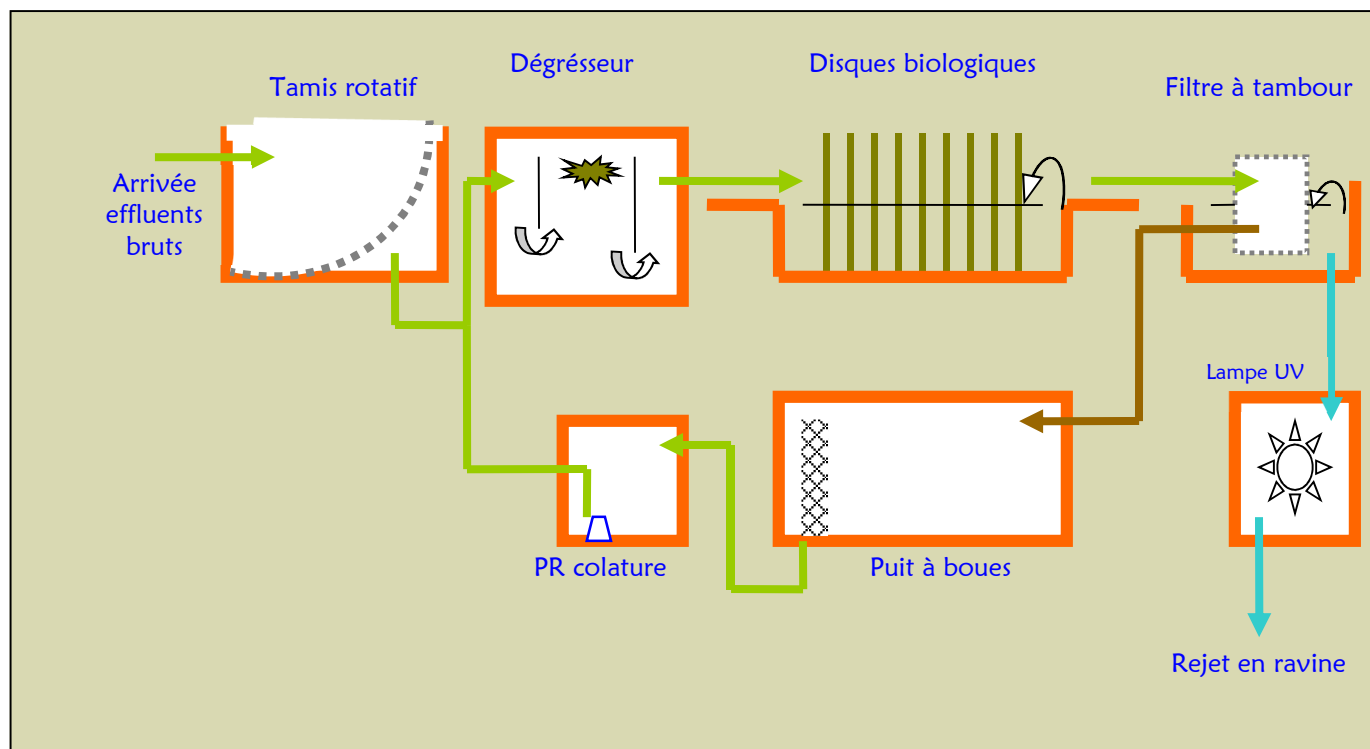
TRAITEMENT DES BOUES

Equipements	Type	Nombre	KW	Surface Totale (m²)	Volume (m³)
Silo	Agitateur	1	2		25 m³
	Pompe boues	1	2,2		
Déshydratation	centrifugeuse	1	15		
Séchage des boues	Lits de séchage	8		250	150
	TOTAL PUISSANCE INSTALLEE		19,2		

1.3.8. COMMUNE DU MORNE VERT : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES

1.3.8.1. *Station de traitement d'eaux usées du Bourg (La Vigie)*

Schéma de principe



Caractéristiques des ouvrages

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Débit	Puissance
Prétraitement	Tamis rotatif maille 6 mm	1		1,1
Traitement biologique	Disques biologiques	1		0,8
Traitement final	Filtre à Tambour et lampe UV	1		1,1
Traitement des boues	Silo à boues avec grille Johnson	1		
	Pompes liqueur mixte	2	14	2
Traitement odeurs	Désodo	1		-
T o t a l				5 kW

Principe de fonctionnement :

Le biodisque consiste en un assemblage de plusieurs disques, réalisés en matériau composite, montés et solidement fixés sur un arbre.

L'arbre est mis en rotation lente par un motoréducteur, avec une vitesse comprise entre 1 et 6 rotations par minute, selon le diamètre des disques et les caractéristiques de l'effluent à traiter.

Le biodisque est en partie immergé dans l'effluent à épurer, lui-même contenu dans un réservoir. Son mouvement rotatif le met alternativement en contact avec l'oxygène de l'air.

Une flore bactérienne, nourrie par les microorganismes contenus dans l'effluent, se forme à la surface des disques. Les bio-disques offrent une alternative intéressante. Les bactéries se fixent sur les disques. Ces derniers tournent doucement (à quatre tours par minute en moyenne) et assurent ainsi de l'oxygène aux bactéries qui se chargent de nettoyer l'eau.

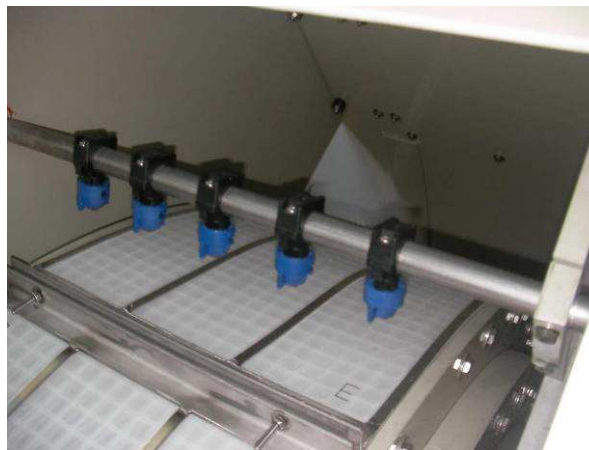
Disques biologiques



Filtration des eaux usées des stations d'épuration.

Remplace aussi les clarificateurs primaires ou secondaires.

Filtre à tambour rotatif



Au contact de la lumière U.V., l'écorce des algues est attaquée. L'U.V. a une action rapide sur les algues.

Lampe UV



2. ACTIVITE DU SERVICE

2.1. Présentation générale du service

La SOCIETE MARTINICAISE DES EAUX (SME) assure pour votre syndicat la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées.

Le Service assuré concerne :

Communes	Bellefontaine	Carbet	Case Pilote	Fonds Saint Denis	Prêcheur	Saint Pierre	Morne Vert	TOTAL
Population totale recensée au 01/01/2016 (source INSEE)	1 655	3 788	4 558	822	1 663	4 344	1 898	18 728
Clients assujettis	584	1 069	1282	31	294	1502	82	4 844
Population desservie (assujettis + raccordables)	Cf chap 1.1 Données sur les raccordés – raccordables : Le fichier des raccordés/raccordables/non raccordables est en cours de mise à jour suite aux enquêtes réalisées en 2014 et 2015 sur les nouveaux réseaux							
m ³ facturés	72 911	159 439	124 612	2 891	27 420	158 236	5 696	551 205
Réseaux de collecte gravitaire	7 837	15 631	14 630	241	3 544	12 757	691	55 332
Réseaux de refoulement	3 085	1 459	369	0	1 352	2 064	0	8 330
Postes de relèvement	4	5	3	0	1*	3	0	16
Stations d'épuration	1	2	2	1	7	1	1	15

** L'intégration de la STEU Anse Belleville au patrimoine du SCCNO a été votée par délibération du Conseil Syndical du 09/12/2014. Cette installation apparaît dans les rapports annuels, dans le cadre de l'affermage, à compter de l'exercice 2015. Nous sommes en attente de tout document relatif à cette installation dont disposerait la Collectivité.

2.1.1. PRESENTATION GENERALE DE LA SME

Créée en 1977, la SME intervient dans les domaines de la production et de la distribution d'eau potable, dans la collecte et le traitement des eaux résiduaires, assure l'expertise et le conseil aux maîtres d'ouvrages dans ses domaines de compétences.

La SME assure le service de l'eau et de l'assainissement pour 21 communes :

- les 14 communes du SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du sud de la Martinique),
- les 7 communes du SCCNO (Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord Ouest).

La gestion du service de l'eau sur les communes du Lamentin et de Saint-Joseph au travers du syndicat mixte SICSM / CACEM (Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique), est arrivée à échéance au 31 Décembre 2014.

La SME assure également le service de l'assainissement sur la commune du Morne Rouge sous forme d'un contrat de prestation de service.

Les Ressources Humaines, financières et techniques de la SME lui confèrent le rôle d'un acteur économique de premier plan en Martinique. Et de par son lien avec le groupe SUEZ-EAU FRANCE, la société peut accéder aux moyens de ce grand groupe, réputé pour son expérience dans les métiers de l'eau et l'assainissement, leur expertise technique, leur solidité économique et leur stabilité financière.

2.1.2. MOYENS EN PERSONNEL

D'un effectif de 195 au 31 décembre 2015, les salariés de la SME disposent de véritable compétence, acquise à la fois par la mise en place d'actions de formation adaptées mais aussi grâce à l'expérience acquise au sein de l'entreprise, ou auprès d'entreprises du même secteur d'activité en local et à l'international.

La SME consacre environ 3 % de sa masse salariale au développement, à l'acquisition et au maintien des compétences de ses salariés grâce à la mise en place d'actions de formation qualifiante et diplômante en externe et en interne.

La politique de formation est orientée vers la prise en compte de l'ensemble des dimensions utiles à l'exercice efficace de nos métiers, en respectant les exigences des clients (technologies nouvelles, reporting contractuel et réglementaire, management, communication....).

Les agents sont répartis en niveau de qualification comme suit :

Ouvriers – employés :	133
Agents de maîtrise :	50
Cadres :	12

Dont l'effectif en charge de la gestion du service pour sur le périmètre du SCCNO :

Ouvriers – employés :	12
Agent de maîtrise :	5
Cadre :	1

L'organigramme du service est consultable en annexe du présent document.

2.1.3. ORGANISATION INTERNE

La SME est organisée par Agences et Direction.

Le siège social, situé à Place d'Armes au Lamentin, accueille tous les services centraux : la direction générale de la société, la direction administrative et financière, l'agence clientèle, la direction des ressources humaines, la direction de la performance et des travaux et la direction Technique et Environnement.

L'organisation des activités d'exploitation des services de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que l'accueil client lié à ces activités, a été répartie en deux agences organisées comme suit :

-  Agence CENTRE-NORD dont le siège situé dans les locaux de Place d'Armes regroupe les zones CENTRE (Lamentin et Saint-Joseph), NORD (Bellefontaine, Carbet, Case-Pilote, Fonds-Saint-Denis, Morne-Vert, Prêcheur et Saint-Pierre) et NORD ATLANTIQUE (François, Robert et Trinité) ;
-  Agence SUD dont le siège situé à Petit-Bourg regroupe les zones SUD (Marin, Rivière-Pilote, Sainte-Anne, Sainte-Luce et Vauclin) et SUD CARAÏBE (Anses-d'Arlet, Diamant, Ducos, Rivière-Salée, Saint-Esprit et Trois-Ilets).

Organisation de l'astreinte

La SME gère les appels relatifs aux manques d'eau, fuites, pollutions ou problèmes électromécaniques. Ces appels peuvent provenir des clients ou directement des équipements de télésurveillance des 500 installations dont la SME à la gestion.

Le service d'astreinte (21 personnes en continu) permet une permanence 24h/24, tous les jours de l'année. Cette continuité du service concerne la gestion des installations de production et de distribution d'eau, de collecte et de traitement des eaux usées.

Le service d'astreinte de la SME est joignable au **0596 56 99 20**

Les équipes d'astreinte sont mobilisables hors des heures ouvrables, pour déclencher les réparations nécessaires.

Le personnel est compétent en traitement d'eau, épuration, plomberie, terrassement, électromécanique et gestion des réseaux. Il est encadré par des agents de maîtrise et un cadre. L'effectif mobilisé chaque semaine représente 10 % de l'effectif total de la société.

L'astreinte est planifiée semestriellement. Un tableau est tenu à jour au Secrétariat technique de la SME.

L'organigramme d'astreinte

Sous l'autorité d'un cadre responsable, l'astreinte s'organise en quatre entités distinctes :

- le responsable d'astreinte (cadre) :
Il représente la Direction de la SME, assure la responsabilité du bon fonctionnement de l'astreinte et intervient en situation d'exception.
- l'astreinte téléphonique :
L'objectif est de fournir à tous clients ou tiers, qui appelle sur un numéro d'urgence, un interlocuteur physique et ce 24 h/ 24.
L'astreinte téléphonique prend le relais du standard de la SME ; la réception des alarmes techniques est centralisée vers les électromécaniciens en fonction de zones géographiques pré-définies.
- l'astreinte d'encadrement :
Elle gère les situations qui sortent de la pratique courante et nécessitent soit une appréciation spécifique, soit la mobilisation de moyens importants. Elle prend les décisions d'intervention pour les cas qui n'ont pas fait l'objet d'une description pré-établie d'intervention.
Elle encadre les interventions importantes et permet de mettre en œuvre les dispositions appropriées à chaque situation.

- l'astreinte d'intervention :
Les travaux à réaliser étant urgents par nature, elle se mobilise dès qu'elle est sollicitée, dans des délais très courts, pour les effectuer. Pour un certain nombre de situations banalisées étudiées à l'avance (petites interventions, diagnostics...), elle travaille en autonomie. Les incidents les plus fréquents ou les plus prévisibles sont passés en revue de façon systématique.
- L'astreinte mobilise au total 21 personnes par semaine.

• Les moyens mis à disposition du personnel d'astreinte

- téléphones à domicile et téléphones portables,
- P.C. portables avec accès aux applications métier (Supervision, SIG, ...)
- véhicules avec outillage et jeux de plans de réseaux,
- fourgons-ateliers, mini pelles et camions benne,
- mallettes d'astreinte (adresses, téléphone, consignes d'intervention ...),
- camion hydrocureur d'intervention,
- téléphones satellites en cas de nécessité.

Les interventions d'astreinte sont enregistrées et font l'objet d'un suivi dans le cadre des procédures de certification, afin d'en améliorer en permanence le fonctionnement.

2.1.4. LES OUVRAGES CONFIES A LA SME POUR LE SERVICE DE L'EAU POTABLE (AFFERMAGE)

- 3 usines de traitement d'eau, 4 captages de sources et 2 forages,
- 187 réservoirs de stockage,
- 85 stations de pompage,
- 20 millions de m³ produits par an,
- Près de 2 000 km de réseau d'eau potable.

2.1.5. LES OUVRAGES CONFIES A LA SME POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT (AFFERMAGE ET PRESTATIONS COMPLETES)

- 49 stations d'épuration d'eaux usées représentant une capacité théorique de 180 000 équivalents-habitants,
- 194 postes de relevage,
- 6,6 millions de m³ épurés par an,
- 402 km de réseau d'assainissement.

2.2. La démarche sécurité

2.2.1. RAPPEL REGLEMENTAIRE

Depuis le 05 novembre 2001, le Code du travail (Art. R 4121-1) impose à l'employeur de recenser les risques présents dans son entreprise, d'évaluer leur gravité, leur probabilité de survenue et consigner ces informations dans le document unique.

Le document unique, terminé à la SME au 31 décembre 2008, est revu chaque année, comme le prévoit la réglementation. Sa dernière date de révision est le 30 Septembre 2015 et, il est actuellement en cours de révision pour l'année 2016. Depuis le décret 2008-1347 de décembre 2008, l'employeur doit tenir ce document à disposition des travailleurs... Le document unique est donc accessible à tous sur notre réseau informatique et transmis aux collectivités, une fois la mise à jour effectuée.

2.2.2. LA DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES

L'inventaire des risques est réalisé, depuis l'année 2014, par activité. Ainsi, tous les postes, qu'ils soient techniques et administratifs, ont été passés en revue.

Le canevas actuellement utilisé est celui de la Lyonnaise des Eaux et non plus celui de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique.

Pour le réseau d'eau potable, les réservoirs, les stations de pompage et les usines de production d'eau potable, les activités SME qui y seront analysées sont les suivantes :

- Entretien d'un réseau d'assainissement (activité n°01)
- Intervention dans un collecteur visitable (activité n°02)
- Enquête de terrain sur le réseau (activité n°03)
- Intervention sur un réseau de canalisation et d'équipements hydrauliques (activité n°04)
- Intervention sur un poste de comptage (activité n°05)
- Réalisation et Contrôle de travaux réseaux (neuf ou pas) (activités n°06 et 07)
- Entretien d'un poste de relèvement (activité n°10)
- Exploitation d'une station d'épuration/ d'une unité de traitement de boues (activité n°11, 12 et 13)
- Maintenance électrique et mécanique (activité n°14)
- Instrumentation (activité n°15)
- Activité administrative/ Interventions informatiques/ Bureau d'étude (activités n°16 et 31)
- Mise en service et contrôle de travaux neufs « usines » (activité n°18)
- Relation client : par téléphone et à l'accueil/ enquête terrain (activités n°19 et 20)
- Intervention sur Assainissement Non collectif (ANC) (activité n°23)
- Déplacement pour une intervention ou un trajet (activité n°25)
- Visite de terrain ou de chantiers (activité n°26)
- Activité de laboratoire (activité n°27)

Le document unique est complété toute l'année :

1) suite aux visites :

- des responsables de services sur le terrain, une fois par mois (VSS : Visites Santé et Sécurité),
- du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT),
- de la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS),

- de l'inspection du travail,
- de la médecine du travail,
- du préventeur hygiène, sécurité et conditions de travail.

2) suite aux nouveaux textes réglementaires,

3) suite aux sensibilisations, formations et QHP (Quart d'heure prévention) : durant lesquelles remontent des remarques d'agents et d'intervenants extérieurs,

4) suite aux évolutions du génie civil et apparitions éventuelles de nouveaux risques,

5) suite aux réunions du CHSCT,

6) suite aux contrôles de chantiers et descentes dans les postes,

7) suite aux audits sécurité internes et externes (ENGIE et Suez Eau France). Une équipe d'auditeurs internes SME a été formée en fin d'année 2012,

8) suite aux accidents du travail.

2.2.3. DOCUMENT UNIQUE SCCNO

En annexe le document unique SME. Le canevas utilisé est celui de Suez Eau France.

2.3. La qualité de service

2.3.1. LA DEMARCHE QUALITE DE LA SME

L'évolution du marché et l'ambition de la SME de toujours satisfaire ses clients (collectivités, abonnés et consommateurs), l'ont conduite à entreprendre dès 1999 une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses produits et services.

Depuis juin 2005, la SME est certifiée ISO 9001 pour la totalité de ses activités sur l'ensemble de son périmètre.

Ce certificat a été renouvelé en novembre 2013 et concerne :

la production et la distribution d'eau potable,

la gestion administrative des clients,

la collecte et le traitement des eaux usées,

l'entretien et l'inspection des réseaux.

L'analyse des eaux de baignade

La politique qualité de l'entreprise a été réactualisée en juillet 2015 et est désormais symbolisée par l'acrostiche

« P .R. O. G. R. E. S » cf copie intégrale de la politique en Annexe :

- ✓ **P**roduire une eau de qualité 24h/24, et Rejeter une eau conforme aux normes dans le milieu naturel,
- ✓ **R**enforcer la qualité de service apportée aux clients, par une écoute attentive de leurs attentes, par la formation permanente de nos collaborateurs, par l'utilisation de technologies nouvelles et innovantes,
- ✓ **O**rganiser nos activités de façon à préserver la santé et l'intégrité physique de chaque collaborateur,
- ✓ **G**arantir la pérennité de l'entreprise par l'optimisation de nos processus, la recherche continue d'amélioration, la progression de notre performance opérationnelle.
- ✓ **R**especter la réglementation en vigueur, nos engagements contractuels et internes,
- ✓ **E**ncourager la démarche environnementale afin de prévenir les pollutions, réduire l'impact de nos activités sur le milieu récepteur notamment par la dépollution des eaux usées, l'optimisation des consommations des ressources naturelles, la maîtrise de la gestion de nos déchets,
- ✓ **S**uivre et encourager nos collaborateurs ainsi que les personnes en phase d'apprentissage de nos métiers et participer à l'action sociale de notre bassin de vie.

L'ensemble des agents de la SME est mobilisé sur ces axes d'amélioration par la déclinaison d'objectifs opérationnels individuels et des ressources importantes ont été mises en place afin d'obtenir l'adhésion de tous à cette démarche Qualité.

Le système Qualité en place est évalué en interne, par une équipe d'auditeurs préalablement formés et en externe par l'organisme AFNOR Certification.

L'ensemble de ces évaluations démontre que le système de management de la Qualité de la SME répond bien aux exigences de la norme ISO 9001 version 2008 et met en avant les fondations solides liées à la construction progressive du système Qualité, l'expérience acquise par la SME dans son environnement professionnel et la forte implication et l'appropriation du système Qualité par le personnel.

Le dernier audit externe de suivi AFNOR a eu lieu le 30 octobre 2015. La Certification ISO 9001 a été reconduite pour l'ensemble des activités jusqu'en novembre 2016.

Le prochain audit de renouvellement du certificat Qualité est donc prévu en 2016.

2.3.2. LE BAROMETRE SATISFACTION CLIENTS

Depuis 2000, la SME a lancé un baromètre annuel de satisfaction pour mesurer l'appréciation de ses clients sur ses prestations et connaître leurs attentes.

La dernière enquête en date que nous vous présentons dans le présent rapport a été réalisée par l'institut de sondage LH2Dom durant le mois de mars 2016.

L'enquête précédente, présentée dans le RADE 2014 avait été réalisée durant les mois de novembre et décembre 2014.

On peut retenir les résultats suivants sur le périmètre SCCNO :

Sur le périmètre SCCNO, après le recul observé en 2014, la SME enregistre une légère progression de ses indicateurs d'image institutionnelle.

La majorité des indicateurs liés à la qualité de service de la SME s'inscrivent aussi dans cette tendance.

Image comparative avec d'autres services publics

En mars 2016, la SME bénéficie d'une note d'appréciation globale de 6,81 / 10, contre 6,50 / 10 en décembre 2014.

La SME est en troisième position derrière EDF en progression et la Poste qui stabilise sa position.

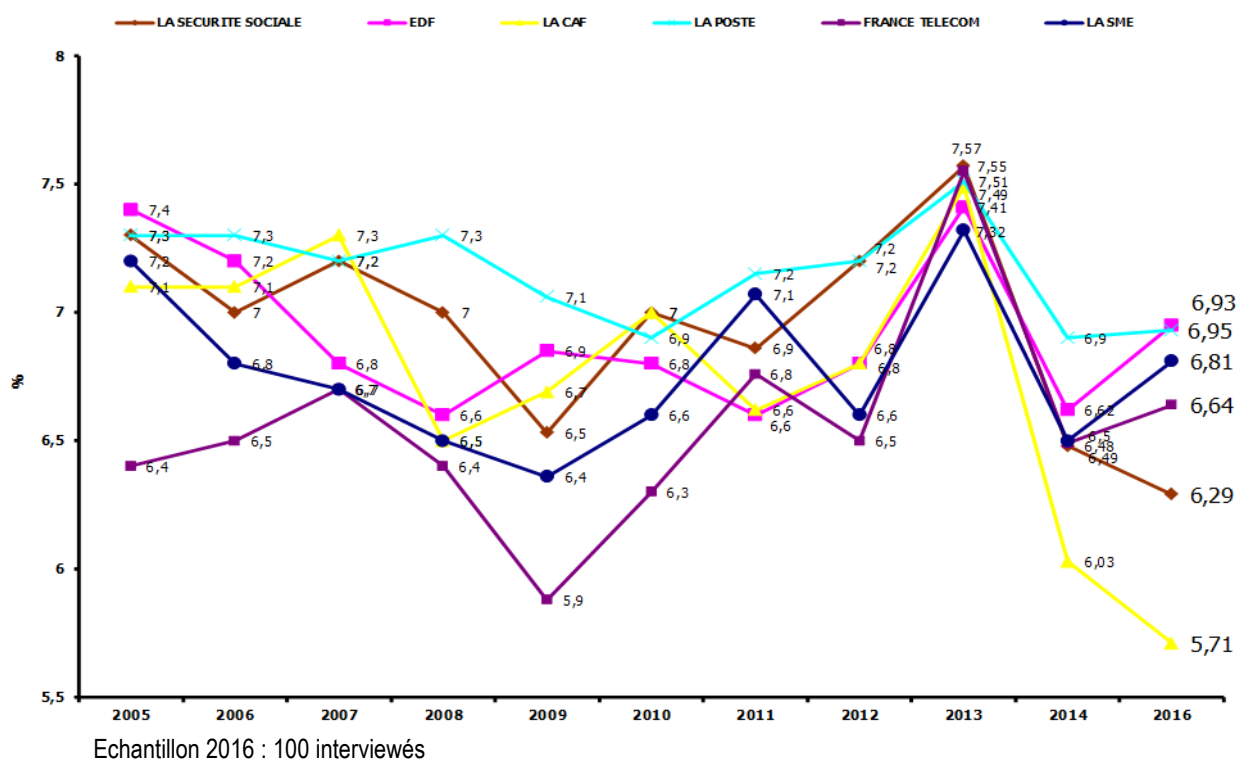


Image institutionnelle

Les indicateurs liés à l'image institutionnelle enregistrent, pour la plupart d'entre eux, une augmentation ou une stabilisation après la baisse généralisée de 2014 :

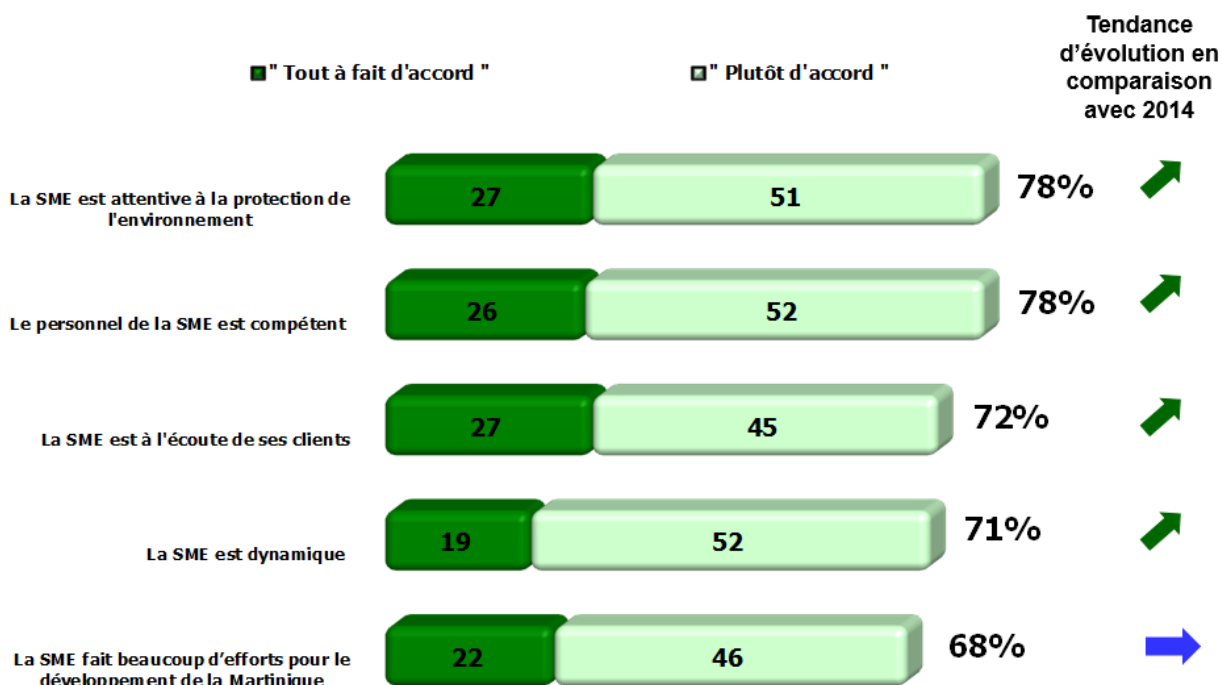
Sont en progression :

- La SME est très attentive pour la protection de l'environnement.
- La SME est dynamique.

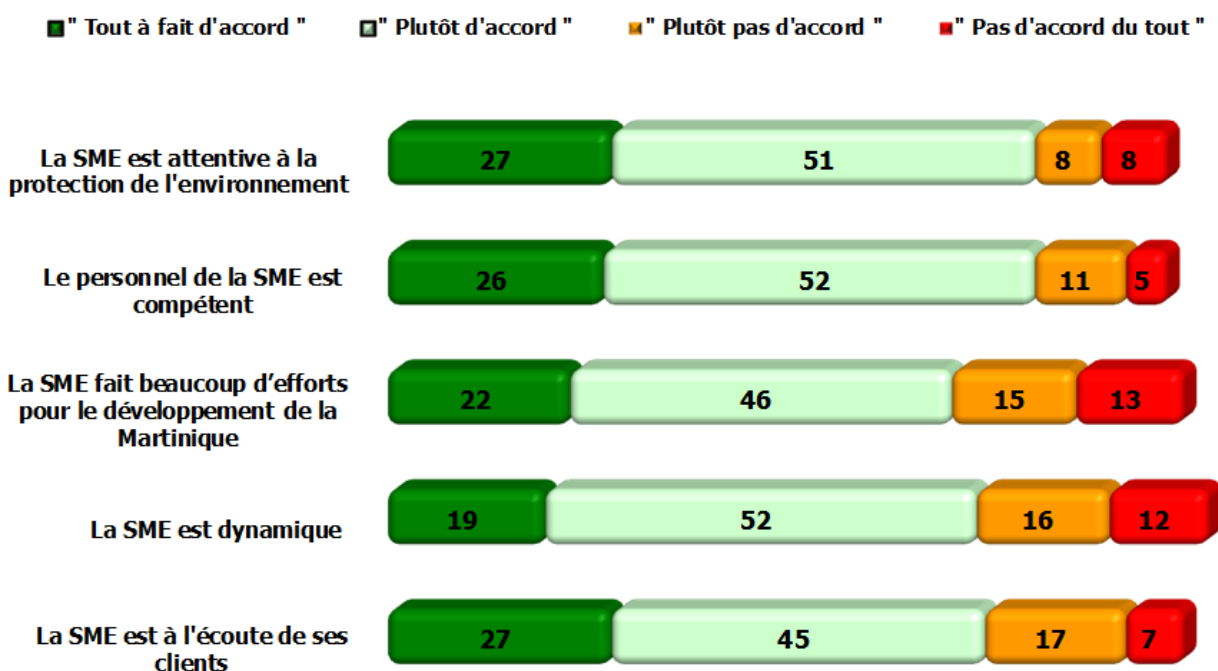
- La SME est vraiment à l'écoute de ses clients.
- Le personnel de la SME est compétent.
- La prise en compte de la situation des plus démunis.

Est stable :

- La SME fait beaucoup d'efforts pour le développement de la Martinique.



Echantillon 2016 : 100 interviewés



Echantillon 2016 : 100 interviewés

La différence entre le total et 100 correspond aux interviewés ayant déclaré « Ne sait pas ».

Satisfaction/insatisfaction des clients abonnés

A la différence de la zone SICSM, les indicateurs liés à la qualité de service enregistrent, pour la majorité d'entre eux, une légère progression sur la zone SCCCNO :

Sont en progression :

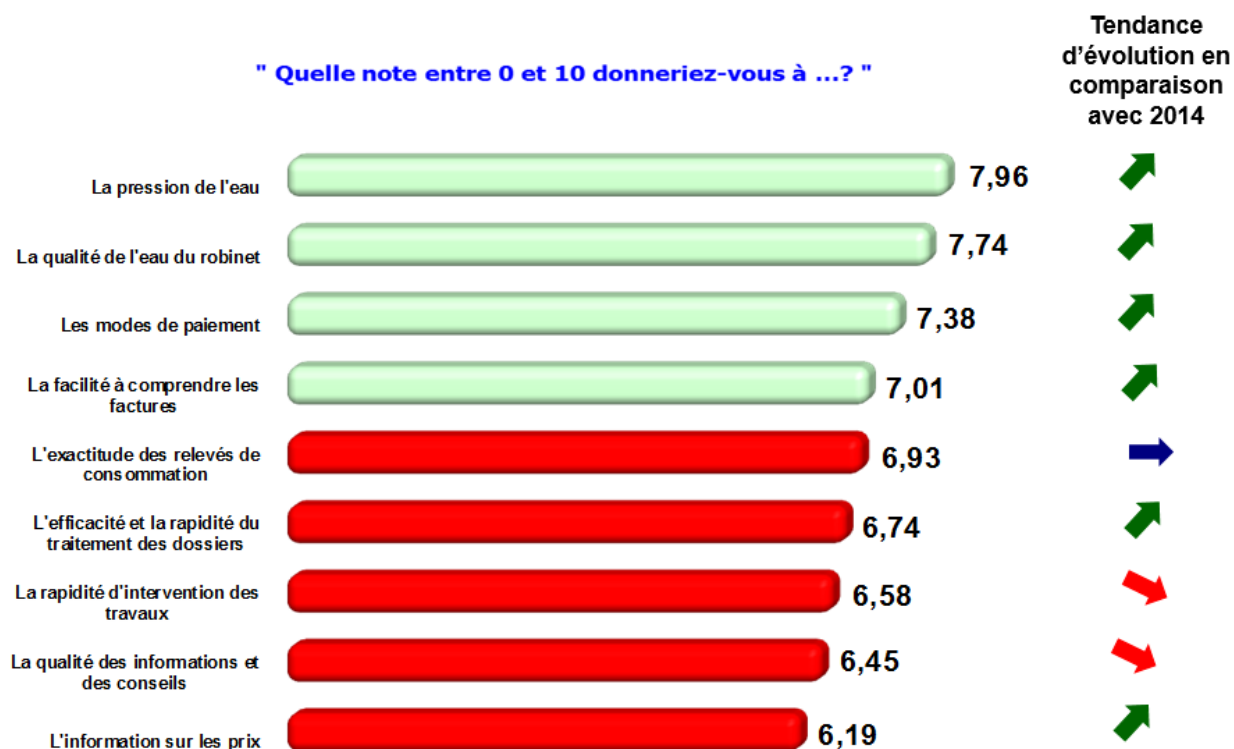
- La pression de l'eau,
- La qualité de l'eau
- Les modes de paiement,
- La facilité à comprendre les factures,
- L'information sur les prix,
- L'efficacité et la rapidité du traitement des dossiers.

Est stable :

- L'exactitude des relevés de consommation,

Sont en baisse :

- La rapidité d'intervention des travaux,
- La qualité des informations et des conseils,



Notes moyennes sur 10

Echantillon 2016 : 100 interviewés

La perception de la gestion des coupures d'eau s'améliore comme c'est aussi le cas sur la zone SICSM :

41% des interviewés déclarent qu'au cours de l'année passée des travaux ont occasionné des coupures d'eau, contre 55% en 2014.

La perception des efforts pour limiter la fréquence et la durée des coupures progresse aussi après la baisse enregistrée en 2014 (66% / 64%).

Les clients déclarant avoir été prévenus avant une coupure d'eau sont en légère progression.

Le pourcentage de clients déclarant avoir des motifs d'insatisfaction envers la SME est en légère augmentation ; il est comparable à celui enregistré sur la zone SCICSM :

En 2014, 28% des clients déclaraient avoir des motifs d'insatisfaction à exprimer en relation avec la SME ; ils sont 32% en 2016.

« La facture trop élevée » est le principal motif d'insatisfaction exprimé, mais ce motif est en baisse.

Si les résultats à cette question sont à considérer avec précaution compte-tenu de la taille restreinte de l'échantillon, on remarque l'émergence d'autres motifs d'insatisfaction exprimés spontanément : Délai d'intervention jugé trop long, image de manque de compétence ou de manque d'écoute.

Autre enseignement d'intérêt :

On constate une meilleure connaissance de la diversité des moyens de paiement.

Les souhaits des abonnés

Lorsque l'on demande aux interviewés de se prononcer sur les projets qu'ils souhaiteraient voir mis en œuvre en priorité, les trois projets suivants, déjà les plus mentionnés en 2013 et 2014 sont confirmés en 2016 :

- Transmettre des fiches d'information en même temps que la facture,
- Mettre en place une tarification sociale pour aider les plus démunis à payer leur facture d'eau,
- Rénover les canalisations.

On constate que certains projets suscitent un intérêt croissant...

Possibilité de recevoir sa facture tous les trimestres,
Application smartphone,
Amélioration de la qualité des eaux de baignades,
Bus circulant pour délivrer des informations et recueillir des réclamations.

... alors que d'autres suscitent un moindre intérêt :

Meilleure gestion des ressources en eau,
Améliorer la compréhension de la facture.

2.4. Le service client

Accueil de la Clientèle :

Tous les clients peuvent se présenter dans les bureaux du délégataire à l'adresse :

Société Martiniquaise des Eaux
Z.I. Place d'Armes
LE LAMENTIN

Aux heures d'ouverture suivantes :

- ▶ 7h45 – 12h30, les lundis, mercredis et vendredis
- ▶ 7h45 – 12h30 et 13h45 – 17h00, les mardis et jeudis

Le numéro de l'accueil téléphonique de Place d'Armes est le 05 96 51 80 51

Pour l'exploitation des services de l'assainissement et de l'eau potable, les abonnés du Nord peuvent également se rendre à notre agence située à l'adresse :

12, rue Schoelcher
LE CARBET

Aux heures d'ouverture suivantes :

- ▶ Service technique : 7h00 – 14h30, les lundis, mardis et mercredis
7h00 – 13h00 les vendredis
- ▶ Service clientèle : 7h30 – 12h30, les lundis, mercredis et vendredis
7h30 – 12h30 et 14h30 – 16h30, les mardis et jeudis

Le numéro de l'accueil téléphonique des bureaux du Carbet est le 05 96 78 08 00

Le service d'astreinte de la SME permet de répondre à toutes les urgences, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Le numéro de téléphone en dehors des heures ouvrées est le 05 96 56 99 20.

Cependant, si le client appelle notre standard, en dehors des horaires de « réception client », il a la possibilité d'être réorienté directement sur notre service d'astreinte.

Information de la Clientèle

Le « client-consommateur » réclame une information plus régulière et une plus grande transparence sur la qualité et le prix de l'eau. La SME contribue naturellement à ces réponses avec une action de communication très ouverte, structurée et régulière.

L'information des clients passe en particulier par l'envoi de factures au format recto-verso. Cette facture présente l'historique des consommations, des messages personnalisés, et une plus grande lisibilité des prestations facturées.

Le 17 décembre 2015 : le nouveau site internet SME a été mis en service. www.smeaux.fr

SOCIÉTÉ MARTINICAISE DES EAUX DLO POU LA VI ! 05 96 51 80 51 MON ESPACE

ACCUEIL L'ENTREPRISE MÉTIERS ET SAVOIR FAIRE L'EAU AU QUOTIDIEN INFOS PRATIQUES

PROGRESSER POUR L'ÉQUITÉ DE NOS USAGERS.

La notion d'équité est primordiale car chaque usager est égal en ce qui concerne la fourniture du service de l'eau. C'est un principe que nous mettons en œuvre au quotidien avec comme mots d'ordre l'écoute, la proximité et la disponibilité.

NOS ENGAGEMENTS

CARTE DES COUPURES
AGENCE EN LIGNE
JOURS DE RELÈVE
FAQ
LOI ET RÉGLEMENTATION
RÈGLEMENTS DE SERVICES
ACTUALITÉS
CONTACT
LIENS UTILES

VOTRE AGENCE EN LIGNE

➤ CONSULTER MON ABONNEMENT
➤ PAYER MA FACTURE

VOTRE ESPACE

FOIRE AUX QUESTIONS

Vous recherchez une information ? Les questions les plus fréquemment posées sont recensées ICI. Consultez le thème qui vous intéresse.

[voir la faq](#)

DÉCOUVREZ NOS MÉTIERS À TRAVERS LE PARCOURS DE L'EAU JUSQU'À VOTRE ROBINET !

Le site propose désormais un accès à l'agence client en ligne afin de permettre aux clients de réaliser certaines démarches à distance.

PAYER VOTRE FACTURE

Vous souhaitez régler votre facture sans passer par l'agence en ligne

PAYER EN LIGNE

ACCÉDER À L'AGENCE EN LIGNE

Accédez à votre compte, consultez et payez vos factures, gérez votre abonnement, Suivez votre consommation en toute simplicité

AGENCE EN LIGNE

La carte interactive informant le client des éventuelles perturbations de l'alimentation en eau potable a été modernisée. Il est désormais possible pour les usagers de signaler des fuites ou autres dysfonctionnements.



Une démarche de progrès

La SME poursuit ses actions d'amélioration de l'accueil et du service à la Clientèle.

** Amélioration de l'accueil téléphonique*

Dans un souci permanent d'amélioration notre qualité de service, nous avons créé en date du 2 décembre 2013, un centre de relation clientèle (CRC). Ce CRC comprend 4 collaborateurs (au lieu de 2 précédemment) dans un espace dédié avec 4 postes de travail.

Dans le cadre d'un plan de formation ambitieux, les collaborateurs du CRC ont acquis de nouvelles connaissances, afin d'améliorer la prise en charge des appels entrants.

Cette montée en compétence a été l'un des éléments permettant de réguler le flux client.

** Mise en place de nouveaux moyens de paiement*

L'amélioration de notre offre en moyens de paiement fait partie de nos priorités. C'est une requête forte de la part des clients.

a/ Les bornes de paiement

La mise en service de deux bornes de paiement automatisées, au Lamentin, depuis le 5 décembre 2012, confirme bien la volonté de la SME d'améliorer sa qualité de service en apportant à ses clients des solutions toujours plus innovantes et adaptées à leurs besoins.

Les nouvelles « Otomatic » de l'Agence acceptent les paiements par cartes bancaires et espèces. Elles offrent aussi la possibilité de payer un ou plusieurs acomptes sur factures, et de solder les factures antérieures.

Ainsi, la mise en service de deux nouvelles bornes placées en extérieur avec un accès 24H/24 sur notre site de Place d'Armes au Lamentin, a permis de répondre à cette logique.

Le paiement est possible uniquement par carte bleue.

b/ Le télépaiement

Face au succès rencontré par le service du télépaiement, nous avons mis en place un serveur vocal automatisé accessible 7j/7 et 24H/24H depuis avril 2013, et ce sans changement de numéro téléphonique. Le télépaiement reste accessible au 0810 301 130. L'abonné garde toujours la possibilité d'effectuer un paiement total ou partiel de sa facture. Ce type de paiement est de plus en plus utilisé par nos abonnés.

c/ Le paiement en ligne

Depuis avril 2013 il est aussi possible via notre site internet d'effectuer le paiement total ou partiel de sa facture. Pour ce faire, nous avons créé un lien sur notre site permettant, en toute sécurité, d'accéder au paiement de sa facture en ligne. Les chiffres enregistrés sur ce moyen de paiement sont en augmentation : près de 4 % sur l'ensemble de nos encaissements.

** Information des abonnés par d'autres vecteurs*

- Mise en place de rencontres régulières avec les associations de consommateurs (un interlocuteur privilégié par association).
- Mise en place d'une sensibilisation avec les C.C.A.S. des communes (disponibilité de nos interlocuteurs).
- Création d'une cellule « grands comptes », pour une gestion personnalisée des clients type « gros consommateurs ».
- Le dernier trimestre 2015 a vu naître le service « solutions recouvrement » qui a pour mission de prendre en charge les abonnées ayant une dette en portefeuille.

Avec 7 collaborateurs dédiés, cette nouvelle structure a pour objectif une meilleure prise en charge de la créance client. Ce nouveau service organisé en pôle dynamique adapte le service au plus près de besoin de nos abonnés. C'est ainsi qu'une cellule est dédiée aux clients sociaux ou présentant de réelles difficultés économiques et sociales.

L'amélioration de nos encaissements et la diminution de nos impayés s'inscrivent dans l'amélioration de nos performances tout en respectant nos images respectives.

** Système d'information Clientèle : e-GEE*

La SME a investi dans l'amélioration de son Système d'Information Clientèle afin de développer ses activités et de répondre aux exigences contractuelles.

Ce changement a été motivé par les opportunités contextuelles suivantes :

- Le décroisement nous a permis de bénéficier de l'expérience de Lyonnaise des Eaux dans le domaine des Systèmes d'Information.
- L'ancien Système d'Information clientèle n'était plus adapté aux nouvelles exigences de nos métiers.
- Le souci d'améliorer la satisfaction de nos clients à travers de nouveaux services.

Le basculement sur e-GEE, s'est déroulé en aout 2011.

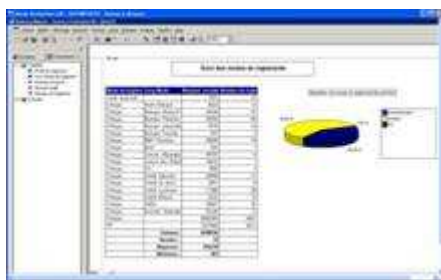
e-GEE est un moteur de facturation qui gère plus de 4 millions d'abonnés dans le monde.

Il s'agit d'une application de type client-serveur développée pour répondre aux besoins des collectivités et des sociétés gestionnaires du domaine de l'eau et de l'électricité.

Les principales avancées sont :

- La mise en place d'un module de gestion de la relation client
- La vision client/branchement évolue vers une vision client/acteurs
- L'ancien Système d'Information nous permettait de distinguer difficilement dans nos bases de données le client propriétaire du client locataire et du client payeur.
- Le nouveau Système d'Information recentre l'intérêt sur le point de service de distribution autour duquel peuvent coexister distinctement 3 types de clients : propriétaire, locataire et payeur.
- Un environnement de reporting à la demande

La solution e-GEE dispose d'un infocentre nous permettant de disposer de requêtes sous technologie Business Object.



- Une image facture revisitée

La présentation a été améliorée afin de permettre aux clients de mieux comprendre leur facture. Nous avons révisé la lisibilité, rajouté des informations complémentaires et amélioré les palettes de couleurs, passant d'une bichromie à une coloration plus riche et plus agréable au visuel.



Aujourd'hui, nous continuons à investir sur notre logiciel clients, afin d'améliorer la qualité de service rendue à nos abonnés, clients et affiner encore plus nos données.

Ainsi, nous n'avons pas hésité à mettre en place des moyens supplémentaires (évolution du logiciel) visant à renforcer la qualité du traitement de nos demandes.

C'est ainsi que depuis juillet 2015 Egée Caraïbes est installé dans les locaux de la SME à Place d'Armes.

2.5. La communication externe

Au-delà de ses missions premières relatives aux services publics d'eau et d'assainissement, la SME s'investit dans diverses actions destinées à mieux informer les habitants sur les enjeux environnementaux.

Elle participe également à des activités de type culturelles, sociales ou sportives des territoires sur lesquels elle est présente.

Depuis 2014, les opérations suivantes ont été réalisées :

Relations publiques

- Mise à disposition d'informations détaillées sur notre Société, nos services et notre métier sur le site internet : www.smeaux.fr ; informations en temps réel des interruptions programmées
- Travail en lien avec le tissu associatif via la participation à des réunions publiques à la demande d'associations de consommateurs pour présenter nos métiers et expliquer la facturation et les bonnes pratiques de consommation d'eau
- Participation au salon de l'agriculture pour faire connaître l'usine Terraviva et le process de traitement des boues de stations d'épuration (novembre 2014)
- Organisation de visites des installations (accueil du grand public à l'usine d'eau potable de Rivière-Blanche)
- Organisation de la Journée sur la précarité hydrique en partenariat avec l'Association des Aînés de la Martinique et l'Association Solidarité, Fraternité, 3ème âge
- Réalisation d'une exposition à partir de dessins réalisés par les enfants de l'école maternelle de Dostaly (Français)
- En Novembre 2015 : témoignages de femmes exerçant à la SME dans le cadre du projet Famn d'Ilo - Eau et Femmes en Martinique mené par la journaliste Céline HERVE-BAZIN.

Interviews vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=mLd_MVY_UwQ

Blog: <http://ultramarines-cop21.com/>

Les portraits de femmes ont été dévoilés à l'occasion de la Cop21 à Paris.

Partenariats

- Sponsoring sportif :
- Criterium des quartiers (Lamentin Avril 2014)
- Longvilliers club (Lamentin)

- Club Franciscain (François)
- Club Ufolep (Robert)
- Sprint Club de Saint Joseph
- Club des Gommiers de la Martinique

- Partenariats éducatifs :
- Participation à l'organisation des cérémonies de remise des prix de plusieurs collèges (Collège Petit Manoir du Lamentin, Collège de Ducos, Collège de Sainte-Luce, Collège George Elisabeth, Collège Place d'armes, Lycée Acajou 2, ...)
- Participation à la bourse d'études Alizés pour l'accompagnement de jeunes martiniquais dans des voies d'excellence
- Accueil de lycéens de seconde dans le cadre de stages d'immersion dans le cadre de la Bourse d'études Alizés
- Ateliers découverte du cycle de l'eau en école maternelle (Dostaly – François)

Relations presse

- Communication dans les médias (presse écrite et radio) des informations de manque eau
- Prises de parole régulières dans les médias lors des interventions sur le terrain suite à la réparation des casses

Publicité

- Parution de visuels dans les agendas 2014 de nos partenaires (Agenda de l'Association des Maires, Agenda des villes du Robert, du Diamant, Marin, François et Vauclin)

Coopération internationale

La SME, en tant qu'entreprise martiniquaise, est sensible à tous les événements qui peuvent concerner les îles de la Caraïbe. Aussi, les équipes de la SME se sont mobilisée pour apporter leur assistance et leur savoir-faire à la DINEPA (gestionnaire de l'eau sur le Grand Port au Prince) et à la WASCO (gestionnaire de l'eau sur l'ensemble de Sainte Lucie), en réponse aux catastrophes naturelles que ces deux organismes ont eu à gérer.

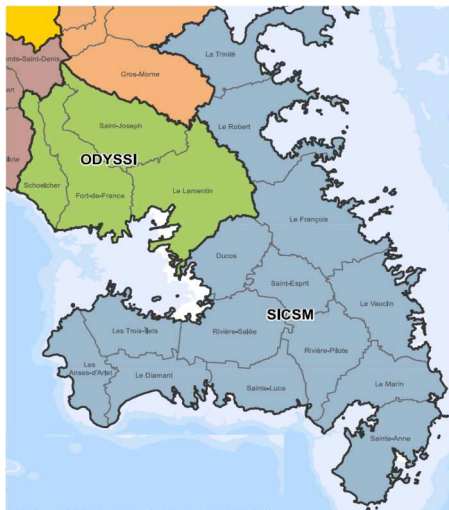
Pour Haïti, Lyonnaise des eaux a remporté à un appel d'offre international ; la mission consistant à superviser la remise en service des forages du sud de l'agglomération et les réparations des fuites sur les canalisations maîtresses.

Pour Sainte Lucie, en partenariat avec le SICSM la SME a proposé à WASCO une assistance technique en complément de la mission réalisée en 2010 après le passage de la tempête tropicale Earl.

2.6. Les faits marquants 2015

2.6.1. PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ✓ 1^{er} Janvier 2015 : reprise en régie de la distribution eau potable des communes du Lamentin et de Saint-Joseph par la CACEM. La régie communautaire Odyssi gère le réseau de ces deux communes à compter du 1^{er} janvier 2015. Transfert de 17 agents SME à la régie Odyssi.



- ✓ 19 mars 2015 : Signature des nouveaux contrats de délégation de service publics pour les services d'eau et d'assainissement du SICSM, pour une durée de 12 ans chacun.
- ✓ 1 avril 2015 : démarrage des nouveaux contrats de délégation SICSM.
- ✓ 17 avril 2015 : Arrivée de Philippe GRAND nouveau Directeur Général Délégué de la SME en remplacement de Laurent BRUNET, en poste depuis janvier 2012.
- ✓ 30 avril 2015 : Mobilisation des collaborateurs SME autour de la vision de la nouvelle direction générale à l'horizon 2020. Le projet porte le nom de : VISEÔ 2020
- ✓ 24 avril 2015 : Arrêté Préfectoral sécheresse en Martinique avec restriction des usages. Mise en place d'une cellule de crise par les services de l'Etat avec notamment une coordination des services d'eau de la Martinique. Les restrictions seront maintenues jusqu'en début septembre



- ✓ juin 2015 : Délibération par la CAESM sur la prise de compétence eau et assainissement sur son territoire.

- ✓ Juillet 2015 : Audit de la Chambre Régionale des Comptes sur les conditions de la délégation des services d'eau et d'assainissement à la SME par le SICSM.
- ✓ Aout 2015 : mise en place d'un plan de modernisation des services de la SME (organisation métiers, gestion documentaire, ordonnancement, numérisation...)
- ✓ 27 septembre 2015 : Réunion de la commission de consultation des services publics locaux (CCSPL)
- ✓ 30 octobre 2015 : Audit AFNOR sur la démarche qualité SME. Certification ISO 9001 reconduite pour l'ensemble de ses activités jusqu'en novembre 2016.
- ✓ 6 novembre 2015 : mise en place d'une cellule de crise suite aux très fortes intempéries (nombreuses inondations suite aux débordements des rivières). Mobilisation de l'ensemble des collaborateurs pour la remise en état des ouvrages.



- ✓ 15 novembre 2015 : mise en place d'un service dédié à la résorption des impayés. C'est le Service Solutions Recouvrement.
- ✓ 17 décembre 2015 : Mise en service du nouveau site internet SME avec un accès à l'agence client en ligne pour les démarches clients à distance.
- ✓ 31 décembre 2015 : Bilan qualité eau potable très satisfaisant.



- ✓ RAPPEL : La SME a entièrement repensé son organisation logistique achats au cours de l'année 2013. L'efficacité de cette nouvelle organisation a pu être éprouvée en 2014, à l'occasion des diverses situations de crise que l'entreprise doit notamment gérer.

Rappel de l'organisation logistique-achats en place depuis 2013 :

Le magasin principal de Petit Bourg a été transformé en plate-forme logistique, au service des différents métiers de l'entreprise. Il garanti la disponibilité des articles suivis en stocks, tant pour les métiers Eau Potable que pour les métiers Assainissement.

Les articles stockés sont mis à disposition des utilisateurs, soit par la mise à disposition dans le cadre d'un magasin secondaire dépendant des Agences Territoriales (comme c'est le cas du magasin du Carbet), soit par la mise à disposition directement sur chantier.

La SME dispose sur le site de Petit Bourg de l'ensemble des pièces permettant la réparation de casse réseau jusqu'au diamètre 800 mm.



Livraison d'un tuyau en fonte de 800 mm de diamètre pesant plusieurs tonnes.

En complément, ont été mis en place au cours de l'année 2013 :

- un stock stratégique canalisation : au début de la saison cyclonique, la SME s'assure de la disponibilité de plus d'un km de canalisations PEHD électro-soudable, réparti dans les diamètres allant jusqu'à 315 mm, ainsi que des raccords et coudes correspondant.



Livraison d'un conteneur de tuyau PHED stock stratégique



Ouverture du conteneur

Au cours d'un évènement climatique majeur, il est courant que les canalisations soient emportées par les glissements de terrain ou les phénomènes de houle. Les équipes d'intervention SME peuvent dans ces conditions être à pied d'œuvre pour rétablir le service dès la fin de l'alerte cyclonique.

- un catalogue informatisé des pièces stockées :

Le magasin principal gère plus de 1000 références articles. Afin de faciliter la connaissance des pièces disponibles et de mieux répondre aux besoins, le magasin principal a mis en place un catalogue des articles stockés, comportant une photo des articles, son code de gestion SME et son appellation.

CATALOGUE Articles stockés MARTINIQUE DES EAUX

COLLIERS A SANGLE



CODES SME	CODES SIMPAC	DESIGNATION ARTICLES
COLSAG417G	\$05051	COLLIER A SANGLE GB 45 à 175
COLSAG417P	\$05051	COLLIER A SANGLE PB 45 à 175
COLSAG435G	\$05052	COLLIER A SANGLE GB 45 à 350
COLSAG435P	\$05052	COLLIER A SANGLE PB 45 à 350

COLLIERS DE PRISE EN CHARGE

COLLIERS DE PRISE EN CHARGE
A GRANDE TOLERANCE



CODES SME	CODES SIMPAC	DESIGNATION ARTICLES
VCOT100000	\$03022	COLLIER PRISE G.T. 106/120X100
VCOT100090	\$04797	COLLIER PRISE G.T. 106/120X30
VCOT150090	\$03027	COLLIER PRISE G.T. 165/165X100
VCOT150100	\$03028	COLLIER PRISE G.T. 165/165X100
VCOT200100	\$03035	COLLIER PRISE G.T. 211/231X100
VCOT200150	\$03036	COLLIER PRISE G.T. 211/231X150
VCOT002000	\$03074	COLLIER A PRISE SPECIFIQUE DE 600X300

2.6.2. EVENEMENTS MARQUANTS SUR LE PERIMETRE SCCNO ASSAINISSEMENT EN 2015

- Janv 2015 : La Perle : débordement dû aux fortes pluies malgré une vidange de la station peu de temps avant. Les travaux de la commune du Prêcheur pour prolonger l'exutoire devaient commencer en janvier 2015 mais ont été reportés, ce qui n'a pas facilité la situation.
- L'intégration de la STEU Anse Belleville au patrimoine du SCCNO a été votée par délibération du Conseil Syndical du 09/12/2014. Cette installation apparaît dans les rapports annuels, dans le cadre de l'affermage, à compter de l'exercice 2015.
Nous sommes en attente de tout document relatif à cette installation dont disposerait la Collectivité.
- La réhabilitation de la Lagune du Carbet a démarré fin 2014 pour une durée de 16 mois (passage à 4000 EH).
- La réhabilitation de la STEU de Fond Corré (SAINT PIERRE) a démarré le 3 novembre 2014 (passage de 1900 à 4000 EH).
Pendant la phase de travaux et conformément aux instructions de la DEAL, la SME a réalisé 12 bilans d'auto surveillance en 2015 au lieu des 2 réglementaires.
Une panne est survenue sur la centrifugeuse fin 2015. Il s'agit d'une panne lourde qui ne peut pas être prise en charge par les services de la SME mais par le constructeur ANDRITZ avec lequel nous sommes en contact depuis l'origine de la panne.
ANDRITZ planifie le déplacement d'une équipe de techniciens en mai 2016 afin de réaliser cette intervention en plus d'autres contrôles sur cet équipement.
Cette situation exceptionnelle a été évoquée lors de la visite de cette installation par la Police de l'Eau le 29/02/2016.

2.7. Indicateurs financiers

2.7.1. TARIFS

La tarification et ses modalités en vigueur sur le Syndicat sont conformes à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 4 janvier 1992. Elle comporte un abonnement et une part variable fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord Ouest

Tarif

Traitement des Eaux Usées

	Part du délégataire			Part de la	Part de la
	prix de base 01/11/2005	prix actualisé 01/01/2015	prix actualisé 01/01/2016	Collectivité 01/01/2015	Collectivité 01/01/2016
Actualisation K	1,0000	1,3650	1,3795		
Abonnement	17,50	23,89	24,14		
Consommation	0,7512	1,0254	1,0363	0,7470	0,7470

TAXES et REDEVANCES pour les organismes publics

	prix 01/01/2015	prix 01/01/2016	Destinataires
Redevance Modernisation des réseaux de collecte	0,1500	0,1500	ODE
TVA	2,1 %	2,1 %	Trésor public

2.7.2. PRIX DE L'EAU (FACTURE 120 M3)

Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord Ouest Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³ établie sur la base des tarifs au 1er janvier 2016						
	M ³	Prix unitaire 2016	Montant 2016	Prix unitaire 2015	Montant 2015	Evolution 2016/2015
ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES						
Part du délégataire						
Abonnement semestriel		24,14	48,28	23,89	47,78	1,0%
Consommation	120	1,0363	124,35	1,0254	123,05	1,1%
Part de la Collectivité						
Consommation	120	0,7470	89,64	0,7470	89,64	
Organismes publics						
Redevance Modernisation des réseaux	120	0,1500	18,00	0,1500	18,00	
Sous-total hors TVA			280,27		278,47	0,6%
TVA à 2,1 %			5,89		5,85	0,6%
Total TTC			286,16		284,32	0,6%
m3 TTC			2,38		2,37	0,6%
m3 TTC hors abonnement			1,99		1,98	0,6%

2.7.3. ASSIETTE DE FACTURATION

Communes	Bellefontaine	Carbet	Case Pilote	Fonds Saint Denis	Prêcheur	Saint Pierre	Morne Vert	TOTAL
Population totale recensée au 01/01/2016 (source INSEE)	1 655	3 788	4 558	822	1 663	4 344	1 898	18 728
m ³ facturés	72 911	159 439	124 612	2 891	27 420	158 236	5 696	551 205

2.7.4. RELATIONS AVEC LES ABONNES

Tous les contacts avec les abonnés peuvent être tracés (courriers, appels téléphoniques, email, visite...).

675 contacts avec les abonnés ont été enregistrés au cours de l'année **2015**, tous types de contacts confondus (courrier, emails, téléphone, visite).

Parmi ces contacts, **58** concernaient des réclamations.

Nous avons reçu un total de **471** courriers écrits.

2.8. Fonctionnement du réseau

2.8.1. FONCTIONNEMENT DES RESEAUX

	BELLEFONTAINE									
Type d'intervention	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Désobstruction (u)	4	5	-	1	4	5	-	2	4	4
Curage (ml)	610	690	480	560	1165	1 224	-	1 250	2 196	3 815
Inspection télévisée (ml)	-	-	-	-	-	728				-
Test à la fumée (nb de branchements)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

	CASE PILOTE									
Type d'intervention	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Désobstruction (u)	9	8	20	22	5	5	2	9	16	15
Curage (ml)	1 006	1303	3 335	1 285	990	1 104	2 579	3 378	952	5 424
Inspection télévisée (ml)	40	-	326	-	-	-	-	-	-	598
Test à la fumée (nb de branchements)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	2	3	-	-	-	-	3	7
Casse sur réseau (u)	-	1	4	3	2	1	-	-	-	1

	CARBET									
Type d'intervention	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Désobstruction (u)	14	3	11	11	16	8	3	8	11	14
Curage (ml)	2 652	3 701	4 271	1 470	1982	3 041	3 180	1 407	1 417	1 691
Inspection télévisée (ml)	100	146	-	-	75	450	917			594
Test à la fumée (nb de branchements)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	16	1	1	1	4	1	1	1	-	-
Casse sur réseau (u)	1	-	2	1	-	-	2		-	1

	FOND SAINT DENIS									
Type d'intervention	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Désobstruction (u)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Curage (ml)	-	-	-	-	-	-	-	-	240	-
Inspection télévisée (ml)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Test à la fumée (nb de branchements)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

	PRECHEUR									
Type d'intervention	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Désobstruction (u)	2	1	2	-	1	-	-	-	1	3
Curage (ml)	60	750	910	-	50	1 155	857	-	1 112	-
Inspection télévisée (ml)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Test à la fumée (nb de branchements)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

	MORNE VERT									
Type d'intervention	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Désobstruction (u)	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-
Curage (ml)	180	20	-	-	20	-	-	-	420	-
Inspection télévisée (ml)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Test à la fumée (nb de branchements)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-

	SAINT PIERRE									
Type d'intervention	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Désobstruction (u)	9	9	10	5	8	5	10	5	7	7
Curage (ml)	1 506	550	1 160	705	1 036	1 156	1 638	-	857	732
Inspection télévisée (ml)	100	601	-	-	3	-	-			292
Test à la fumée (nb de branchements)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	24	1	2	-	1	-	2	1	2	-
Casse sur réseau (u)	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-

TOTAL (Par type d'intervention)	2011	2012	2013	2014	2015
Désobstruction (u)	23	15	24	39	43
Curage (ml)	7 680	8 254	6 035	7 194	11 662
Inspection télévisée (ml)	1 178	917		0	1 484
Test à la fumée (nombre de branchements)	0	-		0	0
Réparation regards (u)	1	5		5	8
Casse sur réseau (u)	1	2		-	2

Le tableau ci-dessous présente la répartition des opérations d'hydro curage réalisées en préventif et curatif sur l'exercice 2015 :

Commune	Linéaire programmé	Linéaire réalisé	Linéaire curatif réalisé	Total réalisé
Bellefontaine	650	3 815	94	3 909
Case pilote	2 100	5424	410	5 834
Carbet	2 200	1 691	360	2 051
Fond Saint Denis	0	0	0	0
Prêcheur	0	0	38	38
Saint Pierre	2 170	732	298	1 030
Morne Vert	0	0	0	0
TOTAL	7 120	11 662	1 200	12 862

Le tableau ci-dessous présente l'historique des opérations de curages réalisées sur le réseau d'assainissement du SCCNO à titre préventif et curatif depuis l'origine du contrat :

SYNTHESE	CURAGE REALISE depuis 2006			Longueur du réseau EU en 2015	% réseau curé à titre préventif depuis 2006
	Préventif	Curatif	TOTAL		
PRECHEUR	4 794	166	4 960	3 544	135%
SAINT PIERRE	7 114	2 925	10 039	12 757	56%
CARBET	22 642	3 797	26 439	15 631	145%
BELLEFONTAINE	11 365	1022	12 387	7 837	145%
CASE PILOTE	9 621	4 531	14 152	14 630	66%
MORNE VERT	600	40	640	691	87%
FOND SAINT DENIS	240	0	240	241	100%
TOTAL	56 376	12 481	68 857	55 331	102%

Linéaire de curage à programmer en 2016	-1 045
---	---------------

2.8.2. FONCTIONNEMENT DES POSTES DE REFOULEMENT

Le tableau ci-dessous synthétise les temps de fonctionnement et des consommations électriques annuelles pour les postes de refoulement du SCCNO sur l'exercice 2015.

Poste de refoulement	Fonctionnement annuel (h/an)	Volumes (m ³ /an) (*)	Consommation E.D.F (kWh/an)
BELLEFONTAINE			
PR Mairie	1965	70 740	4 044
PR Cheval Blanc	1365	40 950	11 574
PR Fond Boucher *			17 195
PR RN2 *	2657	86 875	16 844
CARBET			
PR Fromager	987	10 500	5 530
PR Marché	622	9 330	1 190
PR Dispensaire	800	35 978	9 925
PR Coin	3 954	63 270	12 913
PR Fond Capot	841	5 887	1 953
CASE PILOTE			
PR Port**	1 023	16 368	187
PR Autre Bord	3 736	134 496	6 433
PR Petit Fourneau	764	27 504	4 890
PRECHEUR			
PR Anse Belleville	346	7536	623
SAINT PIERRE			
PR Bourg	4 187	83 740	21 668
PR Roxelane	632	9 480	959
PR La Galère	3 696	103 488	26 309
TOTAL SCCNO	26 552	689 774	142 050

Volumes PR RN2 et FD BOUCHER depuis la mise en route des pompes en Mars 2013.

(*) : volume estimé = débit nominal x nombre d'heures de fonctionnement

(**) : Volume élevé du au refoulement bouché en fin d'année 2013.

2.9. Fonctionnement de l'épuration

2.9.1. PRESCRIPTIONS DE REJETS DES STEU DU SCCNO

Les tableaux ci-dessous présentent pour chaque station, les limites de rejets conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que la fréquence réglementaire de réalisation des bilans.

Pour la plupart des stations, les seuils pris en compte sont issus de l'arrêté du 22 juin 2007, sauf pour les stations possédant un arrêté spécifique comme précisé dans les tableaux :

□ COMMUNE DE BELLEFONTAINE

STEP du Bourg		Capacité nominale (EH):				1900		
Arrêté Préfectoral du 20/02/2008		DBO ₅	DCO	MES	NK	Pt		
Concentration	(mg/l)	25	125	35	15	-		
Rendement	(%)	91%	84%	92%	80%	-		
Nd de mesures réglementaires par an								
Débit	MES	DCO	DBO ₅	NK	NH ₄	NO ₃	NO ₂	Siccité des boues évacuées
2	2	2	2	-	-	-	-	-

□ COMMUNE DU CARBET

STEP du Bourg		Capacité nominale (EH):				1800		
Arrêté du 22/06/2007		DBO ₅	DCO	MES	NK	Pt		
Concentration	(mg/l)	-	-	-	-	-		
Rendement	(%)	-	60%	-	-	-		
Nd de mesures réglementaires par an								
Débit	MES	DCO	DBO ₅	NK	NH ₄	NO ₃	NO ₂	Siccité des boues évacuées
2	2	2	2	-	-	-	-	-

STEP BOUT BOIS		Capacité nominale (EH):				80 ?		
Arrêté du 22/06/2007 ?		DBO ₅	DCO	MES	NK	Pt		
Concentration	(mg/l)	35	-	-	-	-		
Rendement	(%)	60%	60%	50%	-	-		
Nb de mesures réglementaires par an								
Débit	MES	DCO	DBO ₅	NK	NH ₄	NO ₃	NO ₂	Siccité des boues évacuées
1/2	1/2	1/2	1/2	-	-	-	-	-

□ COMMUNE DE CASE PILOTE

STEP de MANIBA		Capacité nominale (EH):				7000		
Arrêté Préfectoral du 10/10/2000		DBO ₅	DCO	MES	NK	Pt		
Concentration	(mg/l)	25	125	35	15	-		
Rendement	(%)	80%	75%	90%	70%	-		
Nb de mesures réglementaires par an								
Débit	MES	DCO	DBO ₅	NK	NH ₄	NO ₃	NO ₂	Siccité des boues évacuées
365	12	12	12	4	4	4	4	4

STEP du BATI SOLEIL		Capacité nominale (EH):				80		
Arrêté du 22/06/2007		DBO ₅	DCO	MES	NK	Pt		
Concentration	(mg/l)	35	-	-	-	-		
Rendement	(%)	60%	60%	50%	-	-		
Nb de mesures réglementaires par an								
Débit	MES	DCO	DBO ₅	NK	NH ₄	NO ₃	NO ₂	Siccité des boues évacuées
1/2	1/2	1/2	1/2	-	-	-	-	-

□ COMMUNE DE FOND-SAINT-DENIS

STEP du Bourg (Rivière Mahault)			Capacité nominale (EH):			100		
Arrêté du 22/06/2007		DBO ₅	DCO	MES	NK	Pt		
Concentration	(mg/l)	35	-	-	-	-		
Rendement	(%)	60%	60%	50%	-	-		
Nb de mesures réglementaires par an								
Débit	MES	DCO	DBO ₅	NK	NH ₄	NO ₃	NO ₂	Siccité des boues évacuées
1/2	1/2	1/2	1/2	-	-	-	-	-

□ COMMUNE DU PRECHEUR

STEP CHARMEUSE 1		Capacité nominale (EH):				300		
Arrêté du 22/06/2007		DBO ₅	DCO	MES	NK	Pt		
Concentration	(mg/l)	35	-	-	-	-		
Rendement	(%)	60%	60%	50%	-	-		
Nb de mesures réglementaires par an								
Débit	MES	DCO	DBO ₅	NK	NH ₄	NO ₃	NO ₂	Siccité des boues évacuées
1/2	1/2	1/2	1/2	-	-	-	-	-

STEP CHARMEUSE 2		Capacité nominale (EH):				300		
Arrêté du 22/06/2007		DBO ₅	DCO	MES	NK	Pt		
Concentration	(mg/l)	35	-	-	-	-		
Rendement	(%)	60%	60%	50%	-	-		
Nb de mesures réglementaires par an								
Débit	MES	DCO	DBO ₅	NK	NH ₄	NO ₃	NO ₂	Siccité des boues évacuées
1/2	1/2	1/2	1/2	-	-	-	-	-

STEP COQUETTE		Capacité nominale (EH):				250		
Arrêté du 22/06/2007		DBO ₅	DCO	MES	NK	Pt		
Concentration	(mg/l)	35	-	-	-	-		
Rendement	(%)	60%	60%	50%	-	-		
Nb de mesures réglementaires par an								
Débit	MES	DCO	DBO ₅	NK	NH ₄	NO ₃	NO ₂	Siccité des boues évacuées
1/2	1/2	1/2	1/2	-	-	-	-	-

STEP ECOLE COMMUNALE		Capacité nominale (EH):				80		
Arrêté du 22/06/2007		DBO ₅	DCO	MES	NK	Pt		
Concentration	(mg/l)	35	-	-	-	-		
Rendement	(%)	60%	60%	50%	-	-		
Nb de mesures réglementaires par an								
Débit	MES	DCO	DBO ₅	NK	NH ₄	NO ₃	NO ₂	Siccité des boues évacuées
1/2	1/2	1/2	1/2	-	-	-	-	-

Fosse septique Cité Lenny		Capacité nominale (EH):				100
---------------------------	--	-------------------------	--	--	--	-----

Arrêté du 22/06/2007		DBO ₅	DCO	MES	NK	Pt		
Concentration	(mg/l)	35	-	-	-	-		
Rendement	(%)	60%	60%	50%	-	-		
Nb de mesures réglementaires par an								
Débit	MES	DCO	DBO ₅	NK	NH ₄	NO ₃	NO ₂	Siccité des boues évacuées
1/2	1/2	1/2	1/2	-	-	-	-	-

STEP La PERLE		Capacité nominale (EH):				400		
Arrêté Préfectoral du 20/02/2008		DBO ₅	DCO	MES	NK	Pt		
Concentration	(mg/l)	25	125	-	-	-		
Rendement	(%)	-	-	50%	60%	-		
Nb de mesures réglementaires par an								
Débit	MES	DCO	DBO ₅	NK	NH ₄	NO ₃	NO ₂	Siccité des boues évacuées
1/2	1/2	1/2	1/2	-	-	-	-	-

□ COMMUNE DE SAINT-PIERRE

STEP de FOND CORRE		Capacité nominale (EH):				1900		
Arrêté du 22/06/2007		DBO ₅	DCO	MES	NK	Pt		
Concentration	(mg/l)	35	-	-	-	-		
Rendement	(%)	60%	60%	50%	-	-		
Nb de mesures réglementaires par an								
Débit	MES	DCO	DBO ₅	NK	NH ₄	NO ₃	NO ₂	Siccité des boues évacuées
2	2	2	2	-	-	-	-	-

□ COMMUNE DU MORNE VERT

STEP Le LA VIGIE		Capacité nominale (EH):				300		
Arrêté Préfectoral du 20/02/2008		DBO ₅	DCO	MES	NK	Pt		
Concentration	(mg/l)	25	125	35	-	-		
Rendement	(%)	80%	75%	90%	60%	-		
Nb de mesures réglementaires par an								
Débit	MES	DCO	DBO ₅	NK	NH ₄	NO ₃	NO ₂	Siccité des boues évacuées
1/2	1/2	1/2	1/2	-	-	-	-	-

2.9.2. QUALITE DES REJETS – RESULTATS DE L'AUTOSURVEILLANCE 2015

En 2013, avec la mise en œuvre des transferts de données d'auto-surveillance à la DEAL au format Sandre, nous pouvons produire automatiquement via le logiciel dédié Olinpe, les résultats de l'auto surveillance des installations.

En pièce jointe, nous avons regroupé pour chaque installation :

- Le bilan annuel d'auto surveillance
- Le tableau de conformité annuelle

Le tableau ci-dessous synthétise la conformité globale des stations.

Station	Capacité nominale	Commune	CONFORME	NON CONFORME	Commentaire
Bourg Bellefontaine	1 900	BELLEFONTAINE		X	
Fond Boucher (salle polyvalente)	80	BELLEFONTAINE	Les STEP Salle Polyvalente et Lits bactériens de Fond Boucher ont été éliminées et remplacées par un poste de refoulement (nouveau PR Fond Boucher). Ces travaux, réalisés par l'entreprise ZOZIME ont été réceptionnés le 30/05/2013 par la Collectivité et remis au Délégué en affermage le 27/08/2013.		
Fond Boucher (lits bactériens)	150	BELLEFONTAINE			
Bourg Carbet (lagune)	1 800	CARBET		X	
Carbet Bout Bois (figure au patrimoine mais contesté par le SCCCNO)	80	CARBET	Bilans non réalisables car absence de point de prélèvement de l'eau brute et de l'eau traitée		
Maniba Bourg	7 000	CASE PILOTE	X		
Batisoleil (dénomination RAD 2011 : Fond Boucher)	80	CASE PILOTE	X		
Rivière Mahault	100	FD ST DENIS	X		Bilan dû tous les 2 ans, fait en 2012, 2014 et 2015
Charmeuse 1	300	PRECHEUR	x		Bilan dû tous les 2 ans, fait en 2012, 2013, 2014 et 2015
Charmeuse 2	300	PRECHEUR	Bilan dû tous les 2 ans, fait en 2012 (Conforme) En 2015 l'accès au regard de sortie a été barré. Cette station, ainsi que Charmeuse 1 est amenée à disparaître avec la construction de la nouvelle station du précheur au quartier Morne Folie, actuellement en cours de construction sous Maîtrise d'Ouvrage de l'Agence des 50 Pas depuis début 2013		
Coquet	250	PRECHEUR	X		
Ecole maternelle (Ecole communale)	80	PRECHEUR	Bilans non réalisables car absence de point de prélèvement de l'eau brute et de l'eau traitée. Il y a très peu d'eau en sortie de station		
Cité Lenny (Solidarité)	100	PRECHEUR	Bilan dû tous les 2 ans, fait en 2012 (conforme). En 2015 le bilan n'a pas pu être réalisé car l'eau traitée se déverse en temps normal sur le lit d'épandage mais actuellement il est obstrué.		
La Perle (Préville) (intégrée à l'affermage en 2012)	400	PRECHEUR	X		Intégration en 2012 Bilan dû tous les 2 ans, fait en 2012, 2014 et 2015
Anse Belle Ville (intégrée à l'affermage en 2014)	200	PRECHEUR	X		Intégration en 2014 Bilan dû tous les 2 ans, fait en 2015
Fond Coré	1 900	SAINT PIERRE	X		Mise en route de la station suite à la réhabilitation en Novembre 2015
La Vigie	300	MORNE VERT	X		Bilan dû tous les 2 ans, fait en 2012, 2014 et 2015

2.9.3. FONCTIONNEMENT DES STATIONS

2.9.3.1. Volumes traités, consommation EDF et réactifs

Le tableau ci-dessous synthétise les volumes traités, les productions de boues et les consommations EDF et réactifs pour l'ensemble des stations du SCCNO.

Station dépuration	Volume traité (m ³ /an)	Production de boues évacuées		Consommation en réactifs (kg/an)	Consommation E.D.F. (kWh/an)
		(m ³ /an)	(tMS/an)		
BELLEFONTAINE Bourg	76 778	213	23	275	210 173
CARBET Bourg	106 555	-	-	575	72 182
CASE PILOTE Maniba Bourg Bati Soleil	226 661 *	325 45	31,2 0,5		157 576 8 347
FOND SAINT DENIS Rivière Mahault	*	114	1	-	9 348
PRECHEUR Charmeuse 1	*	80	0,8	-	12 441
Charmeuse 2 (1)		-	-		-
Coquet	*	120	1,2		8 434
Ecole Communale	*	30	0,3		-
Cité Lenny (solidarité)		-	-		-
La Perle	*	20	1,1		8 210
Anse Belle Ville	*	40	2		15 463
MORNE VERT La Vigie	4 415	15	0,3	-	4 821
SAINT PIERRE Fond Corré	146 235	830	22,8	325	236 818
TOTAL SCCNO	560 644	1 832	84,2	1 175	743 813

* pas de valeur car absence de comptage

(1) Cette installation est un lit bactérien. Il n'y a pas de consommation EDF

Remarque :

Le faible volume traité affiché de la station de Belle fontaine est dû à la remise en service du débitmètre au mois de Juin 2014 d'une part et d'autre part l'installation du débitmètre ne permet pas de comptabiliser la totalité des eaux rejetées dû au siphonage de la canalisation de refoulement.

2.9.3.2. Siccité et destination des boues

Remarque préalable : depuis le 17 juin 2013, les boues des stations d'épuration sont acheminées vers la station de compostage de Terraviva à Ducos. Cette toute nouvelle unité est une filière de traitement réglementaire, contrairement à la mise en décharge sur le site de la Trompeuse à Fort-de-France, qui était pratiquée jusqu'alors faute de disposer de filière agréée. Le site de la Trompeuse a fermé ses portes définitivement au 31/12/2013.

Le tableau suivant récapitule les données de siccité de boues :

Station dépuraton	Siccité Moyenne des boues	Destination des boues
BELLEFONTAINE Bourg Fond Boucher	18% Centrifugeuse 1 % Absence d'une filière boue	Usine de compostage TERRAVIVA Usine de compostage TERRAVIVA
CARBET Bourg	Lagune -Absence d'une filière boue	Usine de compostage TERRAVIVA
CASE PILOTE Maniba Bourg Bati Soleil	14% Filtre bande / 30-50% Lits de séchage 1 % Absence d'une filière boue	Usine de compostage TERRAVIVA
FOND SAINT DENIS Rivière Mahault	1 % Absence d'une filière boue	Usine de compostage TERRAVIVA
PRECHEUR Charmeuse I Charmeuse II Coquette Ecole Communale Cité Lenny (Solidarité) La Perle (démarrage juin 2009) Anse belle Ville	30-50% Lits de séchage 1 % Absence d'une filière boue 1 % Absence d'une filière boue 1 % Absence d'une filière boue 2 % Silo à boue 30-50% Lits de séchage	Usine de compostage TERRAVIVA Usine de compostage TERRAVIVA Usine de compostage TERRAVIVA Usine de compostage TERRAVIVA Usine de compostage TERRAVIVA
MORNE VERT La Vigie	2 % Silo à boue	Usine de compostage TERRAVIVA
SAINT PIERRE Fond Corré	18% Centrifugeuse	Usine de compostage TERRAVIVA

Jusqu'au 31/12/2013, le devenir des boues consistait en une mise en décharge, déclarée, mais non autorisée. Les filières existantes d'élimination des boues n'étaient ni pérenne, ni en accord avec la nouvelle réglementation, du fait des deux contraintes suivantes :

- interdiction au 01 juillet 2002 de la mise en décharge des déchets non ultimes ;
- Existence d'une seule décharge fragile à Fort-de-France qui a fermé définitivement ses portes au 31/12/2013.

Des solutions sont en cours d'étude de faisabilité pour l'élimination des boues en Martinique. Certaines d'entre elles pourraient être complémentaires afin de traiter l'ensemble des boues produites sur le Département.

Parmi ces solutions, on peut désormais citer l'usine de compostage des boues de station d'épuration de Ducos, dont la pose de la première pierre a eu lieu en Octobre 2012. Cette usine a été mise en service le 17 juin 2013 et baptisée

Terraviva. Depuis cette date, les boues des stations d'épuration du Département sont acheminées vers cette toute nouvelle unité qui est une filière de traitement réglementaire.

(voir paragraphe **2.13. Le devenir des boues de stations de traitement d'eaux usées**)

Cette usine, la première de ce genre en Martinique, offre une filière de valorisation des boues aux différents exploitants de station d'épuration du Département.

L'investissement du process est réalisé par la SME qui exploite l'usine. Le bâtiment est construit par le Lareinty, propriétaire du Génie Civil et des VRD et utilisateur du compost produit en agriculture (cannes à sucre, bananes...)

2.9.3.3. Récapitulatif de la production des boues de 2010 à 2013

A l'occasion des réunions techniques tenues en présence de la DAAF et de la Collectivité, nous avons constaté que les valeurs de TMS produites par an n'étaient pas cohérentes.

En effet, nous n'avons pas toujours tenu compte des extractions sur lits, silo et unité de déshydratation, sachant que pour les lits la siccité est de 1%; Silo de 2% et la Centrifugeuse de 20%. Nous avons calculé directement le TMS en multipliant les quantités produites par 20%, ce qui n'est pas le reflet de la réalité.

Nous vous proposons en Annexe un tableau correctif récapitulatif des productions de boues de 2010 à 2013.

Les calculs pour l'exercices 2014 et 2015 sont justes.

2.10. Indicateurs techniques

2.10.1. INDICATEURS DE PERFORMANCE

IP1	Taux de réponse au courrier dans un délai de 15 jours
<i>Définition : Nombre de réponses envoyées dans un délai inférieur ou égal à 15 jours calendaires/Nombre de contacts (par écrit et par oral) nécessitant une réponse écrite.</i>	
	100 %
IP2	Proportion de lettre d'attente parmi les réponses du délégataire
<i>Définition : Nombre de lettres d'attente/Nombre de réponses envoyées dans un délai inférieur ou égal à 15 jours calendaires.</i>	
	0
IP3	Réclamations (par thème de référence)
<i>Définition : Les réclamations adressées par voie orale ou par voie de courrier sont classées par thèmes récurrents par la nomenclature ci-dessous :</i>	
<i>Exploitation : B-1-1 : obstruction sur réseau – B-1-2 : obstruction sur branchement - B-2-1 : débordement/inondation sur station de pompage – B-2-2 : débordement chez l'abonné – B-3 : casse – B-4 : odeurs</i>	
<i>Travaux : C-1 : réclamation sur travaux de réparation sur réseau – C-2 : réclamation sur travaux réalisés sur branchement</i>	
<i>Service Relation Commerciales : D-1 : réclamation sur niveau du prix – D-2 : réclamation pour erreur de relève ou facturation – D-3 : réclamation sur la qualité des contacts et de l'accueil.</i>	
	D1 (principalement)
IP4	Taux de respect du délai d'exécution des travaux de branchement neuf
<i>Définition : Nombre de travaux de branchement réalisés dans un délai inférieur ou égal au délai contractuel après autorisation administrative et acceptation du projet / nombre de travaux de branchement réalisés.</i>	

Remarque : 3 branchements neufs en 2015

IP5	Existence d'engagements envers le client
<i>Définition : Existence d'engagements vers le client classés par points d'engagement</i>	
- proposition de rendez-vous sous 8 jours - respect des rendez-vous dans une plage de 4 heures au plus - intervention dans les 2 heures en cas d'urgence - délais de réponse au courrier (inférieur à 15 jours) - délais de réalisation des travaux de branchement ou raccordement (après acceptation paiement, et autorisation du projet, inférieur à 15 jours.	
	100%

P257.0**(ancien IP6)****Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente****Définition : Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1****11,08%**

Données de calcul :

TOTAL Facturé EU TTC en 2014 :

1 277 946

TOTAL Impayés EU 2014 au 31/12/2015 :

141 635**IP7****Taux de conformité des bilans****Définition : Ratio nombre de bilans conformes / nombre de bilans réalisés.****72%**

Depuis 2013, avec la mise en œuvre des transferts de données d'auto-surveillance à la DEAL au format Sandre, ce taux de conformité est calculé à partir des paramètres contrôlés dans chaque bilan.

Station	Paramètre	A réaliser	Réalisé	Retenus	Conformes	Commentaires :	Nb bilans réalisés	Nb bilans conformes
Bellefontaine Bourg	DBO5	2	12	12	12	STEU NON CONFORME 9 dépassements	12	3
	DCO	2	12	11	11			
	MeS	2	12	12	10			
	NTK	2	12	10	2			
Case Pilote BATI SOLEIL Case Pilote	DBO5	1	1	1	1	STEU CONFORME	1	1
	DCO	1	1	1	1			
	MeS	1	1	1	1			
Case-Pilote Bourg Maniba	DBO5	4	13	13	13	STEU CONFORME	13	13
	DCO	12	13	13	13			
	MeS	12	13	13	13			
	NTK	4	13	13	13			
Le Carbet Bourg	DBO5	2	2	1	0	STEU NON CONFORME	2	0
	DCO	2	2	1	0			
	MeS	2	2	1	1			
Le Prêcheur Charmeuse 1	DBO5	1	1	1	1	STEU CONFORME	1	1
	DCO	1	1	1	1			
	MeS	1	1	1	1			
Le Prêcheur Coquette	DBO5	1	1	1	1	STEU CONFORME	1	1
	DCO	1	1	1	1			
	MeS	1	1	1	1			

Station	Paramètre	A réaliser	Réalisé	Retenus	Conformes	Commentaires :	Nb bilans réalisés	Nb bilans conformes
Le Prêcheur La Perle	DBO5	1	1	1	1	STEU CONFORME	1	1
	DCO	1	1	1	1			
	MeS	1	1	1	1			
	NTK	1	1	1	1			
Le Prêcheur Anse Belleville	DBO5	1	1	1	1	STEU CONFORME	1	1
	DCO	1	1	1	1			
	MeS	1	1	1	1			
Le Prêcheur Ecole communale						Bilan impossible		
Le Prêcheur Cité Lenny						Bilan impossible		
Le Prêcheur Charmeuse 2						Bilan impossible		
Saint-Pierre Fond Corré	DBO5	12	13	13	13	STEU CONFORME	13	11
	DCO	12	13	13	13			
	MeS	12	13	11	9			
Fonds St Denis Rivière Mahault	DBO5	1	1	1	1	STEU CONFORME	1	1
	DCO	1	1	1	1			
	MeS	1	1	1	1			
La Vigie Morne Vert	DBO5	1	1	1	1	STEU CONFORME	1	1
	DCO	1	1	1	1			
	MeS	1	1	1	1			
TOTAL :			159	145	91,2%		47	34

Taux de conformité des bilans : 72%

Remarques : Pour ces 3 STEU les bilans n'ont pas pu être réalisés pour les raisons techniques suivantes :

- Le Prêcheur Ecole communale : il y a très peu d'eau en sortie de station.
- Le Prêcheur Cité Lenny : l'eau traitée se déverse en temps normal sur le lit d'épandage mais actuellement il est obstrué.
- Le Prêcheur Charmeuse 2 : l'accès au regard de sortie a été barré. Cette station, ainsi que Charmeuse 1 est amenée à disparaître avec la construction de la nouvelle station du prêcheur au quartier Morne Folie, actuellement en cours de construction sous Maîtrise d'Ouvrage de l'Agence des 50 Pas depuis début 2013

STEU FOND CORRE (ST PIERRE) :

La réhabilitation de la STEU a démarré le 3 novembre 2014.

Pendant la phase de travaux et conformément aux instructions de la DEAL, la SME a réalisé 12 bilans d'auto surveillance en 2015 au lieu des 2 réglementaires.

Nous avons demandé au SCCNO de bien vouloir prendre en charge une partie des bilans supplémentaires. Nous attendons le retour de la Collectivité sur ce sujet.

IP8	Rendement épuratoire
<i>Définition : Rapport [(charge entrante – charge sortante) / charge entrante] pour les paramètres suivants : DBO5, DCO, MES, azote (NGL), phosphore (PT)...</i> Voir Annexe - Bilans Annuels d'auto-surveillance 2015	
IP9	Nombre de contrôle réalisé par le délégataire
<i>Définition : Il s'agit des contrôles réalisés par le délégataire en plus du programme d'auto-surveillance prévu au contrat.</i>	
	655
IP10	Production réelle de boues
<i>Définition : Taux annuel de la production de boues en masse (tonne de boue brute) / nombre d'abonnés.</i>	
	0,017
Données de calcul :	
Production de boues : 82,2 TMS/an	
Nb d'assujettis : 4844	
IP11	Suivi des rejets sans épuration dans le milieu récepteur : en nombre ou en flux
<i>Définition :</i> <i>En réseau unitaire : volume déversé / nombre de points de déversements suivis</i> <i>En réseau séparatif : volume déversé</i>	
	Non comptabilisé : absence de débitmètre
IP12	Nombre de journées ou un dysfonctionnement majeur du système de traitement
<i>Définition : Nombre de jours de dysfonctionnement majeur.</i>	
	0
IP13	Nombre de jours d'arrêts de fonctionnement sur les stations de pompages
<i>Définition : Nombre de jours cumulés où un arrêt de fonctionnement a eu lieu sur l'un des PR du service.</i>	
	0
IP14	Nombre de désobstructions sur réseau
<i>Définition : Nombre de désobstructions réalisées sur le réseau.</i>	
	43
IP15	Nombre de débordements d'effluents dans les locaux des usagers
<i>Définition : Nombre de débordements ou d'inondations (mesurés directement ou suivis par les plaintes)</i>	
	0
IP16	Indice d'eaux parasites à l'entrée des systèmes d'épuration
<i>Définition : Pourcentage d'eaux parasites arrivant au système d'épuration. Ce pourcentage est obtenu :</i>	
	*

- soit par mesure lors d'un diagnostic (débit nocturne...)
- soit par l'estimation suivante (volume d'effluents arrivant au système d'épuration – volume collecté) / volume collecté
- ou à défaut = (volume d'effluents arrivant au système d'épuration – volume facturé assainissement) / volume facturé assainissement.

* Cet indicateur ne peut être suivi précisément de par l'absence de comptage des volumes entrée ou sortie pour la plupart des stations.

IP17	Nombre de points noirs
Définition : Il s'agit de sites à problèmes répétés ou nécessitant au moins deux interventions par an.	
☞ Réseau du quartier Fond Capot (Carbet)	
☞ PR Coin (Carbet) : réseau du quartier Coin côté plage et entre le PR et le restaurant l'Imprévu	
☞ PR Dispensaire (Carbet) : réseau du bassin versant du PR et du quartier Morne Savane	7
☞ PR autre Bord (Case Pilote)	
☞ Réseau Quartier Petit Fourneau (Case Pilote)	
☞ PR Port (Case Pilote)	
☞ Réseau du Bourg (Saint Pierre)	

IP18	Nombre de réparations de conduites principales pour défauts d'étanchéité ou rupture
Définition : Nombre total annuel de réparations sur les conduites principales (pour défaut d'étanchéité ou rupture) où les conduites principales sont les canalisations à l'exclusion des branchements (c'est-à-dire réseau).	
	2

Casse réseau survenue le 20 mars 2105, à Petit Fourneau où des infiltrations d'eaux sont apparues au domaine d'un abonné. Travaux minutieux au côté d'autre réseau. Remplacement de deux sections de 5m chacune qui se rejoignent dans un regard.

Casse réseau Grand Anse Carbet (derrière Carrefour Market) le 28 Avril 2015. Remplacement de 6 ml de canalisation en 160 PVC.

IP19	Linéaire d'hydrocurage préventif
Définition : Linéaire de réseau principal curé à titre préventif.	
	11,662 km

IP20	Nombre de branchements renouvelés
Définition : Nombre de branchements renouvelés dans l'année.	
	64

(P202.2B) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Cet indicateur n'était pas suivi dans les rapports annuels des exercices précédents.

A la demande de la DAAF, nous l'incluons désormais dans la liste des indicateurs techniques.

La définition de cet indicateur RPQS a été modifiée à compter de l'exercice 2013.

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

**Unité = 30
(*)
(Total MAX :
120)**

(*) Faisant suite à la réunion d'information du 03 avril 2014 avec l'ODE et la DEAL, un séminaire détaillant la méthodologie de calcul de l'Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a eu lieu à l'initiative de l'ODE et la DEAL en juin 2014.

Suite à un long travail de recensement, la SME a finalisé le calcul de cet indicateur, conformément à l'évolution réglementaire. Le résultat pour l'exercice 2015 est présenté ci-contre.

2.10.2. BRANCHEMENTS RENOUVELES

64 boîtes de branchement ont été renouvelées en 2015, pour un montant total de 22051,18 € HT.

	REFERENCES		NOMS	ADRESSES	
1	02RS	51710030	DEON Christian	RUE CASTELNAULT	SAINT PIERRE
2	02RS	51709030	PINTOR Medèle (B1)	RUE CASTELNAULT	SAINT PIERRE
3	02RS	51709030	PINTOR Medèle (B2)	RUE CASTELNAULT	SAINT PIERRE
4	02RS	51709030	PINTOR Medèle (B3)	RUE CASTELNAULT	SAINT PIERRE
5	02RS	51620030	SAINTE CROIX Médélice	RUE CASTELNAULT	SAINT PIERRE
6	02RS	51620430	DESPOL Jean Felix	RUE CASTELNAULT	SAINT PIERRE
7	02RS	51617030	HENRIOL Patrick	RUE CASTELNAULT	SAINT PIERRE
8	02RS	51617030	DESSENES Grégoire	RUE CASTELNAULT	SAINT PIERRE
9	02RS	51613130	LEONIN Juliane	RUE CASTELNAULT	SAINT PIERRE
10	02RS	51613030	LEONIN Mathurin	RUE CASTELNAULT	SAINT PIERRE
11	02RS	51612030	DESSENES Grégoire	RUE CASTELNAULT	SAINT PIERRE
12	02RS	53206030	PALAMY Thierry	RUE DES BONS ENFANTS	SAINT PIERRE
13	02RS	53208030	TORIOT Marie Joseph	RUE DES BONS ENFANTS	SAINT PIERRE
14	02RS	53207030	CADROT Joséphine	RUE DES BONS ENFANTS	SAINT PIERRE
15	02RS	53205031	RABEZ Jean Pierre	RUE DES BONS ENFANTS	SAINT PIERRE

	REFERENCES		NOMS	ADRESSES	
16	02RS	53204033	OZIER LAFONTAINE Jacqueline	RUE DES BONS ENFANTS	SAINT PIERRE
17	02RS	53218233	SIX Céline	RUE DES BONS ENFANTS	SAINT PIERRE
18	02RS	53203030	MICHEL Josèphe	RUE DES BONS ENFANTS	SAINT PIERRE
19	02RS	53220030	MARQUES Edgard	RUE DES BONS ENFANTS	SAINT PIERRE
20	02RS	53219030	NELCHA Victor	RUE DES BONS ENFANTS	SAINT PIERRE
21	02RS	53352031	SAINTE CROIX Andréa	RUE VICTOR HUGO	SAINT PIERRE
22	02RS	76363030	CHARLES-DONATIEN Huguette	RUE GABRIEL PERI	SAINT PIERRE
23	02RS	76364030	ARTOUS Léonie	RUE GABRIEL PERI	SAINT PIERRE
24	02RS	76252030	RIDONY Marlène	RUE DAUPHINE	SAINT PIERRE
25	02RS	76251031	PASCAL Marie Françoise	RUE DAUPHINE	SAINT PIERRE
26	02RS	82250601	NOVOA,MARTINEZ Jose	RUE DAUPHINE	SAINT PIERRE
27	02RS	76478030	FENE Mathurin	RUE BOUILLE	SAINT PIERRE
28	02RS	76477030	CESTOR Alexandre	RUE BOUILLE	SAINT PIERRE
29	02RS	76472830	MURAT François	RUE BOUILLE	SAINT PIERRE
30	02RS	76475030	MICHEL Lislet	RUE BOUILLE	SAINT PIERRE
31	02RS	76476030	LARADE Claude Agnès	RUE BOUILLE	SAINT PIERRE
32	02RS	76474030	BRIVAL-FORTUNE Clarisse	RUE BOUILLE	SAINT PIERRE
33	02RS	76473030	DELASSE Eugene	RUE BOUILLE	SAINT PIERRE
34	02RS	76472030	HTIERS NELCHA Thimotée	RUE BOUILLE	SAINT PIERRE
35	02RS	75470030	BASTEL Justinien	RUE BOUILLE	SAINT PIERRE
36	02RS	76469030	MARTIAL Manceau	RUE BOUILLE	SAINT PIERRE
37	02RC	76526931	HUBERVICK Michel Ange	LAJUS	CARBET
38	02RC	76527032	HUBERVICK Ernest	LAJUS	CARBET
39	02RC	76523030	PINARD Adrien	LAJUS	CARBET
40	02RC	76521030	MARCUS Suzanne	LAJUS	CARBET
41	02RC	76516032	GARETTE Lucienne	LAJUS	CARBET
42	02RC	76515030	RAFFIN Lucien	LAJUS	CARBET

	REFERENCES		NOMS	ADRESSES	
43	02RC	76512030	PARTY Jean-Marie	LAJUS	CARBET
44	02RC	76511030	DACCLINAT Georgina	LAJUS	CARBET
45	02RC	76510030	LEGENTY Robert	LAJUS	CARBET
46	02RC	76508830	DESBORDES Michel	LAJUS	CARBET
47	02RC	76024530	ASS. MISSION PLEIN EVANGILE	GRAND ANSE	CARBET
48	02RC	76027033	WILLIAMS Mitchèle	GRAND ANSE	CARBET
49	02RC	76028030	GIRAUD Bertha	GRAND ANSE	CARBET
50	02RB	75451030	HERNANDO Annie	CITE COROSSOL	BELLE FONTAINE
51	02RA	50312030	CAPRON Agnès	AUTRE BORD	CASE PILOTE
52	02RA	50312530	ARDIN célestin	AUTRE BORD	CASE PILOTE
53	02RA	50317030	NICOLAS Marie Françoise	AUTRE BORD	CASE PILOTE
54	02RA	50309031	SICOT Laurent	AUTRE BORD	CASE PILOTE
55	02RA	50331931	SURENA Laurence	AUTRE BORD	CASE PILOTE
56	02RA	50332030	CELESTINE Sullyna	AUTRE BORD	CASE PILOTE
57	02RA	50333030	DUVERNANT Marie Thérèse	AUTRE BORD	CASE PILOTE
58	02RA	50333433	CELESTINE Antoine	AUTRE BORD	CASE PILOTE
59	02RA	50335530	FORDANT Fernand	AUTRE BORD	CASE PILOTE
60	02RA	50340030	SAINT-PRIX Marie Olga	AUTRE BORD	CASE PILOTE
61	02RA	50341030	DELUGE Maximilienne	AUTRE BORD	CASE PILOTE
62	02RA	50318030	CHINON Germaine	AUTRE BORD	CASE PILOTE
63	02RA	78182030	BEROSE Paule	CHOISEUL	CASE PILOTE
64	02RA	78181031	VILLENEUVE Narcisse	CHOISEUL	CASE PILOTE

2.10.3. RENOUVELLEMENT ELECTROMECHANIQUE :

La liste des opérations de renouvellement électromécanique réalisées au cours de l'exercice 2015 est présentée ci-dessous :

solde				année
AXE2	activité	AXE3	libelle gestion projet	2015
60	Renouvellement des usines	RU14093	14 STEP MANIBA PRELEVEUR EAUX	-9 180,62
		RU14094	14 STEP MANIBA MESURES C-P	-9 337,13
		RU14095	14 STEP FD LAILLET MESURES	-294,68
		RU14096	14 STEP LAGUNE TURBINE AERAT°	-16 306,97
		RU14097	14 STEP MANIBA AGITATEUR C-P	-2 929,89
		RU14103	14 STEP FD LAILLET MOTOREDUCT	-1 699,34
		RU14104	14 STEP FD CORE MOTO-REDUCTEUR	-1 699,34
		RU14134	14 PR MAIRIE BELLEFONTAIN PPE1	-105,90
		RU14156	14 BALANCE STEP CASE PILOTE	-4 245,00
		RU15001	15 AUTOMATE STEP FD CORRE	-1 111,74
		RU15004	15 STEP FOND LAYETTE TELESURV	-158,07
		RU15006	15 STEP FD CORRE TELESURVEILL	-104,34
		RU15013	15 STEP CITE COQUET PPE RECIR	-739,45
		RU15014	15 STEP BATI SOLEIL PPE RECIRC	-793,18
		RU15020	15 STEP LAGUNE TURBINE/AGITATR	-2 445,65
		RU15027	15 STEP MANIBA PPE DOS POLYMER	-1 110,15
		RU15028	15 STEP FD LAYETTE PPE DOS POL	-1 742,05
		RU15029	15 STEP FD CORE PPE DOS POLYME	-1 742,05
		RU15030	15 STEP MANIBA PPE1 EAU BRUTE	-3 176,31
		RU15038	15 PR CHEVAL BLANC ARM ELECT	-53,73
		RU15041	15 TURBINE 4 STEP LAGUNE CARB	-1 406,50
		RU15042	15 STATOR PR CENT STEP BFTAIN	-1 711,24
		RU15045	15STEP BFONT PPES EXTRAC MOUSS	-1 738,19
		RU15058	STEP MANIBA AUTOMATE	-1 235,00
		RU15090	STEU VIGIE/MOTOREDUCTEUR	-1 684,81
		RU15095	15 STEP PERLE MOTORED BIODISQ	-2 572,97
Total 60				-69 324,30
63	Renouvellement Pompage	RU0000	Renouvellement EU	-208,68
		RU14082	14 PR A. BELLEVILLE PPES+PIEDS	-3 027,04
		RU14088	14 PR PORT 2PPES+2PIEDS CP	-522,04
		RU14092	14 PR FROMAGER 2PPE+2PIED ASS	-4 929,14
		RU14102	14 PR DISPENSAIRE TRAPP POSTES	-1 039,58
		RU14134	14 PR MAIRIE BELLEFONTAIN PPE1	-2 446,17
		RU15002	15 RN PARTIEL PPE1 PR ROXELANE	-1 332,30
		RU15003	15 RN PARTIEL PPE2 PR ROXELANE	-1 344,17
		RU15007	15 PR PTIT FOURNEAU PPES	-5 555,52
		RU15008	15 PR PORT PPES+ PIEDS ASS	-2 225,63
		RU15009	15 PR BOURG PPES 1&2 SP	-6 207,65
		RU15010	15 PR GALERE PPES 1&2 SP	-5 555,51
		RU15011	15 PR MAIRIE PPE1 BELLEFONTAIN	-2 897,30

	RU15027	15 STEP MANIBA PPE DOS POLYMER	-156,51
	RU15033	15 PR FD BOUCHER CONVERT DEB	-2 505,00
	RU15035	15 PR BOURG PPE 1 S_P	-3 054,13
	RU15036	15 PR DISPENSAIRE ARM ELECTRIQ	-4 669,19
	RU15037	15 PR MARCHE ARM ELECT CARBET	-2 455,02
	RU15038	15 PR CHEVAL BLANC ARM ELECT	-3 948,49
	RU15093	15 PR FD CAPOT CLOTURE CARBET	-1 326,64
	RU15094	15 PR CHEVAL BLANC CLOTURE	-2 187,12
	RU15147	15 VANN A CHAMBRE PR GALERE SP	-533,60
	RU15153	15 PR DISPENSAIRE PPE 2	-2 147,26
	RU15193	PR FOND BOUCHER ECRAN AUTOMATE	-3 077,20
Total 63			-63 350,89
Total général			-132 675,19

2.10.4. RENOUVELLEMENT RESEAU :

Aucune opération de renouvellement de réseau existant n'a été réalisée au cours de l'exercice 2015 par le SCCNO

2.11. AUTRES TRAVAUX

2.11.1. ENTRETIEN ET MAINTENANCE

□ OPERATIONS D'ENTRETIEN SUR POSTE DE REFOULEMENT ET STATION D'EPURATION

Les opérations d'entretien et de maintenance réalisées sur les installations poste de refoulement et station d'épurations sont consultables en annexe.

OPERATIONS D'ENTRETIEN SUR RESEAU

BELLEFONTAINE

Type d'intervention	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Désobstruction (u)	4	5	-	1	4	5	-	2	4	4
Curage (ml)	610	690	480	560	1 165	1 224	-	1 250	2 196	3 815
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

CASE PILOTE

Type d'intervention	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Désobstruction (u)	9	8	20	22	5	5	2	9	16	15
Curage (ml)	1 006	1 303	3 335	1 285	990	1 104	2 579	3 378	952	5 424
Réparation regards (u)	-	-	2	3	-	-	-	-	-	7
Casse sur réseau (u)	-	1	4	3	2	1	-	-	-	1

CARBET

Type d'intervention	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Désobstruction (u)	14	3	11	11	16	8	3	8	11	14
Curage (ml)	2 652	3 701	4 271	1 470	1 982	3 041	3 180	1 407	1 417	1 691
Réparation regards (u)	16	1	1	1	4	1	1	1	-	-
Casse sur réseau (u)	1	-	2	1	-	-	2	-	-	1

FOND SAINT DENIS

Type d'intervention	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Désobstruction (u)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Curage (ml)	-	-	-	-	-	-	-	-	240	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

PRECHEUR

Type d'intervention	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Désobstruction (u)	1	2	-	-	1	-	-	-	1	3
Curage (ml)	750	910	-	-	50	1 155	857	-	1 112	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

MORNE VERT

Type d'intervention	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Désobstruction (u)	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-
Curage (ml)	180	20	-	-	20	-	-	-	420	421
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-

SAINT PIERRE

Type d'intervention	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Désobstruction (u)	9	10	5	8	8	5	10	5	7	7
Curage (ml)	550	1 160	705	1 036	1 036	1 156	1 638	-	857	732
Réparation regards (u)	1	2	-	1	1	-	2	1	-	-
Casse sur réseau (u)	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-

2.11.2. BRANCHEMENTS NEUFS

3 branchements neufs ont été réalisés en 2015 par le Fermier :

- Mme ALBERTE Christine - CARBET
- MAIRIE du CARBET (latrine du Bourg)
- MAIRIE de SAINT- PIERRE (Poste police aux frontières)

2.11.3. DIAGNOSTIC DE RESEAU

Dans le cadre du diagnostic réseau visant à réduire les eaux parasites, le Fermier doit réaliser pour 10 000 €/ an, soit :

- 400 contrôles de branchements comprenant un test à la fumée et un test d'écoulement. Ce contrôle est valorisé à hauteur de 25 € par branchement.
- 1200 ml de contrôle par ITV, y compris curage préalable du réseau
- 4000 ml de canalisation contrôlés par test d'étanchéité à l'air.

Afin de clarifier la valorisation de cet engagement, un travail de synthèse est en cours.

En effet, si le listing des ITV réalisées depuis 2005 est juste, une incertitude subsiste sur les contrôles de branchements par test à la fumée.

Concernant l'exercice 2015, 13 ITV ont été réalisées :

Date	Nature	N° Rapport	Commune	Quartier	Linéaire réalisé (ml)	Valorisation (Euros)
04/02/2015	ITV	20150001	CASE PILOTE	EU AUTRE BORD	38,8	323,20
25/02/2015	ITV	20150007	CASE PILOTE	EU PETIT FOURNEAU	2,5	20,83
25/03/2015	ITV	20150014	CASE PILOTE	EU LA BATTERIE	4,5	37,49
20/04/2015	ITV	20150016	CASE PILOTE	EU CHOISEUL	129,2	1076,24
27/05/2015	ITV	20150022	CARBET	EU AV G.DEGAULE	88,9	740,54
11/06/2015	ITV	20150022	CARBET	EU AV J.JAURES	50,4	419,83
15/06/2015	ITV	20150022	CARBET	EU RUE J.TURIAF	150,8	1256,16
07/09/2015	ITV	20150033	SAINT PIERRE	EU RUE BOUILLE	345,7	2879,68
09/09/2015	ITV	20150034	CARBET	EU RUE J.TURIAF	253,7	2113,32
11/09/2015	ITV	20150035	CASE PILOTE	EU PETIT FOURNEAU	2,2	18,33

Date	Nature	N° Rapport	Commune	Quartier	Linéaire réalisé (ml)	Valorisation (Euros)
14/10/2015	ITV	20150040	CASE PILOTE	BORD DE MER	165	1374,45
16/10/2015	ITV	20150041	CARBET	COIN	19,5	162,44
18/11/2015	ITV	20150045	CASE PILOTE	PETIT FOURNEAU	56,2	468,15
TOTAL					1307,4	10 890,64

Pour mémoire, la liste des ITV réalisées depuis le début du contrat est présentée ci-dessous :

Date	Nature	N° Rapport	Commune	Quartier	Linéaire réalisé (ml)	Valorisation (Euros)
30/06/2005	ITV	20050031	SAINT PIERRE	Rue Victor Hugo	333	2775,00
28/07/2005	ITV	20050037	BELLEFONTAINE	Réseau EU La poste	17	142,00
16/01/2007	ITV	20070002	SAINT PIERRE	Rue Gabriel Péri Bourg	584	4867,00
04/12/2007	ITV	20070068	CARBET	Le coin section 1	118	983,00
04/12/2007	ITV	20070068	CARBET	Lot Fromager	28	233,00
15/12/2007	ITV	20070069	SAINT PIERRE	Rue Victor Hugo	17	142,00
20/10/2008	ITV	20080084	CASE PILOTE	Lot Choiseul	205	1708,00
24/11/2008	ITV	20080096	CASE PILOTE	Lot Choiseul	121	1008,00
12/04/2010	ITV	20100037	CARBET	Impasse des Bleuets	71,2	593,00
23/08/2010	ITV	20100074	CARBET	Route des Pitons	4,4	37,00
23/12/2010	ITV	20100108	SAINT PIERRE	Rue Marius Clavius	3,3	27,50
04/04/2011	ITV	20110033	BELLEFONTAINE	RN2 (réseau amont PR)	256	2132,00
11/07/2011	ITV	20110059	BELLEFONTAINE	Cité Corossol	8	67,00
26/07/2011	ITV	20110062	BELLEFONTAINE	Fond Boucher	40	333,00
19/09/2011	ITV	20110077	BELLEFONTAINE	Fond Boucher	424,5	3536,00
19/12/2011	ITV	20110100	CARBET	EU RN2	450	3749,00
12/06/2012	ITV	20120053	CARBET	Coin	917	7968,00
18/01/2013	ITV	20130007	BELLEFONTAINE	Cheval Blanc	134,2	1117,89
17/07/2013	ITV	20130041	CASE PILOTE	Choiseul	39,8	331,53
04/12/2013	ITV	20130069	CARBET	Bourg	56	466,48
01/01/2014	ITV		CARBET	Fond Capot	275	2290,75

Date	Nature	N° Rapport	Commune	Quartier	Linéaire réalisé (ml)	Valorisation (Euros)
14/01/2014	ITV	20140002	SAINT PIERRE	Jardin des Plantes	301,2	2 509,00
16/01/2014	ITV	20140003	CASE PILOTE	Cité Necker	135,8	1 131,21
18/02/2014	ITV	20140005	BELLE FONTAINE	Fond Boucher	533,9	4 447,39
31/03/2014	ITV	20140014	CASE PILOTE	La Batterie	58,3	485,64
07/07/2014	ITV	20140035	CASE PILOTE	Cité Necker	360	2 998,80
10/07/2014	ITV	20140036	BELLE FONTAINE	Cité Corossol	120,2	1 001,27
04/02/2015	ITV	20150001	CASE PILOTE	EU AUTRE BORD	38,8	323,20
25/02/2015	ITV	20150007	CASE PILOTE	EU PETIT FOURNEAU	2,5	20,83
25/03/2015	ITV	20150014	CASE PILOTE	EU LA BATTERIE	4,5	37,49
20/04/2015	ITV	20150016	CASE PILOTE	EU CHOISEUL	129,2	1076,24
27/05/2015	ITV	20150022	CARBET	EU AV G.DEGAULE	88,9	740,54
11/06/2015	ITV	20150022	CARBET	EU AV J.JAURES	50,4	419,83
15/06/2015	ITV	20150022	CARBET	EU RUE J.TURIAF	150,8	1256,16
07/09/2015	ITV	20150033	SAINT PIERRE	EU RUE BOUILLE	345,7	2879,68
09/09/2015	ITV	20150034	CARBET	EU RUE J.TURIAF	253,7	2113,32
11/09/2015	ITV	20150035	CASE PILOTE	EU PETIT FOURNEAU	2,2	18,33
14/10/2015	ITV	20150040	CASE PILOTE	BORD DE MER	165	1374,45
16/10/2015	ITV	20150041	CARBET	COIN	19,5	162,44
18/11/2015	ITV	20150045	CASE PILOTE	PETIT FOURNEAU	56,2	468,15
TOTAL						57971,12

Le montant valorisé de ces investigations conformément aux obligations contractuelles définies s'élève à : **57971,12€**

2.11.4. RECAPITULATIF DES CONTROLES DE BRANCHEMENTS REALISES

Les enquêtes sur les installations intérieures des abonnés existants au début du contrat ont été réalisées entre 2006 et 2008.

Au total, les enquêtes ont porté sur **4721** assujettis, **4566** abonnés ont été contrôlés et **3362** fiches de rapport ont été rédigées.

2.11.5. INTEGRATION DE NOUVELLES INSTALLATIONS

Il convient d'étudier en partenariat avec le SCCNO et la DDAF, la situation administrative des installations suivantes figurant ou pas à l'inventaire présent en annexe du contrat de délégation du service public, à savoir :

Le PR THIEUBERT au Carbet :

La SME reste dans l'attente des documents d'intégration du PR Thieubert et de la documentation technique relative à l'exploitation de cet équipement. Les agents SME passent régulièrement pour se rendre compte de l'état de fonctionnement de l'installation.

Le PR AQUALAND au CARBET :

Le poste Aqualand est géré par la Cap Nord (ex CCNM). Au 31/12/2014, il était toujours en attente de rétrocession au SCCNO. Dans l'attente de cette rétrocession, la SME entretenait cette installation dans le cadre d'une prestation de service depuis Mai 2012. La SME a demandé la résiliation du contrat de prestation de service à effet du 30/04/2015.

Réseau MICRO MARCHER au Prêcheur :

Les enquêtes réalisées sur le bassin versant de la STEU ECOLE MATERNELLE (MICRO MARCHER, PRECHEUR) ont mis à jour un réseau probablement posé par la commune mais dont le Fermier n'a pas été associé aux travaux. (Parcelle 2190000A0125).

8 boîtes de branchement ont été identifiées et toutes sont raccordées au réseau et déversent vers la STEU. Il est important que la Collectivité régularise la situation de ce réseau.

Ces 8 boîtes de branchements n'apparaîtront pas officiellement dans le total des branchements en service ou non mais les abonnés seront quand même assujettis étant donné que le service est rendu.

Le Fermier reste dans l'attente des documents officiels de réception des autres chantiers d'extension de réseaux réalisés par la Collectivité depuis l'origine du contrat (PV de réception et de remise d'ouvrage à la SME).

3. INFORMATION RELATIVES A L'EVOLUTION DU SERVICE

3.1. Liste des insuffisances constatées et propositions

3.1.1. BELLEFONTAINE BOURG

3.1.1.1. Réseaux eaux usées

▪ Réseau côté Corossol

Il a été étendu en 1994. A ce jour, la majorité des riverains n'est pas raccordée à ce nouveau réseau, de ce fait, les anciennes installations ne peuvent être désaffectées.

L'ancien réseau présente de nombreuses non conformités engendrant la présence importante d'eaux parasites:

- regards fissurés ;
- couvercle en béton non étanche.

D'autre part, ces tampons en béton sont difficilement manipulables lors d'un curage ou d'un bouchon, entraînant des problèmes de sécurité pour les agents. Il conviendrait de les remplacer.

▪ Réseau Cheval blanc

Le Fermier constate la présence de nombreux déchets dans ce réseau qui génèrent des dysfonctionnements fréquents sur le poste de refoulement.

Comme prévu, un diagnostic avec test à la fumée a été réalisé par la SME en 2014 sur la partie haute de Cheval Blanc (versant Usine EDF).

Le constat est le suivant :

- La totalité des tampons de regard présente des défauts d'étanchéités.
- Les boîtes de branchement sont à renouveler.
- Les canalisations en partie privé sont cassées, ce qui génère des problèmes d'infiltrations et des remontées d'odeurs au niveau d'habitations.

▪ Le Réseau du Bourg de Bellefontaine

L'enquête terrain réalisée en 2014 montre que dans les quartiers Cours Tamarin et Ravine Jeannot de nombreux abonnés raccordables ne sont toujours pas raccordés.

▪ Le Réseau Fond Boucher

L'étude diagnostic avec inspection caméra effectuée par la SME en cours d'année 2014 a permis de détecter un certains nombres d'anomalies :

- Des mises à niveau et quelques renouvellements de regards sont nécessaires
- Une majorité des tampons de regard sont non verrouillable.
- De nombreux regards se trouvent en propriété privé.

Les enquêtes de conformité sur les installations intérieures menées dans le même temps ont révélé que :

- Les eaux de toitures sont souvent raccordées au réseau d'eaux usées
- De nombreux clients raccordables sont non raccordés, pourtant les boîtes de branchements sont déjà à disposition suite aux travaux réalisés par le SCCNO.
- Plusieurs raccordements sont non-conformes.

3.1.1.2. Postes de refoulement

Poste du Bourg de Bellefontaine (PR Mairie)



Il serait souhaitable d'équiper ce poste d'un trop plein avec système de comptage de l'effluents by passés.

Coût à définir

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance. La mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'une step a été transmis par la SME au SCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas conforme aux exigences de sécurité. Il serait souhaitable qu'il soit équipé de système anti-chute afin que la maintenance de l'ouvrage soit réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Il est nécessaire de clôturer ce poste pour des raisons de sécurité car des piétons passent à proximité. Cela permettra également d'éviter les dégradations du site qui sont déjà arrivés dans le passé, notamment sur l'armoire EDF.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Lors de la visite de la police de l'eau en Octobre 2014, de nombreuses remarques de manquement ont été signalées :

- Pompe à l'arrêt depuis un certain temps.
- Passage régulier en trop plein.
- Nombreux dysfonctionnements du poste.

Un plan d'action élaboré par le Fermier a été transmis à la Collectivité et à la DEAL.

Nous avons constaté lors d'un dysfonctionnement du poste, que le trop plein se fait par le regard qui se trouve sous le marché. Ce déversement est difficilement détectable à première vue, d'où la nécessité d'équiper ce poste d'un système de télésurveillance afin de réduire les temps d'intervention.

Poste de Cheval Blanc



La SME constate la présence de nombreux déchets dans le réseau de Cheval Blanc qui génèrent des dysfonctionnements fréquents sur le poste de refoulement. Il conviendrait de mettre en place un panier dégrilleur.

Coût estimé par la SME : 1 k€

Un dispositif de télésurveillance a été mis en place courant 2006 sur ce poste.

La canalisation de trop plein existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés. La mise en conformité respectant l'arrêté du 22/12/1994 consiste à installer un compteur horaire asservi à une poire de niveau.

Un riveain a déversé de la terre en bordure du poste et ce dernier se retrouvait régulièrement obstrué lorsque la terre était ravivée par les pluies.

Lors de l'exercice précédent, nous avons donc suggéré à la Collectivité de monter un muret autour du poste sur une dizaine de mètres, afin que nous puissions y placer une clôture.

Coût estimé par la SME pour la clôture : 1 k€

En 2015, n'ayant pas de retour sur ce sujet et face à la dégradation de la situation, la SME a réalisé le muret afin de mettre un terme à ces désagréments et procéder enfin au renouvellement de la clôture.

Ce poste n'est pas conforme aux exigences de sécurité. Il serait souhaitable qu'il soit équipé de système anti-chute afin que la maintenance de l'ouvrage soit réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

Lors de la visite de la police de l'eau en Octobre 2014, de nombreuses remarques de manquement ont été signalées :

- Pompe à l'arrêt depuis un certain temps.
- Passage régulier en trop plein.
- Nombreux dysfonctionnements du poste.

Un plan d'action établi par le Fermier a été transmis à la Collectivité et à la DEAL.

Il serait souhaitable de revoir le dimensionnement de ce poste, le faible marnage ne permet pas d'assurer le bon fonctionnement des pompes.

Coût à définir :

Poste de Fond Boucher



Ce poste a été créé et mis en service en mars 2013 (réceptionné officiellement en août 2013 avec le réseau), il assure le transfert des eaux usées de l'ensemble du quartier Fond Boucher vers la station d'épuration du bourg en passant par le poste intermédiaire RN2.

Un dysfonctionnement majeur de l'automate est survenu en novembre 2014 probablement dû à un impact d'orage. Ceci a provoqué l'arrêt du poste sans possibilité de le redémarrer en automatique. Le poste était donc en débordement et une fiche de pollution avait été ouverte lors de ce dysfonctionnement.

L'intervention en urgence de l'installateur Joseph Cottrell Hydraulique a été nécessaire afin de reprogrammer complètement l'automate.

Poste intermédiaire RN2

Ce poste a été créé et mis en service en mars 2013 (réceptionné officiellement en août 2013 avec le réseau), il assure le transfert des eaux usées provenant du poste Fond Boucher et de l'opération des HLM.

Suite à la visite de la police de l'eau, la SME a procédé aux actions suivantes :

- Poire trop plein refixée
- Mise en service du compresseur d'air.

3.1.1.3. Station de traitement d'eaux usées du bourg (fond laillet)



La station d'épuration de Bellefontaine Bourg (Fond Laillet) a été réhabilitée en 2010. Cette réhabilitation était nécessaire du fait de la surcharge hydraulique et organique de cette installation. Il convenait donc la mettre aux normes et de réaliser son renforcement, afin de permettre le développement de l'urbanisation de la commune.

Les ouvrages comprennent :

Filière eau :

- prétraitement par tamisage ;
- turbines flottantes au niveau du bassin d'aération existant ;
- clarificateur accompagné d'un dégazeur amont, d'un puits à écumes et d'un puits à boues.

Filière boue :

- silo drainé servant également au dépotage des boues extérieures ;
- centrifugeuse fixe.

Les travaux de réhabilitation de 2010 ont été complétés en 2011 par la mise en place d'un traitement des odeurs sur la filière boue dans le cadre d'un marché de travaux de la SME suite à un appel d'offres.

Le débitmètre de sortie et la sonde redox qui étaient hors service depuis près de 2 ans ont été remplacés courant 2013 par le Fermier sur bon de commande de la Collectivité. Toutefois, la réhabilitation de 2010 ne prévoyait pas de doter la station de préleveurs automatiques fixes, ni de débitmètre en entrée de station, indispensables à la réalisation de bilans 24h asservis au débit.

Les prélèvements sont réalisés par préleveurs mobiles.

Un contrôle de la Police de l'Eau a été réalisé en octobre 2014. Suite à cette visite, un arrêté de mise en demeure a été transmis au SCCNO.

La Police de l'Eau a pointé du doigt plusieurs manquements d'exploitation ainsi qu'une augmentation des mauvais résultats des bilans auto surveillance, en particulier depuis les raccordements en 2013 de l'opération immobilière de Cheval blanc (179 LLS) et des postes de refoulement de Fond Boucher et RN2.

Afin de rectifier sans délais ces dysfonctionnements, la SME a mis en place un plan d'action présenté à la Collectivité et à la DEAL.

Ce plan d'action vise d'une part à remédier aux dysfonctionnements d'exploitation et d'autre part à auditer le fonctionnement de la station.

Une étude a donc été menée par la SME afin de vérifier la capacité réelle de la station.

La pose d'un débitmètre en entrée de station nous a permis de constater que la charge entrante est supérieure à la charge nominale.

D'autres études sont en cours afin de vérifier la capacité d'oxygénation des aérateurs de surfaces.

D'ores et déjà, nous pouvons dire que la station est en surcharge hydraulique et organique, aucun raccordement supplémentaire ne pourra se faire sans au préalable un réaménagement du système, notamment la mise en place d'un bassin d'orage pour lisser les flux hydrauliques ainsi qu'un système d'aération supplémentaire (hydro éjecteur) afin d'en augmenter la capacité d'oxygénation.

Afin de pouvoir suivre efficacement la charge entrante de la station de Fond Laillet, il serait souhaitable de mettre en place un débitmètre d'entrée équipé d'un système d'acquisition des données pour la totalisation des volumes journaliers.

Coût à définir :

La réalisation de bilans 24h exigée par la réglementation nécessite l'utilisation de préleveurs automatiques réfrigérés et asservi au débit en entrée et en sortie de station. La station de Fond Laillet n'est actuellement pas équipée pour répondre à ces exigences.

Nous recommandons donc la pose d'un préleveur d'échantillons fixe en entrée et en sortie de station.

Coût à définir :

A la demande de la DEAL, douze bilans 24h ont dû être réalisés pour l'année 2015, au lieu des deux bilans contractuels en vigueur jusqu'alors. La SME a proposé à la Collectivité de prendre à sa charge six bilans, les six autres étant à la charge de la Collectivité. Nous n'avons pas eu de validation du SCCNO sur ce point.

Du fait de la fragilité de la station, l'acquisition d'un système d'aération de secours de type Hydro-éjecteur serait nécessaire.

Coût estimé par la SME : 8 k€

Fin 2015, des bruits de roulements ont été identifiés sur la centrifugeuse qui a été mise à l'arrêt en décembre 2015 par mesure de précaution. Une intervention du constructeur ANDRITZ est programmée en mai 2016.

3.1.2. BELLEFONTAINE FOND BOUCHER

3.1.2.1. Réseau eaux usées

▪ **Fond Boucher**

Le réseau gravitaire du lit bactérien est difficilement exploitable car il passe en domaine privé et sous les maisons. Il collecte en temps de pluies une grande quantité d'eaux parasites. Une ITV programmée par le Fermier a été réalisée le 18 et 20 février 2014 sur l'ancien réseau. L'objectif de cette ITV est de permettre à la Collectivité de prendre les mesures qui s'imposent pour réduire l'arrivée d'eaux parasites sur ce réseau.

763 ml de canalisation ont été investiguées. Les principales remarques faites sont :

- La dégradation d'une partie du réseau.
- Des branchements en direct sur le réseau sans boîte de branchement.

Une extension de réseau a été réalisée en 2012, à l'initiative de la Collectivité durant les travaux de transfert des eaux usées vers la station du bourg. Le réseau a été réceptionné par le Fermier en août 2013 et intégré au patrimoine du SCCNO.

Une réunion d'information s'est tenue en fin d'année 2013 avec la participation du SCCNO, de la Mairie de Bellefontaine et des habitants du quartier Fond Boucher afin d'expliquer les démarches à entreprendre pour le raccordement au réseau public d'assainissement.

Des visites de contrôle des installations privées des nouvelles habitations raccordables ont été réalisées en juillet 2014. Il apparaît que la majorité des habitations ne sont toujours pas raccordées.

Un rapport détaillé des enquêtes sera transmis à la Collectivité.

3.1.2.2. Stations de traitement d'eaux usées

▪ Salle Polyvalente, Décanteur digesteur

En 2013, ces deux stations d'épurations ont été vidées et comblées suite aux travaux cités précédemment, entrepris par le SCCNO. Le poste de refoulement nouvellement créé et mis en service en mars 2013 (réceptionné officiellement en août 2013 avec le réseau) assure le transfert des eaux usées de l'ensemble du quartier Fond Boucher vers la station d'épuration du bourg.

Ces deux installations ne figurent donc plus dans l'inventaire.

3.1.3. CARBET BOURG

3.1.3.1. Réseau

Certaines parties du réseau de refoulement provenant du poste de FROMAGER sont situées en terrain privé. Il appartient au syndicat de régulariser la situation par la signature d'une convention de passage avec les propriétaires.

Il est constaté, malgré une fréquence élevée des interventions de curage, une présence importante de sable dans le réseau du Carbet, l'existence de collecteur à proximité de la plage et le manque d'étanchéité des regards en sont vraisemblablement la cause. La SME a remis une proposition au syndicat pour la réfection des tampons.

Une partie du réseau de Fond Savane est sous dimensionnée, avec un diamètre de 160, l'évacuation des eaux ne se fait pas normalement et par temps de pluie les effluents se déversent chez un riverain.

Il semblerait que des riverains se soient raccordés sur le réseau pluvial des quartiers Morne-Savane, Route des pitons, et Cocoteraie. Une inspection télévisée ainsi qu'un test à la fumée sur l'ensemble du réseau de ces quartiers est programmée par le Fermier début 2016 afin de définir les travaux à réaliser.

Le réseau de Fond Capot reçoit du sable et gravats, de l'huile de vidange, des restes de bétails, des pièces mécaniques etc. Il conviendrait pour le Syndicat de sensibiliser les riverains sur la gravité de telles agressions sur le réseau.

Une partie du réseau de Gros Coulirou passant en propriété privée a été obstruée en décembre 2013 par un abonné qui se plaint de déversement sur son terrain. Il conviendrait pour le SCCNO de procéder au déplacement de ce réseau. Une soixantaine de mètres linéaires de canalisation seraient à poser.

Il existe de nombreux points noirs sur le réseau du Carbet :

- ☞ Réseau du quartier Fond Capot (Carbet)
- ☞ PR Coin (Carbet) : réseau du quartier Coin côté plage et entre le PR et le restaurant l'Imprévu
- ☞ PR Dispensaire (Carbet) : réseau du bassin versant du PR et du quartier Morne Savane

3.1.3.2. Postes de refoulement

Poste Fond Capot



Des arrivées importantes d'eaux pluviales parasites sont constatées sur ce poste. Un diagnostic du réseau en amont est programmé par le Fermier au deuxième semestre 2016.

La SME a souligné qu'une vérification du dimensionnement du poste suite au développement immobilier du quartier Fond Capot serait nécessaire. Il s'agit en particulier du projet mené par la SIMAR pour la construction de 69 LLS et d'un lotissement de 8 lots. Ce projet était prévu d'être livré en mai 2015.

Au moment de la rédaction du présent rapport, le projet SIMAR arrivait à son terme. Les bâtiments sont raccordés au réseau public d'eaux usées, et les premiers habitants occuperont leurs logements d'ici fin juin 2016. Cependant, la capacité du poste existant n'a toujours pas été augmentée. Le poste risque de subir un nombre important de démarrage des pompes ainsi que des heures de fonctionnement journalier excessives.

Le poste est équipé d'un trop plein, toutefois l'exutoire est sous dimensionné : en cas de dysfonctionnement les effluents se déversent chez un riverain.

La mise en place d'un autre trop plein doit être envisagée pour que l'exutoire ne crée pas de nuisance.

Ce poste n'est pas conforme aux exigences de sécurité. Il serait souhaitable qu'il soit équipé de système anti-chute afin que la maintenance de l'ouvrage soit réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Il n'existe pas de portail sur ce poste. Celui-ci permettrait d'éviter l'accès à toutes personnes étrangères au service.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Poste Coin



La canalisation de trop plein, existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

Ce poste est équipé d'un trop plein ; toutefois l'exutoire est sous dimensionné et des débordements au niveau du restaurant l'Imprévu ont été constatés.

Coût d'une mise à niveau estimé par la SME : 3,5 k€

Lors des marées de fortes amplitudes le poste reçoit de l'eau de mer, l'installation d'un clapet anti-retour permettrait d'y remédier.

Coût estimé par la SME : 1 k€

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance. La mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 STEP a été transmis par la SME au SCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas conforme aux exigences de sécurité. Il serait souhaitable qu'il soit équipé de système anti-chute afin que la maintenance de l'ouvrage soit réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME 2 k€

Le poste est souvent dégradé par des actes malveillants de dégradations et il serait donc souhaitable de clôturer le site.

Coût estimé par la SME 4 k€

La non-conformité et le mauvais fonctionnement des bacs à graisse des nombreux restaurateurs sur ce bassin versant provoquent des dysfonctionnements au niveau du mécanisme de marche arrêt des pompes malgré

l'intervention mensuel du camion hydro cureur. Il conviendrait de mettre en demeure ces restaurateurs de se mettre en conformité.

Poste Dispensaire



Comme évoqué plus haut, une quantité importante d'eaux parasites arrivant dans ce réseau provoque des dysfonctionnements fréquents. Le diagnostic réseau (inspection télévisée et test à la fumée) sur l'ensemble du réseau de ces quartiers (en particuliers Morne Savane, Route des Pitons), programmés initialement au mois de juillet 2015 n'a pas pu être réalisé, mais d'après les premiers éléments de notre enquête, une grande quantité d'eaux parasite proviendrait du quartier Morne savane. La poursuite de notre investigation sera réalisée le deuxième semestre 2016.

La canalisation de trop plein, existante sur ce poste n'était pas équipée de système de comptage des effluents by passés. Cette situation avait été signalée dans les commentaires des exercices précédents.

En 2015, dans le cadre du renouvellement de l'armoire de commande, la SME en a profité pour installer ce comptage ainsi qu'une poire de niveau.

Une partie du réseau de Fond Savane est en diamètre 160 en aval d'un 200, il convient au syndicat de remplacer cette portion par du 200 pvc.

La canalisation de trop plein, mise en place en fin d'année 2008 par le SCCNO sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance. La mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 STEP a été transmis par la SME au SCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCNO: 65 k€

Ce poste n'était pas conforme aux exigences de sécurité, car il n'était pas équipé de système anti-chute. . Cette situation avait été signalée dans les commentaires des exercices précédents.

Dans le cadre du renouvellement 2015, la SME a renouvelé les capots du poste conformément aux normes de sécurité, avec un système anti-chute.

Le site n'est pas sécurisé et avec le passage des écoliers, il serait souhaitable de le clôturer.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Poste Marché



Ce poste n'est pas équipé de trop plein : en cas de dysfonctionnement le poste déborde et crée des nuisances chez un riverain.

La proximité de la mer ne permet pas d'envisager l'installation d'un trop-plein traditionnel. Une étude est à mener sur le sujet.

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance. La mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 STEP a été transmis par la SME au SCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCNO: 65 k€

La mise en conformité respectant l'arrêté du 22/12/1994 relatif à la mesure des effluents by passés consiste à installer un compteur horaire asservi à une poire de niveau.

Poste Fromager

Comme évoqué plus haut, le réseau de refoulement traverse un terrain privé. Ce réseau a déjà fait l'objet de plusieurs casses à cause de travaux exécutés par les particuliers. Il serait fortement souhaitable pour le Syndicat d'établir une servitude de passage.

La canalisation de trop plein, existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance. La mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 STEP a été transmis par la SME au SCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas conforme aux exigences de sécurité. Il serait souhaitable qu'il soit équipé de système anti-chute afin que la maintenance de l'ouvrage soit réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Suite au remblaiement du canal d'eaux pluviales entrepris par la municipalité du Carbet, un événement pluvieux survenu en 2014 a provoqué un glissement de terrain entraînant une partie de la clôture.

Une visite sur site en présence d'un représentant de la ville du Carbet et du SCCNO a eu lieu peu après et a permis à la Collectivité de constater qu'il est indispensable de consolider le terrain car le poste lui-même risque de s'effondrer à son tour au prochain épisode pluvieux.

Cette situation perdure depuis 2014 et s'aggrave. Il est urgent que la Collectivité mette en œuvre les travaux qui s'imposent.

3.1.3.3. Station de traitement d'eaux usées – La Lagune du Carbet



> Réhabilitation de la Lagune

Cette station de type lagune aérée d'une capacité de 1500 EH a été construite en 1979. L'unité de traitement actuelle ne permet pas de répondre aux exigences réglementaires.

Compte tenu de la distance importante entre le lagunage et l'emplacement de la future station intercommunale Prêcheur/St Pierre, qui serait à terme située sur la commune du Prêcheur, l'amélioration et le renforcement de la station actuelle en fonction l'évolution de la population ont été envisagés.

Une 1^{ère} étude de faisabilité a été réalisée par la SME sur le sujet avec l'appui de la Direction Technique de Lyonnaise des Eaux. Elle a été remise au SCCNO par courrier en date du 9 juillet 2009.

L'objectif était de réutiliser les ouvrages existants pour limiter les investissements et réaliser une unité de dépollution capable de durer 10 à 15 ans.

La filière suggérée pourrait comprendre la mise en place des équipements suivants en complément des ouvrages actuels : un tamisage en entrée, un lit bactérien, un canal de comptage et des équipements électriques associés.

La capacité nominale de l'ouvrage serait de 4 000 EH, sous réserve de réaliser une campagne longue durée afin de connaître précisément la charge actuelle et d'y ajouter les évolutions futures à moyen terme. Son coût est estimé à 1,8 millions d'euro HT.

Cette étude a été actualisée par SME en 2011 (montant de 1,9 millions d'euros HT) et le SCCNO a pu obtenir en juillet 2011 une subvention de 95% du montant de l'opération dans le cadre du Plan de relance en Martinique.

Début 2014, le SCCNO a lancé un appel à candidature pour sa réhabilitation et les travaux ont débutés fin d'année 2014 pour une durée de 16 mois.

Les travaux sont en cours d'achèvement et la station sera mise en service le premier trimestre 2016.

Les grandes lignes de conception sont les suivantes:

Aménagements : 4000EH

Entrée STEP et prétraitement : Dimensionné pour un débit de 115 m3/h

Bassin biologique : Bassin aérobie de 4000EH

Option : traitement biologique du phosphore

Clarificateur : Dimensionné pour un débit de 115 m3/h

Filière boue : Filière de traitement mécanisé de type filtre à bande / table d'égouttage combiné

Rejet : traitement tertiaire exigé (filtration et désinfection)

Option : traitement physico-chimique du phosphore

3.1.4. CARBET BOUT BOIS

L'accès à cette installation se fait sur un terrain privé envahi par la végétation avec la présence de serpents.

Une intervention en octobre 2014 de la Ville du Carbet a permis de dégager une partie de cette végétation qui reste cependant envahissante.

Comme précisé dans les rapports annuels des exercices précédents, et afin de pouvoir exploiter cette installation dans les conditions de sécurité réglementaires, il appartient à la Collectivité d'établir une servitude de passage et de mettre en place une voie bétonnée ou un escalier. Ceci permettrait de limiter le risque d'accident surtout par temps de pluie.

Aussi, la clôture du site doit être envisagée par la Collectivité.

Coût défini par la SME : 3 k€

En outre, la station devra être équipée de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Le site ne dispose pas de point d'eau potable.

Coût à définir par la SME

3.1.5. CASE PILOTE BOURG

3.1.5.1. Réseaux

Réseaux bord de mer

Suite aux travaux entrepris par la municipalité de Case Pilote, le réseau gravitaire reliant les postes Port et Autre bord a subi des dommages. On observe maintenant une infiltration d'eau parasite qui génère des dysfonctionnements au niveau du poste Autre bord. L'inspection télévisée réalisée en juillet 2015 confirme bien la présence d'entrée d'eau de mer dans le réseau. Nous observons aussi un ensablement important dans ce réseau.

Réseaux Route Nationale

Le réseau gravitaire sur la Nationale 2 près du poste des pompiers subit de fréquentes obstructions à cause de la faible pente.

Lotissement Cité Maniba

A notre connaissance, des travaux sur ce réseau d'assainissement ont été réalisés à l'initiative de la Ville de Case-Pilote, dans le cadre du réaménagement du Lotissement Maniba.

Il est important qu'aucun raccordement sur ce réseau ne soit réalisé avant réception complète des travaux et rétrocession à la Collectivité. Ceci afin d'éviter les nuisances dues à la présence de bouchons ou de gravats ou à la présence de tampons défectueux.

Il semblerait aussi que d'autres travaux sont prévus et, dans cette optique, il est indispensable que le Fermier soit consulté et associé à toute réunion relative à ces travaux.

Quartier CHOISEUL

La présence de gravats est souvent constatée par le Fermier. Malgré un curage annuel les obstructions sont encore nombreuses. La quasi-totalité des tampons est en béton, très lourds, non étanches et représente un risque pour les intervenants. Il conviendra pour la Collectivité de les remplacer avant la réaliser d'un diagnostic (ITV ou test fumée) par le Fermier.

Quartier Batterie

Une partie du réseau passe en terrain privé et est inaccessible par camion hydro cureur.

De nombreux regards restent introuvables et certains tronçons du réseau sont sous-dimensionnés.

Le réseau attendant au PR Petit Fourneau est perméable, en effet ce dernier reçoit beaucoup d'eau parasite, la canalisation en amiante ciment se dégrade fortement, de nombreux bouchons ont été causés par le vieillissement des canalisations.

Un diagnostic devra être réalisé sur tout le bassin versant du poste petit fourneau.

Ce diagnostic sera réalisé par le Fermier dans la limite des engagements contractuels prévus à l'Article 6.2 du contrat d'affermage.

Quartier Petit Fourneau

La section de réseau en PVC CR2 passant entre l'habitation de Mme Janvion et de Mr Saxemard a subi une obstruction en 2013. Afin de résoudre ces désordres, le Fermier a alors remplacé 10 ml de canalisation par du PVC CR8.

Néanmoins, afin d'éviter tout nouveau désordre, il appartient à la Collectivité de renouveler ce réseau sur 60 ml, en conformité avec les prescriptions techniques du fascicule 70.

Il est constaté, que de nombreux riverains entreprennent des travaux d'agrandissement de leurs habitations mais ne respectent pas la réglementation en matière de raccordement au réseau d'assainissement. Nous constatons des boîtes de branchements cassées, des canalisations non-conformes et mal posées ce qui génère des nombreuses obstructions du réseau.

3.1.5.2. Poste de refoulement

Poste du Port



Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance. La mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCNO: 65 k€

Suite à l'aménagement du bord de mer en 2012, ce poste se retrouve maintenant au milieu de la chaussée. Les interventions sur ce dernier présentent désormais un risque pour la sécurité des agents. Il conviendrait pour la Collectivité d'étudier la faisabilité du déplacement du poste.

Poste Autre Bord

L'obstruction fréquente des pompes est constatée ; la mise en place d'un panier dégrilleur permettrait de limiter les dysfonctionnements.

Coût estimé par la SME : 1 k€

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance. La mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCNO: 65 k€

Nous observons une infiltration d'eau parasite sur ce poste, il conviendrait de réaliser un chemisage afin de protéger les pompes et de limiter la charge hydraulique entrant de la station de Maniba.

Coût à définir.

Poste Petit Fourneau

La clôture du site doit être envisagée par le SCCNO pour des raisons de sécurité.

Coût estimé par la SME : 3 k€

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance. La mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 station (Maniba) a été transmis par la SME au SCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCNO: 65 k€

3.1.5.3. Stations de traitement d'eaux usées de Maniba

Les opérations d'entretien du clarificateur posent de gros problèmes de sécurité liés aux risques de chute.

En effet, il n'y a pas de garde-corps ni de ligne de vie autour des bassins permettant d'intervenir en toute sécurité.

La mise en place d'un auvent afin de protéger contre la pluie l'aire de stockage de la benne à boue a été nécessaire.

En effet, les boues stockées devant avoir une siccité maximum réglementaire pour être admises à l'usine de traitement de Terraviva, la SME a pris l'initiative de réaliser ces travaux à ses frais en avril 2014 (Coût engagé : 4,6 k€)

Les postes eaux traitées et le dégraisseur ne sont pas équipés de système anti-chute, la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 4 k€

L'arrêté d'autorisation de la station prévoit des contrôles de l'état de l'émissaire et du milieu naturel à proximité du point de rejet en mer selon différentes fréquences et paramètres. A ce jour, aucun de ces contrôles n'a été

réalisé et il est souhaitable que le SCCNO se mette en conformité réglementaire sur le sujet dans les meilleurs délais.

La chaîne de la bouée permettant de signaler la présence de l'émissaire en mer s'est rompue en 2009. La bouée se trouve actuellement dans le port de Case Pilote. Il est souhaitable que le SCCNO statue sur le devenir de cette bouée (a priori, bouée non imposée par les Services du Domaine Maritime) et la fasse réparer si elle doit être conservée.

3.1.6. CASE PILOTE BATI SOLEIL

3.1.6.1. Réseaux eaux usées

Sur ce réseau attenant à la station, aucune boîte de branchement n'est visible ni sur site, ni sur les plans. De ce fait, il est impossible pour le Fermier de contrôler les boîtes de branchement sur ce réseau.

3.1.6.2. Station de traitement d'eaux usées



Cette station doit être équipée d'un dispositif de mesure de débit et aménagée de façon à permettre le prélèvement d'échantillons représentatifs des effluents en entrée et en sortie conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 pour les stations de traitement d'eaux d'une capacité inférieure ou égale à 2 000 équivalent habitants, afin de pouvoir respecter le nombre réglementaire de bilans à réaliser.

Cette station de type OXYVOR ne dispose pas de système de traitement des boues.

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait d'améliorer le fonctionnement de la station.

Coût estimé par la SME : 2 k€

La clôture de cette station a été dégradée par un véhicule, son renouvellement a été effectué en mars 2015.

3.1.7. FOND SAINT DENIS – STEP RIVIÈRE MAHAULT



La filière de traitement des boues actuelle ne permet pas d'évacuer la totalité des boues produites par le traitement biologique pour des raisons de configuration.

La solution serait de poser une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible, ce qui permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

La station reprend les effluents du lotissement « La Tranchée », composé de 28 logements. Le débit nominal est donc atteint. (3,5 éq.hab/log et 150 l/éq.hab/j), soit 100 éq.hab. Aucun raccordement supplémentaire ne peut être envisagé sur la station.

Les boues sont traitées sur la station de Saint Pierre – Fond Corré qui possède une filière boue (silo avec filtre drainant et centrifugeuse).

Compte tenu de la configuration de cette petite installation, il n'est pas possible d'effectuer de bilans analytiques normalisés.

La clôture de cette station a été renouvelée en 2014.

3.1.8. MORNE-VERT – STEP LA VIGIE



Afin de pouvoir protéger au mieux les installations électriques, il serait souhaitable de réaliser un abri ou un coffret pour l'armoire électrique.

Coût estimé par la SME : 2,5 k€

3.1.9. PRECHEUR

3.1.9.1. Station d'épuration Charmeuse 1



Cette station est amenée à être by passée et abandonnée, après la mise en service de la nouvelle station du quartier Morne Folie, qui n'est à ce jour pas alimentée électriquement.

La nouvelle station de Morne Folie devrait être réceptionnée à la fin de l'année 2016.

La clôture de cette station a été dégradée par un acte de vandalisme.

La station n'est pas équipée de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

Les passerelles des deux bassins ne permettent pas d'intervenir sur les équipements en toute sécurité.

Le pluvial, mal canalisé a provoqué un glissement de terrain entraînant par la même la clôture et une partie du lit de séchage.

3.1.9.2. Station d'épuration Charmeuse 2



Cette station est également amenée à être by passée et abandonnée, les effluents seront transférés vers la nouvelle station de Morne Folie.

La station n'est pas équipée de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

Le site ne dispose pas de point d'eau potable.

3.1.9.3. Station épuration Cité Coquet



Il est nécessaire d'équiper la station de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

La station est située à proximité d'habitations dont les occupants constatent des nuisances sonores et parfois olfactives lors des évacuations de boues.

Le rejet de la station traverse le quartier cité Pohie par un canal à ciel ouvert et, en cas de problème sur la station, les habitants subissent des nuisances olfactives.

Il conviendrait de prolonger le rejet de la station. Cette solution a été proposée par la SME en février 2007 lors d'une réunion sur site avec Monsieur le maire de la ville du Prêcheur.

Coût estimé par la SME : 18,5 k€

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME 1,5 k€

La SME constate une déformation au niveau des cuves en résine due au grossissement des racines des arbres à proximité de la station. Le phénomène s'amplifiera avec les années.

Cette station aussi est amenée à disparaître après le raccordement de son réseau gravitaire sur le réseau du bourg.

3.1.9.4. Station Ecole communale



Cette station doit être équipée d'un dispositif de mesure de débit et aménagée de façon à permettre le prélèvement d'échantillons représentatifs des effluents en entrée et en sortie conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 pour les stations de traitement d'eaux d'une capacité inférieure ou égale à 2 000 équivalent habitants, afin de pouvoir respecter le nombre réglementaire de bilans à réaliser.

La pose d'une canalisation d'extraction, en fond de clarificateur avec raccord amovible, permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

Cette station est également amenée à être by passée et abandonnée, les effluents seront transférés vers la nouvelle station de Morne Folie via le PR Cimetière.

3.1.9.5. Station Cité Lenny Solidarité

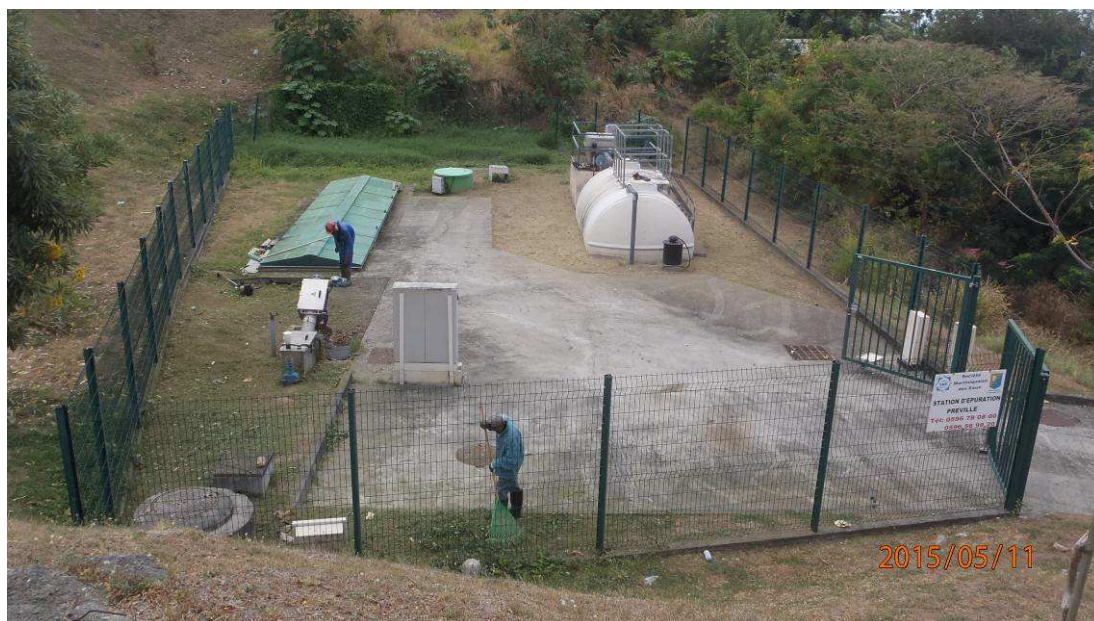


Cette station doit être équipée d'un dispositif de mesure de débit et aménagée de façon à permettre le prélèvement d'échantillons représentatifs des effluents en entrée et en sortie conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 pour les stations de traitement d'eaux d'une capacité inférieure ou égale à 2 000 équivalent habitants, afin de pouvoir respecter le nombre réglementaire de bilans à réaliser.

Il n'existe pas de schéma de la station et nous ne pouvons donner des précisions sur le drain filtrant.

Cette station est également amenée à être by-passée et abandonnée, les effluents seront transférés vers la nouvelle station de Morne Folie via le PR Cimetière.

3.1.9.6. Station La Perle



Suite à une mise en demeure de la police de l'eau, le massif filtrant de cette station a été réhabilité en juin 2012 suite à une commande du SCCNO ce qui a permis un bon fonctionnement de l'installation pendant un certain temps.

Néanmoins, le problème de débordement est récurrent sur cette installation. Lors de la mise en service en 2009 de cette station, la SME avait émis plusieurs observations.

A ce jour, plusieurs questions se posent encore :

- Le massif est-il correctement dimensionné ?
- L'étude percolation a-t-elle été concluante
- Le débit entrant a-t-il été bien évalué.

A chaque débordement, les effluents de sortie passent par le pluvial et ressortent dans un canal à ciel ouvert qu'empruntent les riverains pour accéder à leur domicile.

Des travaux consistant à poser un tuyau sur une cinquantaine de ml qui collecterait les eaux jusqu'à la mer, évitant ainsi des nuisances chez les riverains en cas de débordement, ont été actés par la ville du Prêcheur lors d'une réunion au SCCNO le 15/10/2013.

Ces travaux ont été finalement réalisés début 2015.

Enfin, le débitmètre de sortie est hors service et mal positionné, en effet l'installation de ce dernier n'a pas longueur droite suffisante pour un fonctionnement optimal.

La Ville du Prêcheur aurait souhaité que cette station soit également by passée et les effluents transférés vers la nouvelle station de Morne Folie.

3.1.10. SAINT PIERRE BOURG

3.1.10.1. Réseaux eaux usées

L'étude diagnostic avec inspection caméra effectuée par la SME en 2005 sur une partie du réseau a permis de détecter un certains nombres d'anomalies :

- des mises à niveau et quelques renouvellements de regards sont nécessaires
- 4 tronçons sont à reprendre Route Nationale et 3 rue Victor Hugo
- aucun raccordement de branchement n'a été constaté dans la rue Mont Noël sur 350 m de conduite.

Les enquêtes de conformité sur les installations intérieures menées en 2014 dans le même temps ont révélé que:

- les eaux ménagères sont souvent directement rejetées au milieu naturel ou au pluvial
- quelques branchements d'eaux pluviales sont connectés au réseau d'eaux usées
- de nombreux clients raccordables sont non raccordés
- plusieurs raccordements sont non-conformes.

De nombreux restaurants ne sont pas équipés de système de dégraisseur en aval des sorties de cuisine. Les eaux sont directement rejetées dans le réseau collectif.

La majorité des obstructions observées sur le réseau public est causée par les dépôts de graisses, et ce malgré les curages préventifs réalisés par nos services.

La faible pente du réseau du bourg ne permet pas un auto curage suffisant. De plus, les interventions sur ce réseau restent très délicates en journée.

3.1.10.2. Postes de refoulement

Poste du Bourg

Ce poste principal présente plusieurs difficultés d'exploitation :

- ✓ Il est situé en plein bourg, ce qui implique des difficultés de stationnement lors de nos interventions. La Police Municipale n'hésite pas à verbaliser les agents de la SME qui interviennent en stationnant à proximité du poste. Nous envisageons de passer une convention avec la Municipalité afin d'avoir une place réservée pour les besoins du service.
- ✓ Ce poste principal reçoit énormément de graisse provenant des restaurants et de sable du fait de la proximité de la mer.
Des interventions fréquentes sont nécessaires pour assurer un bon fonctionnement du réseau. Ainsi une vidange tous les quinze jours doit être réalisée, rendue compliquée par les problèmes de stationnement.
- ✓ Cette installation présente un danger permanent du fait de son emplacement. En effet le site n'étant pas clôturé, les piétons circulent sur les capots du poste qui ne sont pas prévus pour supporter des passages de charges répétés. **Il est urgent de clôturer ce poste afin d'éviter d'éventuels accidents.**

- ✓ Ce poste n'est pas équipé de trop plein : en cas de dysfonctionnement les effluents se déversent dans la rue Gabriel Péri.
La mise en place d'un trop plein avec rejet en mer est à envisager pour des raisons de salubrité publique. Une étude est à réaliser par le Syndicat en ce sens.

Coût à définir

Poste Galère



Il est nécessaire d'aménager le trop plein car en cas de dysfonctionnement les effluents se déversent sur la plage.
La mise en place d'un clapet anti retour est à envisager.

Coût estimé par la SME : 3 k€

Poste Roxelane



Des travaux ont été réalisés en 2011 sur ce poste afin de le déplacer car son positionnement entre les deux pompes à essence était gênant et dangereux pour les interventions. Un système de sécurité notamment des grilles antichute, mise en place ainsi qu'un système de télésurveillance, et une vanne pour isoler le poste du réseau.

3.1.10.3. Station de traitement d'eaux usées (Fond Coré)



L'ancienne station d'épuration était vétuste et ne disposait pas de filière boue adaptée.

Une première réhabilitation de la station a été chevée au cours du 1^{er} semestre 2010.

Ces travaux ont permis au SCCNO d'avoir un outil épuratoire opérationnel pour quelques années encore et de finaliser leur réflexion en vue de la réalisation d'une nouvelle installation sur un autre terrain ou sur le site actuel.

Les travaux ont consisté à :

Filière eau :

- l'installation d'un prétraitement par tamisage
- la pose d'un hydro éjecteur dans le bassin d'aération existant en complément du pont brosse actuel
- l'amélioration de la re-circulation et de l'extraction des boues
- la réhabilitation du local technique

Filière boue :

- la mise en place d'un silo drainé servant également au dépotage des boues extérieures
- l'installation d'une centrifugeuse fixe.

La Collectivité ensuite exprimé sa volonté de renforcer le potentiel épuratoire de la station à hauteur de 4 000 EH contre les 1 900 EH actuels, avec la réhabilitation/ extension de la station d'épuration existante.

Une 1^{ère} étude de faisabilité a été réalisée par la SME avec l'appui de la Direction Technique de Lyonnaise des Eaux. Elle a été transmise au SCCNO en 2009.

L'étude a été faite en utilisant le terrain actuel qui est limité. Dans cette configuration, seule la technique de séparation par membranes d'ultrafiltration serait envisageable.

L'investissement correspondant à ces travaux était évalué à environ 1,3 millions d'euro HT.

Une 2^{ème} étude a été réalisée par la SME en 2011 (montant de 2,4 millions d'euros HT) avec l'hypothèse de l'agrandissement du terrain envisagé par le SCCNO (achat des parcelles voisines).

Afin de déterminer la charge à prévoir pour l'installation à venir, la SME avait préconisé la réalisation :

- d'une campagne longue durée (6 mois minimum) de mesure de la charge hydraulique et organique actuelle permettant de connaître précisément ce qui arrive à la station aujourd'hui

- d'une estimation la plus précise possible des évolutions de la population de la commune à moyen terme devant rejeter ses eaux usées dans cette installation.

Le SCCNO a pu obtenir en juillet 2011 une subvention de 95% du montant de l'opération dans le cadre du Plan de relance en Martinique.

Les travaux de réhabilitation ont finalement démarré le 3 novembre 2014 (Travaux SCCNO, Bureau d'Etudes SCE, entreprise de travaux SEA Aqua TP).

Pendant la phase de travaux, la SME collabore avec SEA afin d'assurer la continuité du service.

Compte tenu des problèmes d'odeurs générés par la filière boue installée en 2010 une unité de désodorisation similaire à ce qui a été réalisé sur la station de Bellefontaine a été installée conformément aux préconisations de la SME.

A noter que lors de la démolition des lits des boues, un incident causé par l'entreprise AquaTp a provoqué la rupture des câbles alimentant les différents moteurs et une partie de l'armoire électrique a été dégradée.

Une panne est survenue sur la centrifugeuse fin 2015. Il s'agit d'une panne lourde qui ne peut pas être prise en charge par nos services de la SME mais par le constructeur ANDRITZ avec lequel nous sommes en contact depuis l'origine de la panne.

ANDRITZ planifie le déplacement d'une équipe de techniciens en mai 2016 afin de réaliser cette intervention en plus d'autres contrôles sur cet équipement.

Cette situation exceptionnelle a été évoquée lors de la visite de cette installation par la Police de l'Eau le 29/02/2016.

La Police de l'Eau a en effet reconnu la nécessité d'une intervention du constructeur. Il a également noté les actions palliatives que le Fermier a mises en œuvre afin de maintenir un niveau de rejets satisfaisant :

- Augmenter la fréquence des extractions de boues (le réglage du process est toujours sous la responsabilité de SEA)
- Réaliser 2 tests rapides par semaine afin de contrôler le taux de boues.
- Réaliser 1 bilan d'auto surveillance par mois conformément à la requête de la DEAL au début des travaux de réhabilitation.

Lors de sa visite du 29/02/2016, la Police de l'Eau a pu constater que les résultats étaient plutôt encourageants au regard de la panne de la centrifugeuse et du fait que l'installation soit toujours en phase de mise en régime, sous pilotage de SEA.

La SME observe la plus grande vigilance quant à la conduite de cette installation.

3.2. Synthèse des actions les plus importantes à mener sur les ouvrages

COMMUNES	LIEU	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE PAR LE SCCNO
TOUTES LES COMMUNES		Mettre en place la télésurveillance sur les PR et stations d'épuration (projet déjà transmis par la SME au SCCNO)

BELLEFONTAINE	Corossol	Nombreuses non conformités réseau : regards fissurés, couvercle en béton non étanches et très lourds
	Cheval Blanc	Diagnostic réseau à réaliser
	Step Bourg	Mise en place d'un bassin tampon et d'un hydro-éjecteur.
	PR du Bourg	Mise en place d'un système anti-chute

CARBET	Plage	Remplacer des tampons de regards non étanches
	Fond Savane	Remplacer une partie du réseau
	PR Fond Capot	Mettre en place un portail Prévoir le renforcement du poste .
	PR Poste Coin	Mettre en place un système anti-chute et une clôture
	PR Dispensaire	Mettre en place un système anti-chute et une clôture
	PR Fromager	Mettre en place un système anti-chute
	Step (lagune)	Mise aux normes de la step et augmentation de la capacité de traitement
	Step Bout Bois	Mettre en œuvre un accès par voie bétonnée

CASE PILOTE	Quartier Choiseul	Remplacer des tampons en béton très lourd
	PR du Port	Mettre un clapet anti-retour sur le trop-plein
	PR Petit Fourneau	Mettre en place une clôture
	Step de Maniba	Mettre en place un auvent pour la benne à boue et réparer la clôture
	Step de Fond Boucher	Aménager des points de mesure de débit et de prélèvement et modifier le système d'aération

PRECHEUR	Step	Création d'une nouvelle unité et suppression des mini-steps
	Step Charmeuse 1	Aménager des points de prélèvement, sécuriser les passerelles des 2 bassins et réparer la clôture et le lit de séchage suite au glissement de terrain
	Step Charmeuse 2	Aménager des points de prélèvement et réparer la clôture suite au glissement de terrain
	Step Coquet	Aménager des points de prélèvement
	Step Ecole communale	Aménager des points de mesure de débit et de prélèvement
	Step Cité Solidarité	Aménager des points de mesure de débit et de prélèvement

COMMUNES	LIEU	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE PAR LE SCCNO
	Step La Perle	Diagnostic du massif filtrant à réaliser. Mise aux normes de l'installation du débitmètre
ST PIERRE	Réseau	Réaliser les travaux sur les tampons et les tronçons Rte Nationale et rue Victor Hugo suite à diagnostic fait par SME
		Mise aux normes de la step et augmentation de la capacité de traitement (Travaux en cours)

3.3. Télésurveillance des sites

La SME a proposé au SCCNO en novembre 2006, un projet d'équipement en télésurveillance de 10 postes de refoulement et une station épuration (Step Maniba).

La mise en place d'une télésurveillance permettra au travers des alarmes et des informations de fonctionnement des ouvrages :

- une plus grande rapidité d'intervention en cas de panne ;
- une sécurité de fonctionnement des installations par un suivi journalier et des bilans hebdomadaires/ mensuels ;
- une aide à la maintenance ;
- une meilleure identification et quantification des eaux parasites.

A la lumière de deux incidents survenus sur le poste entrée eaux brutes de la station de Maniba (06/10/2009 et 02/03/2010), il est indispensable de mettre en œuvre ces équipements afin de garantir une meilleure réactivité en cas de dysfonctionnement des ouvrages télésurveillés.

L'actualisation du chiffrage de ce projet est en cours.

3.4. Schéma Directeur d'Assainissement

Le Schéma Directeur Assainissement lancé par le SCCNO en 2007 a été terminé en 2008.

Les principaux objectifs de l'étude sont les suivants :

- identifier et diagnostiquer l'état des milieux aquatiques, déterminer l'impact des différents types de rejet sur ces milieux ;
- diagnostiquer l'état du réseau d'assainissement des communes, définir et quantifier les dysfonctionnements ;
- établir un programme pluriannuel de travaux chiffré et hiérarchisé permettant de répondre aux insuffisances constatées et aux contraintes du milieu naturel ;
- faire un état des lieux des systèmes d'assainissement autonomes existant sur le territoire du syndicat et envisager les besoins du SCCNO pour répondre à ses obligations de contrôle et de gestion de l'assainissement non collectif ;
- proposer pour l'ensemble du syndicat un schéma directeur d'assainissement intégrant les perspectives de développement, PLU... et respectant la réglementation en vigueur.

Il convient cependant de noter que cette étude doit être validée par le Conseil Syndical, afin de statuer sur les orientations définitives données au service de collecte et de traitement des eaux usées. La SME reste en attente des conclusions.

3.5. Evolution de la réglementation Eau et Assainissement

Certains des textes publiés peuvent avoir des impacts contractuels. La SME se tient à disposition pour assister la collectivité dans l'évaluation de ces impacts et si besoin dans la préparation des projets d'avenant.

Contrats publics

Marchés passés sans publicité ni mise en concurrence

Le décret du 17 septembre 2015 a relevé de 15 000 à 25 000 euros le seuil au-dessous duquel les marchés peuvent être passés de gré à gré, c'est-à-dire sans publicité ni mise en concurrence préalable.

[Décret n° 2015-1163 du 17 septembre 2015 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics, JORF n°0218 du 20 septembre 2015 page 16629, texte n° 21](#)

Transposition des Directives « *Marchés Publics* »

L'ordonnance du 23 juillet 2015 procède à la transposition des directives européennes relatives aux marchés publics.

Le projet de décret d'application a également été publié et mis en concertation jusqu'au 4 décembre 2015. Il devrait être publié durant le premier trimestre 2016.

Le projet de décret vise à préciser un certain nombre de points concernant notamment le fonctionnement de la procédure négociée (aujourd'hui appelée « *procédure concurrentielle avec négociation* ») ou les conditions de passation des avenants.

Les contrats de partenariat laissent place aux marchés de partenariat dont les conditions de recours sont assouplies. En particulier, il ne sera plus utile de justifier d'une urgence ou de complexité particulière pour recourir au marché de partenariat : il suffira de démontrer, sur la base d'un bilan coût/avantages, que le marché de partenariat est la solution la mieux adaptée... Un seuil financier en dessous duquel il ne sera pas possible de choisir une telle procédure sera également appliqué. S'agissant des ouvrages d'infrastructure et de réseaux (le projet de texte précise « *notamment dans le domaine de l'assainissement* ») le seuil est fixé à 10M€.

Un projet de loi ratifiant l'ordonnance a été déposé au Sénat.

[Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, JORF n°0169 du 24 juillet 2015 page 12602, texte n° 38](#)

[Projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics](#)

[Projet de décret relatif aux marchés publics](#)

Gestion des services d'eaux

Modalités d'exonération des frais liés au rejet de paiement d'une facture d'eau

A partir du 1er avril 2015, le fournisseur d'eau qui souhaite facturer des frais de rejet de paiement devra au préalable en informer par écrit le consommateur, si le fonds départemental ou local de solidarité pour le logement ne lui a pas signalé qu'il était saisi par cet abonné d'une demande d'aide relative à une situation d'impayé d'une facture d'eau.

Dans cette lettre, il signalera au consommateur qu'il peut être exonéré de ces frais s'il a bénéficié, pour le paiement d'une facture d'eau dans les douze mois précédant la facture rejetée ou pour ladite facture, d'une aide de l'un de ces fonds ou du centre communal d'action sociale, ou s'il bénéficie d'un tarif social de l'eau potable. Il sera également indiqué au consommateur qu'il dispose d'un délai, d'au moins 15 jours, pour justifier de cette condition d'exonération. Si le service est délégué, la collectivité responsable de sa gestion transmet au délégataire le nom et les coordonnées des personnes bénéficiaires d'une tarification sociale de l'eau, si elle l'a instaurée.

[Arrêté du 22 janvier 2015 relatif aux modalités d'exonération des frais liés au rejet de paiement d'une facture d'eau, JORF n°0026 du 31 janvier 2015 page 1494, texte n°57](#)

Gestion des eaux pluviales urbaines

A la suite de la suppression de la taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines par la loi de finances pour 2015, le décret du 20 août 2015 définit les obligations des collectivités au titre des eaux pluviales.

A cet égard, les collectivités chargées du service public de gestion des eaux pluviales urbaines doivent :

- définir les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines en distinguant les parties formant un réseau unitaire avec le système de collecte des eaux usées et les parties constituées en réseau séparatif. Ces éléments comprennent les installations et ouvrages, y compris les espaces de rétention des eaux, destinés à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales
- assurer la création, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et l'extension de ces installations et ouvrages ainsi que le contrôle des dispositifs évitant ou limitant le déversement des eaux pluviales dans ces ouvrages publics.

[Décret n°2015-1039 du 20 août 2015 relatif au service public de gestion des eaux pluviales urbaines, JORF n°0193 du 22 août 2015 page 14770](#)

Extension de la liste des collectivités retenues dans le cadre de l'expérimentation « Loi Brottes »

Le [décret du 31 juillet 2015](#) vient compléter la liste des collectivités (communes, communautés ou syndicats) retenues dans le cadre de l'expérimentation « loi Brottes ». Elles sont maintenant **cinquante**. On compte parmi elles notamment Bordeaux Métropole, la communauté urbaine du Grand Dijon, le syndicat de l'eau du Dunkerquois, le syndicat de communes Côtes Caraïbes Nord Ouest, le syndicat du Centre et du Sud de la Martinique.

Pour rappel, jusqu'au 15 avril 2018, ces collectivités et groupements volontaires auront la possibilité de mettre en place de nouvelles tarifications de l'eau et/ou de l'assainissement ainsi que des systèmes d'aides au paiement de la facture d'eau afin de garantir un meilleur accès de tous à ces services. A l'issue de cette expérimentation, les solutions mises en œuvre qui se seront révélées les plus pertinentes pourront, le cas échéant, être étendues à l'ensemble du territoire.

Nota : Il va de soi que toute modification des tarifs d'un contrat en cours ne peut se faire que par avenant et en respectant l'équilibre économique initial des contrats.

[Décret n° 2015-416 du 14 avril 2015 fixant la liste des collectivités territoriales et de leurs groupements retenus pour participer à l'expérimentation en vue de favoriser l'accès à l'eau et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau, JORF n°0089 du 16 avril 2015 page 6745, texte n°4](#)

[Arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau](#)

[Décret n° 2015-962 du 31 juillet 2015 modifiant et complétant la liste des collectivités territoriales et de leurs groupements retenus pour participer à l'expérimentation en vue de favoriser l'accès à l'eau et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau fixée par le décret n° 2015-416 du 14 avril 2015, JORF n°0179 du 5 août 2015 page 13401, texte n° 6](#)

Collectivités territoriales et intercommunalité

Réforme territoriale

La [loi portant nouvelle organisation territoriale de la République \(loi NOTRe\)](#) a été publiée le 8 juillet 2015.

A l'issue d'un long débat parlementaire qui a connu un nombre très important de revirements, le législateur a finalement décidé que l'eau et l'assainissement seraient soustraits à la compétence des communes pour devenir des compétences obligatoires des différentes intercommunalités à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles) dès le 1^{er} janvier 2020.

Les conditions et conséquences du transfert des compétences « eau » et « assainissement » sont explicitées dans la note publiée dans l'espace juridique (cf [lien](#)), notamment quant au devenir de ces syndicats. Les syndicats entièrement inclus dans une seule communauté disparaîtront et ceux ne comportant en leur sein moins de trois communautés seront très fragilisés.

La loi NOTRe comporte également un volet environnemental. A cet égard, le conseil régional devient l'autorité planificatrice en matière de déchet. Les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets devront être élaborés avant le 8 février 2017. En attendant, les divers plans départementaux ou spécialisés comme par exemple les plans d'élimination des matières de vidange restent en vigueur.

[Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, JORF n°0182 du 8 août 2015 page 13705, texte n° 1](#)

Gestion des services d'assainissement

Nouvel Arrêté assainissement

Le nouvel arrêté relatif aux systèmes d'assainissement collectif a été publié au JO du 19 août 2015. Il a été complété par une note technique en date du 7 septembre 2015. Cet arrêté apporte un certain nombre d'éléments nouveaux, en particulier concernant les exigences en termes de déversements des réseaux d'assainissement par temps de pluie. La conformité du réseau de collecte sera désormais évaluée en fonction du respect de l'un des trois critères suivants : le nombre de jours déversement devra être inférieur à 20 par an, ou la pollution déversée devra être inférieure à 5% de la pollution collectée durant l'année, ou le débit déversé devra être inférieur à 5% du débit collecté durant l'année. Ce critère d'évaluation, identique chaque année, sera fixé par arrêté préfectoral sur proposition du Maître d'Ouvrage.

En cas de non-conformité de son système de collecte, le Maître d'Ouvrage aura alors deux ans pour déposer une étude définissant le calendrier de mise en œuvre des actions destinées à mettre le système en conformité. Ce calendrier ne devra pas excéder dix ans (ce délai ne s'applique évidemment pas aux collectivités disposant d'un arrêté dont les exigences seraient conformes aux critères indiqués ci-dessus. Dans ce cas, le Maître d'Ouvrage sera tenu sans délai de respecter les prescriptions de son arrêté). En cas de « coût excessif » de ces actions, des dérogations pourront néanmoins être accordées.

Par ailleurs, les exigences en terme de surveillance en continu des réseaux sont renforcées mais la possibilité de modéliser le système en lieu et place de l'installation de systèmes de mesure en continu est introduite. Les maîtres d'ouvrage doivent également effectuer des diagnostics (un diagnostic tous les dix ans devra être effectué pour les systèmes en deçà de 10.000 eqh, au-delà un diagnostic permanent devra être mis en place dans un délai de 5 ans).

Enfin, un certain nombre de prescriptions relatives aux stations d'épuration sont introduites (définition du débit de référence, cahier de vie, installations de dépotage de matière de vidange, capacité minimale de stockage de boues en cas de valorisation sur les sols, etc ...)

Cet arrêté entre en vigueur au 1/01/2016. Cependant, les dispositions relatives à l'autosurveillance devront être opérationnelles au 31/12/2015. Ce dernier point sera donc pris en compte pour l'évaluation de la conformité des systèmes sur l'année 2015.

[Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, JORF n°0190 du 19 août 2015 page 14457 , texte n° 2](#)

Environnement

Délimitation des zones vulnérables

Un arrêté du 5 mars 2015 a été adopté en application du décret du 5 février 2015 relatif à la délimitation des zones vulnérables en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole.

Les masses d'eau superficielles dont la teneur en nitrates dépasse les 18 mg/l en percentile 90 sont considérées comme subissant ou susceptibles de subir une eutrophisation des eaux douces superficielles. En conséquence, les communes en intersection avec les bassins versants qui alimentent ces masses d'eaux sont désignées en tant que zone vulnérable.

Pour les eaux souterraines, les zones vulnérables sont désignées en fonction des masses d'eau. Dès qu'un point d'une masse d'eau présente une teneur en nitrates supérieure à 50 mg/l, la totalité de cette masse d'eau est considérée comme atteinte par la pollution par les nitrates. Les communes dont une partie du territoire est sus-jacent à la masse d'eau sont alors désignées comme zone vulnérable.

[Décret n° 2015-126 du 5 février 2015 relatif à la désignation et à la délimitation des zones vulnérables en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole, JORF n°0032 du 7 février 2015 page 1849, texte n° 1](#)

[Arrêté du 5 mars 2015 précisant les critères et méthodes d'évaluation de la teneur en nitrates des eaux et de caractérisation de l'enrichissement de l'eau en composés azotés susceptibles de provoquer une eutrophisation et les modalités de désignation et de délimitation des zones vulnérables définies aux articles R. 211-75, R. 211-76 et R. 211-77 du code de l'environnement, JORF n°0059 du 11 mars 2015 page 4414 , texte n° 12](#)

Etablissements Publics Territoriaux de Bassin et Établissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux

La loi a introduit les Établissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE), comme nouvelles structures de gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants. Elle précise également le rôle des Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB). Les EPAGE et les EPTB sont des syndicats mixtes pouvant exercer la compétence GEMAPI :

- un EPTB a pour vocation de « *coordonner* » et de « *faciliter* » la mise en œuvre des politiques de l'eau sur un bassin versant. Son périmètre peut regrouper plusieurs EPAGE, dont il assure alors la coordination ;
- un EPAGE a une vocation directement opérationnelle de maître d'ouvrage d'études et de travaux. Il doit assurer à la fois la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur son territoire de compétence.

Le décret du 20 août 2015 précise les conditions dans lesquelles sont fixés les périmètres des EPAGE et des EPTB.

[Décret n° 2015-1038 du 20 août 2015 relatif aux établissements publics territoriaux de bassin et aux établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau, JORF n°0193 du 22 août 2015 page 14769, texte n° 5](#)

Programme de surveillance de l'état des eaux

L'arrêté du 25 janvier 2010 détermine le contenu des programmes de surveillance élaborés par chaque préfet coordonnateur de bassin en application de la directive-cadre sur l'eau pour suivre l'état des masses d'eau. Il

définit les modalités de sélection des sites de surveillance, les paramètres suivis, la fréquence de suivi ainsi que les protocoles de prélèvement.

Les programmes de surveillance sont mis à jour tous les six ans, conformément à la directive-cadre, en parallèle de la mise à jour des SDAGE et des programmes de mesures associés qui doivent aboutir d'ici à la fin 2015.

La modification de l'arrêté du 25 janvier 2010 par l'arrêté du 7 août 2015 a pour objectif de mettre à jour les modalités de surveillance en intégrant les nouvelles exigences de la directive relative aux substances, les avancées scientifiques et techniques tout en développant les synergies avec d'autres surveillances pour maîtriser les coûts de la surveillance.

[Arrêté du 7 août 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 établissant le programme de surveillance de l'état des eaux en application de l'article R. 212-22 du code de l'environnement, JORF n°0198 du 28 août 2015 page 15119, texte n° 6](#)

Secteur d'information sur les sols

Le décret du 26 octobre 2015 définit la procédure d'élaboration des secteurs d'information sur les sols (SIS) prévus par l'[article L. 125-6 du code de l'environnement](#) : ces secteurs comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publiques et l'environnement.

Ces secteurs d'information sur les sols renforcent la connaissance des tiers, acquéreurs potentiels ou locataires, de terrains pollués et seront intégrés aux documents d'urbanisme, C'est un nouvel outil utile à consulter lors de projets d'équipements nouveaux.

Le décret détaille ainsi le dispositif suivant :

- La liste des secteurs d'information avec les parcelles concernées est arrêtée par le préfet, par commune et avant le 1^{er} janvier 2019 après consultation des collectivités compétentes en matière de documents d'urbanisme. Cette consultation comporte une note de présentation des informations disponibles sur les parcelles et des documents graphiques de délimitation du secteur. Les collectivités peuvent demander des modifications sur la base de document sur l'état des sols. Les propriétaires sont informés d'un tel classement par courrier du préfet. Une consultation du public est organisée dans les conditions fixées par l'[article L. 120-1 du code de l'environnement](#).
- Cette liste est mise à jour par le préfet sur la base des informations reçues par les collectivités ou le propriétaire de la parcelle inscrite.
- Ces secteurs d'information sur les sols sont annexés aux documents d'urbanisme ([article R.123-13 du code de l'urbanisme](#)) et l'Etat reportera les secteurs d'information sur les sols dans un SIG qui regroupera toutes les bases de données déjà créées en matière de sites pollués.
- Le contenu du certificat d'urbanisme est complété. Il devra ainsi indiquer si le terrain est situé sur un SIS. L'obtention de ce document, avant tout projet est donc encore plus utile.

[Décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols prévus par l'article L. 125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers, JORF n°0250 du 28 octobre 2015 page 20048, texte n° 1](#)

Note d'information – saison balnéaire

[Note d'information du Ministre de la santé 2 juin 2015 relative aux échéances de la saison balnéaire 2015, aux modalités de prévention et de gestion des risques sanitaires liés à la présence de cyanobactéries ou d'amibes, à l'information du public à proximité des sites de baignades et à la mise à disposition du manuel pour l'utilisation de l'application SISE-Eaux de baignade](#)

Consommation

Procédure de recouvrement des petites créances

La loi dite « *Loi Macron* » crée une nouvelle procédure de recouvrement des petites créances sans recours aux tribunaux.

Cette procédure sera d'une mise en œuvre plus rapide, moins contraignante et onéreuse que les procédures classiques.

Le cadre de cette procédure devrait être précisé par décret.

Dans l'immédiat, il est donc impossible de savoir si cette procédure pourra être mise en œuvre par nous. Elle présente en tout état de cause un inconvénient important : elle sera aux frais exclusifs du créancier.

[Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, JORF n°0181 du 7 août 2015 page 13537, texte n° 1](#)

Urbanisme

Réduction des délais d'instruction des autorisations d'urbanisme

Le décret du 9 juillet modifie les délais dans lesquels des autorisations ou des avis relevant de législations connexes au droit de l'urbanisme doivent intervenir afin de respecter, au total, un délai maximum de cinq mois pour délivrer une autorisation d'urbanisme.

Sont notamment concernés les délais applicables aux autorisations ou avis relatifs aux immeubles de grande hauteur ou aux établissements recevant du public.

[Décret n° 2015-836 du 9 juillet 2015 relatif à la réduction des délais d'instruction des autorisations d'urbanisme, JORF n°0158 du 10 juillet 2015 page 11770, texte n° 2](#)

Sécurité

Sécurité des systèmes informatiques d'importance vitale

Le décret précise les conditions et limites dans lesquelles :

- sont fixées les règles de sécurité nécessaires à la protection des systèmes d'information des opérateurs d'importance vitale ;
- sont mis en œuvre les systèmes de détection d'événements affectant la sécurité de ces systèmes d'information ;
- sont déclarés les incidents affectant la sécurité ou le fonctionnement de ces systèmes d'information ;
- sont contrôlés ces systèmes d'information ;
- sont qualifiés les systèmes de détection d'événements et les prestataires de service chargés de leur exploitation ou du contrôle des systèmes d'information ;
- sont proposées les mesures pour répondre aux crises majeures menaçant ou affectant la sécurité des systèmes d'information.

[Décret n° 2015-351 du 27 mars 2015 relatif à la sécurité des systèmes d'information des opérateurs d'importance vitale et pris pour l'application de la section 2 du chapitre II du titre III du livre III de la première partie de la partie législative du code de la défense, JORF n°0075 du 29 mars 2015 page 5676, texte n°3](#)

Nouveau dispositif de la défense extérieure contre l'incendie

Le décret du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie a été publié après de longues années de réflexion. Ce décret est pris en application des articles 77 et 79 de la loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit de 2011.

Un mémo de présentation du décret de février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie a été élaboré en collaboration avec la Direction technique. Même si le dispositif réglementaire n'est pas encore complet (un arrêté important n'est pas encore paru), il nous semble utile d'attirer votre attention sur ce texte attendu depuis quelques années, qui a le mérite de clarifier l'organisation du service public de défense contre l'incendie et son lien avec le service public d'eau potable. Concrètement il n'y a pas d'action à court terme à lancer auprès des clients des collectivités, au-delà de l'information de la parution du décret.

D'ici un ou deux ans, les départements puis les communes ou groupements de communes devraient lancer des consultations pour l'élaboration ou la mise à jour de leurs schémas de défense incendie.

D'ici deux ou trois ans, les communes ou groupements de communes devraient lancer des consultations pour des travaux visant à améliorer leur dispositif de défense incendie au regard des schémas élaborés.

[Décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie, JORF n°0051 du 1 mars 2015 page 4011, texte n° 15](#)

[Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, JORF n°0115 du 18 mai 2011 page 8537, texte n° 1](#)

3.6. Le devenir des boues de stations de traitement d'eaux usées

Rappel de la réglementation nationale

La réglementation en vigueur au 1^{er} juillet 2002 interdit la mise en décharge des déchets non ultimes .

Le décret du 8 décembre 1997 fixe les conditions de l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées sur les sols agricoles ou forestiers, ainsi que pour la revégétalisation.

L'arrêté du 8 janvier 1998 précise les prescriptions techniques applicables à l'épandage en agriculture.

Il ressort de cette réglementation que :

- le producteur de boues est responsable de la filière épandage et de son suivi (organisation et encadrement) ;
- une filière réglementée et contrôlée par l'Etat (article 9 du décret) ;
- les boues ont le caractère de déchet et doivent être traitées en conséquence ;
- la qualité des boues doit assurer leur innocuité. Elles doivent être stabilisées et hygiénisées (article 7 du décret) ;
- une solution alternative d'élimination ou de valorisation des boues doit être prévue pour pallier tout empêchement temporaire de se conformer aux dispositions du présent décret (article 8 du décret) ;
- la traçabilité des opérations doit être assurée (article 9 du décret) ;
- le stockage ne doit pas engendrer de pollutions et de nuisances (article 9 du décret et article 5 de l'arrêté) ;
- les délais d'application sont de 2 à 3 ans, ou immédiatement s'il n'existe pas de plan d'épandage (article 22 du décret).

Concernant la filière agricole, la pression de l'opinion publique et le décret précédent rendent impossible l'épandage de boues non stabilisées et non hygiénisées.

La profession agricole devient de plus en plus sensible aux épandages de boues brutes, même s'ils sont réalisés selon les règles de l'art. De plus, certains stockages autorisés engendrent des odeurs, ce qui provoque des réactions virulentes de riverains parfois relayées par la presse et des associations de protection de l'environnement.

Les principes à retenir sont : réduire les volumes sur site, disposer d'une filière pérenne et de solutions alternatives pour des tailles de stations différentes et veiller à la cohérence au niveau départemental.

Usine de compostage de Terraviva : nouvelle filière d'élimination des boues des stations d'épuration du Département

La pose de la première pierre de cette nouvelle unité a eu lieu en Octobre 2012.

Elle a été mise en service le 17 juin 2013. Depuis cette date, les boues des stations d'épuration du Département sont acheminées vers cette toute nouvelle unité qui est une filière de traitement réglementaire.

La situation était jusqu'alors difficile à gérer pour les collectivités et les exploitants puisque le seul exutoire existant était la décharge de la Trompeuse, à Fort-de-France. Ce site permettait une mise en décharge déclarée mais non réglementaire. Il a été fermé définitivement au 31 décembre 2013.

L'inauguration officielle de Terraviva en présence des élus et du public a eu lieu en Octobre 2013.

Le projet consistait à réaliser un investissement privé porté par deux acteurs qui seraient pleinement impliqués dans la filière d'élimination des boues :

- la SME en tant que producteur de boue ;
- le Lareinty en tant qu'utilisateur du compost produit en agriculture (cannes à sucre, bananes)

Les atouts principaux de ce projet sont :

- une solution rustique et fiable ;
- une excellente qualité des boues permettant une valorisation agricole ;
- un co-produit (palette broyée) en abondance localement et non traité chimiquement ;
- une réduction significative de l'utilisation des engrais chimiques pour les terres cultivées ;
- un débouché garanti en agriculture pour le compost ;
- une maîtrise du foncier pour le projet et une situation géographique permettant des économies de transport des boues et du compost ;
- une réalisation rapide de l'usine .

Terraviva - Usine de compostage des boues de station d'épuration – Ducos





D'autres voies d'élimination des boues à l'étude

A ce jour, en matière d'élimination des boues en MARTINIQUE, d'autres solutions sont en cours d'étude de faisabilité. Certaines d'entre elles pourraient être complémentaires afin de traiter l'ensemble des boues produites sur le Département. On peut citer en particulier le cas du **Centre de Valorisation Organique du ROBERT (CVO)**

Le CVO produit actuellement du compost à partir de déchets fermentescibles, issus de la collecte sélective des ordures ménagères et des déchets verts. Une étude est en cours pour la faisabilité de l'admission de boues d'épuration dans l'usine, en vue de la fabrication d'un compost utilisable en agriculture.

Cas des stations du SCCCNO

Depuis le 17 juin 2013, les boues des stations d'épuration du SCCCNO sont acheminées vers l'usine de compostage de Terraviva qui constitue actuellement la seule voie réglementaire d'élimination.

- La principale station de traitement d'eaux usées de BELLEFONTAINE - Bourg disposera d'une capacité nominale de traitement de 1 900 EH après les travaux de réhabilitation en cours. Le procédé de traitement est une boue activée faible charge massique, avec centrifugeuse pour les boues.
- La station de BELLEFONTAINE - Fond Boucher (Salle polyvalente) dispose d'une capacité nominale de 150 EH et ne dispose pas de lits de séchage, les boues sont évacuées par camion hydro cureur.
- La principale station de traitement d'eaux usées du CARBET - Bourg dispose d'une capacité nominale de traitement de 1 800 EH. Le procédé de traitement est du type lagunage aéré.

- La station de traitement d'eaux usées de CASE-PILOTE Bourg - Maniba a fait l'objet d'une réhabilitation de son ancienne filière de traitement et de la construction d'une nouvelle tranche portant la capacité totale de traitement à 7 000 EH. Le procédé de traitement est une boue activée faible charge massique, avec déshydratation et chaulage puis acheminement des boues vers Terraviva. La filière de traitement de cette station permet de répondre aux différents points de la réglementation en vigueur par l'utilisation de la déshydratation et du chaulage. La siccité des boues peut être portée à 30 % par adjonction supplémentaire de chaux.
- La station de CASE-PILOTE - Bâti Soleil dispose d'une capacité nominale de 80 EH et ne dispose pas de lits de séchage. Les boues sont évacuées par camion hydro cureur vers celle du Bourg.
- La station de FOND-SAINT-DENIS ne répond pas aux contraintes réglementaires.
- La station de SAINT-PIERRE dispose d'une centrifugeuse pour la déshydratation des boues.
- Les quatre stations de traitement d'eaux usées du Bourg du PRECHEUR disposent d'une capacité nominale de traitement totale de 680 EH. Le procédé de traitement est du type boues activées. Elles ont fait l'objet de réhabilitation en 2003, avec le concours de la D.A.F. pour la maîtrise d'œuvre.

3.7. L'assainissement non collectif

En 2013, la SMDS a été attributaire du marché de diagnostic des installations d'assainissement non collectif du SCCNO.

ANNEXES

- ◆ Organigramme de l'Agence SME Carbet
- ◆ Politique Qualité « P .R. O. G. R. E. S »
- ◆ Document unique (Evaluation des risques selon le canevas Lyonnaise des Eaux – SUEZ EAU FRANCE))
- ◆ Liste des anomalies identifiées dans les plans de recollements EU des nouveaux réseaux (plans remis par le SCCNO à la SME le 17 février 2014).
- ◆ Production de boues de 2010 à 2013 (tableaux correctifs)
- ◆ Liste des opérations d'entretien et de maintenance
- ◆ Bilans d'auto surveillance des STEU du SCCNO et conformités annuelles
 - Bellefontaine Bourg
 - Case Pilote Batisoleil
 - Case Pilote Bourg Maniba
 - Carbet Bourg
 - Prêcheur Charmeuse I
 - Prêcheur Coquette
 - Prêcheur Anse Belleville NOUVEAU
 - Saint-Pierre Fond Coré
- ◆ Fichiers de relevés d'Index des installations et de commentaires sur leur fonctionnement :

BELLEFONTAINE

- Poste de relèvement de Cheval Blanc
- Poste de relèvement de la Mairie
- Poste de relèvement RN2 (Intermédiaire)
- Poste de relèvement de Fond Boucher
- Station de traitement d'eaux usées du Bourg

CARBET

- Poste de relèvement Coin
- Poste de relèvement Dispensaire
- Poste de relèvement Fromager
- Poste de relèvement du Marché
- Poste de relèvement Fond Capot
- Station de traitement d'eaux usées du Bourg (Lagunage)

CASE PILOTE

- Poste de relèvement Port
- Poste de relèvement Petit Fourneau
- Poste de relèvement Autre Bord
- Station de traitement d'eaux usées de Batisoleil
- Station de traitement d'eaux usées de MANIBA

FONDS SAINT-DENIS

- Station de traitement d'eaux usées de FONDS SAINT-DENIS

PRECHEUR

- Station La Perle Preville
- Station d'épuration Ecole Maternelle
- Station d'épuration Charmeuse I
- Station d'épuration Coquette
- Station Cité Solidarité
- Station Anse Belleville
- Poste de relèvement Anse Belleville

SAINT-PIERRE

- Poste de relèvement Bourg
- Poste de relèvement Roxelane
- Poste de relèvement Galère
- Station de traitement d'eaux usées de Fond Corré

MORNE-VERT

- Station de traitement d'eaux usées de La Vigie